

BROCHURE DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

> MERCREDI 19 MAI 2021 À 15H00

SOCIÉTÉ BIC 92611 CLICHY CEDEX (FRANCE)

www.bic.com



à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de SOCIÉTÉ BIC

MERCREDI 19 MAI 2021 À 15H00

TENUE À HUIS CLOS

8 PLACE DE L'OPÉRA 75009 PARIS - FRANCE

JAMMAIRE

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
1. ORDRE DU JOUR	4
2. MODALITÉS DE PARTICIPATION	5
3. PROFIL 2020	9
4. BIC EN 2020	24
5. GOUVERNANCE	37
6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	54
7. ÉTATS FINANCIERS	74
8. AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL	81
9. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 2021	83





Ce label distingue les documents ou supports d'information les plus transparents selon les critères du classement annuel de la Transparence (https://www.grandsprixtransparence.com).





du Directeur Général

Madame, Monsieur, cher(e) actionnaire,

ans le contexte de l'épidémie de Covid-19, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de SOCIÉTÉ BIC se tiendra à huis clos, le mercredi 19 mai 2021, à 15 heures (heure de Paris). Elle sera retransmise en direct sur le site internet de BIC (page dédiée à l'Assemblée Générale Mixte 2021).

L'Assemblée Générale est un moment privilégié d'information de nos actionnaires. C'est pourquoi nous vous encourageons à envoyer vos instructions de vote par correspondance ou en ligne avant la tenue de l'Assemblée Générale. Vous pouvez également donner votre pouvoir au Président. Veuillez noter que vos instructions de votes doivent parvenir à la banque centralisatrice avant le dimanche 16 mai 2021, afin d'être traitées. Par ailleurs, sachez que vous pourrez également poser vos questions avant la tenue de l'Assemblée Générale en les adressant à l'adresse e-mail suivante : investors.info@bicworld.com. Vous trouverez dans les pages suivantes les instructions détaillées sur les procédures de vote, l'ordre du jour et les résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Nous espérons que vous pourrez voter et assister aux présentations qui seront retransmises pendant l'Assemblée Générale. L'année 2020 a été riche pour notre Groupe. Alors que le monde faisait face à une crise sanitaire mondiale sans précédent, et tout en nous efforçant de donner vie à notre Raison d'Être à travers chacune de nos actions, nous avons réimaginé et remodelé notre entreprise pour l'inscrire durablement dans le futur. Un futur plus fort, plus agile, et centré sur les besoins des consommateurs. Nous aurons l'occasion de vous présenter ces évolutions, ainsi que les nouveaux objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de Développement Durable.

Dans l'attente de notre rendez-vous du 19 mai prochain, je tiens à vous remercier, au nom du Conseil d'Administration, pour votre confiance et votre engagement envers le Groupe BIC.

Gonzalve Bich

Directeur Général

1. ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020
- 3. Affectation du résultat et fixation du dividende
- 4. Rachat d'actions
- Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Marie-Aimée Bich-Dufour
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de SOCIETE M B D
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur John Glen
- **8.** Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux pour 2020

- Approbation de la rémunération du Président du Conseil d'Administration en 2020
- Approbation de la rémunération du Directeur Général en 2020
- **11.** Approbation de la rémunération du Directeur Général Délégué jusqu'au 30 juin 2020
- **12.** Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021
- **13.** Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2021
- 14. Politique de rémunération des administrateurs
- **15.** Rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation de réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues
- 17. Attribution gratuite d'actions
- 18. Options de souscription et/ou d'achat d'actions
- Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des autorisations de consentir des options et des actions gratuites
- 20. Augmentation de capital réservée aux salariés

- Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature, avec suppression du DPS
- 22. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées
- 23. Modification de l'article 16bis des statuts (Identification des détenteurs de titres)
- 24. Modification de l'article 10 des statuts (Administration)

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

25. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Vous trouverez ci-après les informations utiles à la tenue de cette Assemblée, ainsi que les conditions et modalités de participation. Tous les documents qui, d'après les textes en vigueur, doivent être communiqués préalablement aux Assemblées Générales, sont à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (www.bic.com), ainsi que les documents mentionnés à l'article R. 225-83 du Code decommerce. Les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront disponibles sur ce même site Internet à compter du 21^{ème} jour précédant l'Assemblée Générale.



2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

AVERTISSEMENT

De façon exceptionnelle, les actionnaires pourront choisir uniquement entre l'un des deux modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée Générale :

- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- **voter** par correspondance *via* le Formulaire Unique ou par Internet *via* la plateforme sécurisée VOTACCESS.

Quel que soit le mode de participation utilisé, il est recommandé aux actionnaires d'exprimer leur choix le plus tôt possible afin d'en faciliter le traitement.

Les actionnaires disposeront de **deux moyens** pour choisir leur mode de participation et voter à l'Assemblée Générale :

- utiliser le Formulaire Unique;
- utiliser la plateforme VOTACCESS.

Pour les actionnaires au **NOMINATIF** (pur et administré), le Formulaire Unique leur sera adressé automatiquement par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES avec la brochure de convocation.

Pour les actionnaires au **PORTEUR**, le Formulaire Unique sera accessible sur le site Internet de la Société :

https://fr.bic.com/fr/investisseurs-actionnaires-agm, ou pourra être obtenu auprès de leur établissement teneur de compte ou sur demande écrite auprès de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES, Service Assemblées Générales, 32, rue du Champ de tir CS 30812, 44308 NANTES cedex 3.

La demande écrite du Formulaire Unique devra être faite, au plus tard six jours avant la date de réunion, soit le **jeudi 13 mai 2021**

Le Formulaire Unique sera accessible sur le site Internet de la Société: https://fr.bic.com/fr (Rubrique Investisseurs/Actionnaires et Assemblées générales/Assemblée Générale 2021) au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit au plus tard le mercredi 28 avril 2021.

2.1. UTILISATION DU FORMULAIRE UNIQUE DE PARTICIPATION

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou être représentés à l'aide du Formulaire Unique, pourront choisir l'une des trois options suivantes du Formulaire Unique :

- Voter par correspondance;
- Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ;
- Donner pouvoir au conjoint, au partenaire de Pacs, à un autre actionnaire de la Société ou à toute autre tierce personne physique ou morale.

Quelle que soit l'option choisie, l'actionnaire devra dater et signer le Formulaire Unique et le retourner comme indiqué ci-dessous :

 pour les actionnaires au NOMINATIF (pur et administré): retourner le Formulaire Unique, complété des instructions à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES, à l'aide de l'enveloppe T jointe à la brochure de convocation, afin qu'il parvienne au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le dimanche 16 mai 2021; • pour les actionnaires au **PORTEUR**: retourner le Formulaire Unique, complété des instructions à leur établissement teneur de compte qui le transmettra avec l'attestation de participation émise par ses soins à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES, afin que ces deux documents parviennent **au plus tard trois jours calendaires** avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le **dimanche 16 mai 2021**.

Dans le cas où l'actionnaire souhaite **donner pouvoir** à son conjoint, à son partenaire de Pacs, à un autre actionnaire de SOCIÉTÉ BIC ou à toute autre tierce personne physique ou morale, la notification de la révocation d'un mandataire précédemment désigné et, le cas échéant, la désignation d'un nouveau mandataire doivent parvenir à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES, par exception, au plus tard quatre jours calendaires précédant l'Assemblée Générale, soit le **samedi 15 mai 2021**, par courrier indiquant le nom de la Société, la date de l'Assemblée, les nom, prénom, domicile et numéro de compte pour les actionnaires au nominatif ou les références bancaires pour les actionnaires au porteur, ainsi que les nom, prénom et domicile du mandataire. Les actionnaires au porteur devront, en plus, obligatoirement demander à leur établissement teneur de compte d'envoyer une confirmation écrite à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES, Service Assemblées Générales, à l'adresse ci-dessus indiquée.





Conformément aux dispositions légales et réglementaires spécifiques en vigueur, lorsqu'un actionnaire donne pouvoir avec indication de mandataire, le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice des pouvoirs dont il dispose, sous la forme du Formulaire Unique, à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES, Service Assemblées Générales, en envoyant un courriel à l'adresse suivante: assemblees.generales@sgss.socgen.com, par exception, au plus tard le samedi 15 mai 2021. Le Formulaire Unique devra porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et être daté et signé. Les sens de vote seront renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire unique de vote par correspondance

ou par procuration. Le mandataire devra joindre une copie de sa pièce d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente.

Pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Quelle que soit la situation de l'actionnaire, le Formulaire Unique ne devra être envoyé en aucun cas directement à la Société.

2.2. UTILISATION DE LA PLATEFORME VOTACCESS

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-61 du Code de commerce et aux statuts de la Société, il est prévu pour cette Assemblée Générale un mode de vote par des moyens électroniques de communication, *via* la plateforme VOTACCESS.

En se connectant à la plateforme VOTACCESS les actionnaires pourront (i) soit voter par Internet, (ii) soit donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale.

La plateforme VOTACCESS pour l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 sera ouverte à compter du 30 avril 2021 à 9 heures (heure de Paris) jusqu'au 18 mai 2021 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour transmettre leurs instructions.

Pour accéder à la plateforme VOTACCESS et transmettre ses instructions, l'actionnaire devra suivre les instructions ci-après :

- pour les actionnaires au NOMINATIF (pur et administré): accéder à la plateforme VOTACCESS, dédiée à l'Assemblée Générale, via le site www.sharinbox.societegenerale.com:
 - les actionnaires au **nominatif pur** devront se connecter au site www.sharinbox.societegenerale.com à l'aide de l'identifiant et du mot de passe habituels et suivre les instructions à l'écran. L'identifiant de connexion est rappelé sur le Formulaire Unique envoyé avec la brochure de convocation. Une fois connectés, les actionnaires devront cliquer sur le module **« Votez par Internet »** et seront automatiquement dirigés vers la plateforme VOTACCESS pour voter par Internet ou donner pouvoir au Président ou à toute personne physique ou morale ou révoquer tout mandataire préalablement désigné,
- les actionnaires au **nominatif administré** devront se connecter au site www.sharinbox.societegenerale.com à l'aide de l'identifiant de connexion rappelé sur le Formulaire Unique envoyé avec la brochure de convocation ou dans le courrier qui leur sera envoyé avant l'ouverture de la plateforme VOTACCESS. Une fois sur la page d'accueil du site, les actionnaires devront suivre les instructions à l'écran pour accéder à la plateforme VOTACCESS et voter par Internet ou donner pouvoir au Président ou à toute personne physique ou morale ou révoquer tout mandataire préalablement désigné. Dans le cas où les actionnaires ne disposent pas de leur mot de passe, ils devront le demander en cliquant sur le bouton **« mot de passe oublié ou non reçu »** et suivre alors les instructions affichées à l'écran pour obtenir leur mot de passe de connexion;
- pour les actionnaires au **PORTEUR**: vérifier si leur établissement teneur de compte a adhéré ou non à la plateforme VOTACCESS. L'accès à la plateforme VOTACCESS via le site Internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire pourra être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur établissement teneur de compte afin de prendre connaissance desdites conditions d'utilisation:
 - si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire a adhéré à la plateforme VOTACCESS, l'actionnaire devra se connecter sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels, cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions BIC et suivre les indications mentionnées à l'écran afin de transmettre ses instructions (vote sur les résolutions, pouvoir au Président ou pouvoir à toute personne physique ou morale ou révocation de tout mandataire préalablement désigné),



• si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'a pas adhéré à la plateforme VOTACCESS, l'actionnaire devra transmettre ses instructions à son établissement teneur de compte en suivant les modalités décrites au paragraphe 2.1 ci-dessus (Voir section « Utilisation du Formulaire Unique de participation »). Les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte n'a pas adhéré à la plateforme VOTACCESS souhaitant révoquer un mandataire préalablement désigné, devront envoyer un courriel à l'adresse électronique: assemblees.generales@sgss.socgen.com, comprenant obligatoirement le nom de la Société, les nom, prénom, domicile et références bancaires complètes du

mandant ainsi que les nom, prénom et domicile du mandataire. Ils devront, en plus, obligatoirement demander à leur établissement teneur de compte d'envoyer une confirmation écrite à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES, Service Assemblées Générales, 32, rue du Champ du Tir – CS 30812, 44308 Nantes cedex 3, **au plus tard quatre jours calendaires** précédant l'Assemblée Générale, soit le **samedi 15 mai 2021**. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats peuvent être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Les actionnaires votant via la plateforme VOTACCESS ne devront pas renvoyer leur Formulaire Unique.

2.3. INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les informations et documents prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront publiés sur le site de la Société https://fr.bic.com/fr (Rubrique Investisseurs/Actionnaires et Assemblées générales/Assemblée Générale 2021), au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée (soit le **mercredi 28 avril 2021**).

Les actionnaires pourront demander, dans les délais légaux et réglementaires, communication des documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce et la consultation des autres documents devant être tenus à la

disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée Générale au siège de la Société, par email (à privilégier) à l'adresse investors.info@bicworld.com, ou par demande adressée au siège social de la Société 14, rue Jeanne d'Asnières, 92110 CLICHY.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, les documents susvisés pourront être valablement communiqués par message électronique et il est demandé aux actionnaires de transmettre leur adresse email avec leur demande.

2.4. DEMANDES D'INSCRIPTION DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS OU DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux articles L. 225-105 et R. 225-71 à R. 225-73 du Code de commerce, les actionnaires remplissant les conditions prescrites par la loi peuvent requérir l'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'Assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou par voie électronique à l'adresse suivante: investors.info@bicworld.com de manière à être reçues au plus tard le samedi 24 avril 2021, à minuit (heure de Paris). Les demandes doivent être accompagnées de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la fraction du capital détenue visée à l'article R. 225-71 du Code de commerce.

L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à

zéro heure (heure de Paris), soit au plus tard le lundi 17 mai 2021 à zéro heure (heure de Paris).

La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée doit être motivée.

Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires remplissant les conditions légales requises, ainsi que les points ajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée à la demande des actionnaires susvisés, seront publiés sans délai, sur le site Internet de la Société: https://fr.bic.com/fr (Rubrique Investisseurs/ Actionnaires et Assemblées générales/Assemblée Générale 2021). Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la Société peut publier un commentaire du Conseil d'Administration.

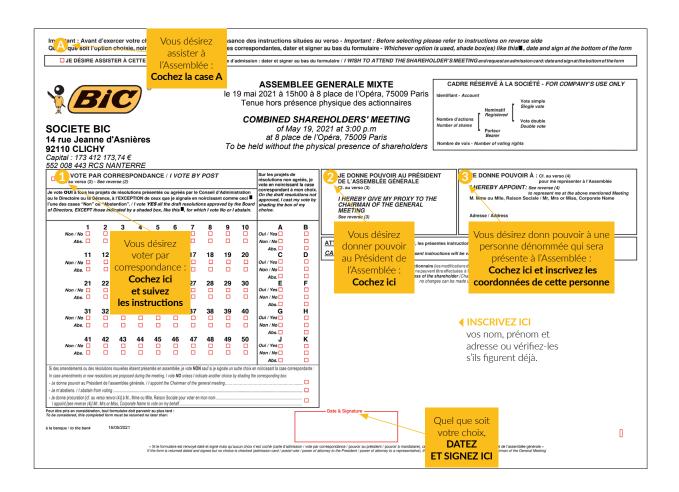


2.5. QUESTIONS ÉCRITES

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites à la Société à l'adresse e-mail suivante: **investors.info@bicworld.com** ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention du Président du Conseil d'Administration au siège social de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 8-2 II du décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020, les questions écrites

seront valablement prises en compte dès lors qu'elles seront reçues au siège social de la Société **avant la fin du deuxième jour ouvré** précédant l'Assemblée Générale, soit **le lundi 17 mai 2021**. Pour être prises en compte, elles doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

2.6. COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE ?



3. PROFIL 2020

PROFIL

BIC est un leader mondial sur les marchés de la Papeterie, des Briquets et des Rasoirs, guidé par une vision à long terme : proposer aux consommateurs du monde entier, des produits de haute qualité et abordables. Cette priorité constante a contribué à faire de BIC® l'une des marques les plus reconnues au monde, avec des produits vendus dans plus de 160 pays.

Simplifier et enchanter le quotidien

NOTRE VISION

Nous voulons créer un sentiment de facilité et de plaisir dans les millions de moments qui composent nos vies.

C'est cette passion à apporter simplicité et gaieté aux gens du monde entier qui anime chaque jour les membres de nos équipes.

Nous réinventons les essentiels du quotidien, en concevant des produits qui font partie intégrante de nos vies. Nous pensons avoir un impact positif sur le monde en offrant des solutions pérennes qui, grâce à une conception intelligente et à la création de produits durables, respectent la planète.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Créer des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance

NOS VALEURS

Intégrité

Nous sommes honnêtes, ouverts et justes, et exigeons un environnement où chacun se sente respecté, inclus et compris.

Durabilité

Nous favorisons une croissance durable tout en soutenant chacun de nos collaborateurs, nos communautés et la société dans son ensemble.

Responsabilité

Nous prenons des décisions courageuses et pertinentes et obtenons des résultats ambitieux qui réjouissent les consommateurs du monde entier.

Ingéniosité

Nous rêvons grand et nous créons des solutions intelligentes, simples mais audacieuses pour nos consommateurs, nos clients et nos équipes.

Travail d'équipe

Nous sommes exigeants, nous nous faisons confiance et nous travaillons ensemble au-delà des frontières, en nous tenant collectivement responsables.

Simplicité

Nous considérons que les solutions simples sont souvent les meilleures. Face à la complexité, nous agissons avec clarté.

NOS MARQUES

























PAPETERIE

35 % du CA 2020



BRIQUETS

38 % du CA 2020



RASOIRS

25 % du CA 2020

11 246

Collaborateurs

23,7 millions

Produits BIC® achetés chaque jour

INDICATEURS FINANCIERS CLÉS 2020

RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ¹ CHIFFRE D'AFFAIRES 1 627,9 millions € 229,1 millions € MARGE D'EXPLOITATION RÉSULTAT NET PART DU GROUPE NORMALISÉE 93,7 millions € 14,1 % BÉNÉFICE NET PART DU GROUPE FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES² PAR ACTION 274,5 millions € 2.08€ SITUATION NETTE DE TRÉSORERIE RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES³ 183,9 millions € 117,6 millions €

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS CLÉS 2020

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (GIGAJOULES/TONNE)

12,96

CONSOMMATION D'EAU (M3/TONNE)

5,22

ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE RAPPORTÉES À LA PRODUCTION (TEQCO $_{\rm 2}$ /TONNE)

1,031

¹ Hors éléments exceptionnels - ² Avant acquisitions et cessions - ³ Dividende payé et rachat d'actions



PRÉSENCE MONDIALE

Les 25 usines BIC réparties à travers le monde permettent au Groupe de rester proche de ses consommateurs, d'anticiper et de répondre à l'évolution des tendances de consommation, tout en minimisant son impact sur l'environnement.







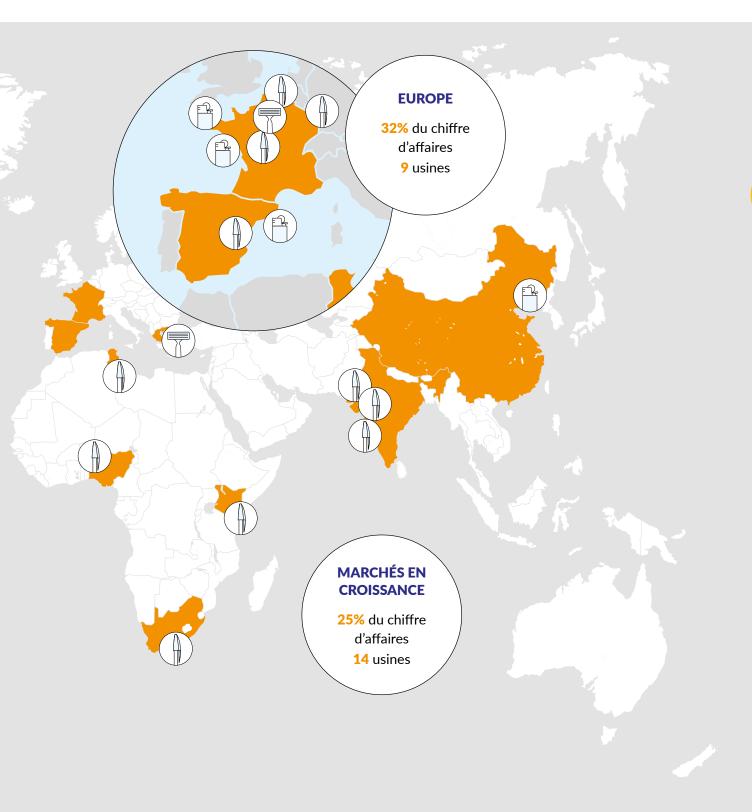
* Dont BIC Graphic Europe (Produits publicitaires et promotionnels) / Pimaco a été cédé le 26 février 2021.

25
usines

92%
des produits BIC®
sont fabriqués dans
ses propres usines

Implantation industrielle





BIC 2022 - INVENT THE FUTURE

En février 2019, nous avons lancé notre plan de transformation « *BIC 2022 - Invent The Future* ». Fondé sur quatre piliers stratégiques – efficacité, innovation, marques centrées sur le consommateur et distribution omnicanale – ce plan vise à améliorer notre efficacité pour favoriser une croissance rentable à long terme.



Efficacité

OBJECTIF

Accroître l'efficacité des opérations de fabrication et, tout en maintenant la qualité, la sécurité et le juste prix de nos produits, mettre en place un modèle de production plus complet, flexible, rentable, centré sur les données et responsable en explorant les moyens d'optimiser les processus d'approvisionnement et notre chaîne d'approvisionnement.

CIBLE 2022	PERFORMANCE 2020
50 M€ d'économies annuelles	 Plus de 25 M€ d'économies, dont 13 M€ venant de l'efficacité du processus d'approvisionnement Réduction d'environ 25 % des références du porte-feuille de produits, permettant 10 % d'économie



Innovation

OBJECTIF

Renforcer les capacités de BIC en matière de connaissance des consommateurs et accélérer le rythme des lancements de nouveaux produits innovants répondant à leurs attentes et respectueux de l'environnement

CIBLE 2022	PERFORMANCE 2020		
Accroître de 20 % par an le rythme des dépôts de nouveaux brevets	 68 brevets déposés. Nombre similaire à 2019 346 brevets en portefeuille, en hausse de 50% par rapport à 2019. Lancement du Data-Driven Invention Lab, développé en collaboration avec IProva Partenariat avec Plug and Play, la plus grande plateforme d'innovation mondiale pour les start-ups et les entreprises 		



Des marques ciblées et centrées sur le consommateur

OBJECTIF

Interagir directement et plus efficacement avec nos consommateurs afin de continuer à tirer profit de nos marques iconiques en adaptant et renforçant notre infrastructure de communication digitale et en adoptant les nouvelles tendances d'achat telles que la personnalisation

CIBLE 2022	PERFORMANCE 2020
Engager un dialogue direct avec les consommateurs en allouant aux médias numériques plus de 2/3 des investissements de soutien à la marque sur nos principaux marchés	• 83 % des investissements médias dans le numérique



Distribution omnicanale

OBJECTIF

Renforcer nos opérations commerciales pour devenir un véritable spécialiste de l'omnicanal, en ligne et dans les réseaux physiques, afin de stimuler la croissance de valeur

CIBLE 2022	PERFORMANCE 2020
Atteindre 10 % de chiffre d'affaires dans le e-commerce	+18 % de croissance dans le e-commerce 7,3 % du chiffre d'affaires réalisé grâce au e-commerce



La crise de la Covid-19

Malgré les difficultés sans précédent créées par la pandémie de la Covid-19, BIC a maintenu la continuité de ses opérations, tout en jouant un rôle actif dans la lutte contre la propagation de la pandémie.

Le Groupe a adapté ses sites de production pour fabriquer des équipements de protection individuelle, notamment des visières de protection pour les soignants. Il s'est également associé avec des entreprises et des institutions académiques pour transformer des masques de plongée de la marque Decathlon en masques filtrant donnés ensuite aux hôpitaux. Parmi les autres actions : des dons d'instruments d'écriture et de rasoirs pour soutenir les communautés locales, les hôpitaux, les enfants et les sans-abris, mais également des contributions financières et des ressources matérielles pour répondre aux besoins des personnels soignants et des ONG dans le monde entier.

Le plan de transformation «BIC 2022 - Invent the Future» a permis à BIC de rester résistant et agile pendant cette période difficile. La Covid-19 a agi comme un catalyseur du changement, permettant au Groupe d'accélérer sa transformation.

PLAN HORIZON

En novembre 2020, BIC a dévoilé son nouveau plan « Horizon » visant à repenser ses activités face aux évolutions du marché et à stimuler la croissance et la rentabilité futures. L'objectif : transformer BIC, aujourd'hui ancrée sur son excellence industrielle et tournée vers ses réseaux de distribution en une entreprise centrée sur le consommateur.

plastiques.

lesquels chacun a confiance.

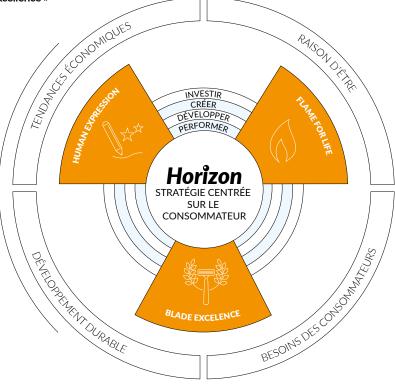
Conçu dans la continuité du plan de transformation en cours « *BIC 2022 - Invent the Future* », le Plan Horizon se concentre sur un ensemble d'initiatives qui s'appuient sur les points forts de BIC, en se focalisant davantage sur les besoins du consommateur et le développement durable. Ses objectifs visent à stimuler la croissance et assurer une solide rémunération des actionnaires. Dans une optique davantage centrée sur le consommateur, le Groupe repense ses trois activités principales :

• de la Papeterie à « Human Expression »

• des Briquets à « Flame for Life »

• des Rasoirs à **« Blade Excellence »**

« Créer des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance »



INNOVATION

Nous créons des opportunités de croissance uniques, en répondant mieux aux besoins des consommateurs grâce à des technologies nouvelles et surprenantes, qui reposent sur un écosystème d'innovations ouvert et efficace.

ORGANISATION INDUSTRIELLE ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nous avons repensé notre chaîne d'approvisionnement mondiale selon une organisation « end-to-end » axée sur la simplification des processus et la réduction de la complexité des produits. Ces changements permettront de réduire les coûts et donc d'optimiser la trésorerie.

EXCELLENCE COMMERCIALE

Grâce à d'excellentes capacités commerciales, une organisation

industrielle et une chaîne logistique repensée, et une innovation

trajectoire de croissance tout en accélérant son programme de

développement durable et en transformant son approche des

Grâce à l'engagement quotidien de ses collaborateurs, le plan Horizon permettra au Groupe de remplir sa mission : **créer des**

produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et dans

tournée vers les consommateurs, BIC entend accélérer sa

Nous mettons la barre toujours plus haut en matière d'excellence commerciale, pour développer les capacités nécessaires à une croissance rentable. Cela comprend une approche de «gestion de portefeuille» de nos marchés, l'accélération de nos ventes en e-commerce et la mise en œuvre des techniques de «Revenue Growth Management» qui permettront d'accroître le chiffre d'affaires et la rentabilité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de notre programme de Développement Durable « *Writing the Future, Together* », nous allons considérablement améliorer l'empreinte environnementale de nos produits et réduire nos émissions de gaz à effet de serre en repensant notre approche des plastiques.

COLLABORATEURS

Depuis le début, BIC doit son succès à ses collaborateurs et à la passion qui les anime, pour apporter simplicité et gaieté aux gens du monde entier. Nous mettons tout en œuvre pour leur offrir un environnement de travail sûr, stimulant et épanouissant, et pour unir nos équipes autour de nos six valeurs que sont l'intégrité, la durablité, la responsabilité, l'ingéniosité, le travail d'équipe et la simplicité.



D'UNE APPROCHE AXÉE SUR LE PRODUIT À UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LE CONSOMMATEUR

Afin de nous adapter aux attentes actuelles et futures de nos consommateurs, nous adoptons une démarche pragmatique qui consiste à passer d'une approche axée sur le produit à une approche centrée sur le consommateur. Nous avons repensé nos trois activités : de la Papeterie à « Human Expression », des Briquets à « Flame for Life » et des Rasoirs à « Blade Excellence ». Ce changement, qui permet un élargissement de nos marchés cibles à des segments adjacents à croissance rapide, contribuera à la croissance et à la création de valeur à long terme.

PRINCIPALES TENDANCES

POURQUOI CHANGER

RÉSULTATS 2020



De la Papeterie à... Human Expression

- Forte demande de produits de coloriage
- Nouveau modèle d'apprentissage en ligne affectant la demande d'instruments d'écriture
- Passage à des achats en ligne

«Human Expression» va au-délà des instruments d'écriture et intègre la créativité et l'écriture digitale. L'ouverture de marchés adjacents, tels les arts créatifs, la création sur la peau « skin creation » et l'écriture digitale, va multiplier par quatre la valeur estimée du marché potentiel total de BIC, qui devrait atteindre 80 milliards d'euros d'ici 2025 En novembre 2020, BIC a fait l'acquisition de **Rocketbook**, la marque leader de carnets intelligents et réutilisables aux États-Unis, un tremplin idéal pour BIC dans le segment émergent de l'écriture digitale



Des Briquets à...
Flame for Life

- Diminution de la consommation de tabac
- Besoin de personnalisation
- Augmentation de la demande de briquets utilitaires

En tirant parti de toutes les occasions d'utiliser une flamme et en évoluant vers un modèle fondé sur la valeur, la stratégie « Flame for Life » soutiendra la rentabilité et stimulera la croissance de l'activité briquets. Alors que 50 % de l'utilisation des briquets n'est pas liée à la consommation du tabac, ce marché présente un énorme potentiel de croissance pour BIC

En juin 2020, BIC a acquis **Djeep**. l'un des principaux fabricants de briquets et un fournisseur clé du marché des briquets décorés. Cette acquisition renforce la position de BIC dans les briquets de poche, ouvrant des opportunités de croissance substantielles en Europe et en Amérique du Nord



Des Rasoirs à ... Blade Excellence

- Changement des habitudes de rasage (rasage du visage moins fréquent, rasage du corps et taille de la barbe plus fréquents)
- Augmentation des achats en ligne

BIC capitalise sur sa R&D de pointe et ses capacités de fabrication pour permettre à d'autres marques de tirer parti de l'excellence de ses lames (Blade Excellence). Cette stratégie permet à BIC de cibler la totalité du marché du rasage mécanique et des lames de précision tout en apportant des innovations centrées sur le consommateur

La gamme de rasoirs hybrides Développement Durable

illustre la capacité de BIC à créer de nouvelles gammes de produits durables. Ce rasoir hybride et révolutionnaire, pour les hommes et pour les femmes, est facile à recharger et fabriqué à partir de matériaux recyclés et soigneusement sélectionnés pour répondre aux critères de qualité de la production

MODÈLE ÉCONOMIQUE

\hookrightarrow	investi en R&D • 100 % des nouveaux produits de papeterie font l'objet d'une éco-mesure	produits nouveaux et innovants, respectueux de l'environnement.		ELOPPEMENT DURABLE INTÉGI COLLABORATEURS ENGAGÉS	RÉ
\wedge	346 brevets en porte-feuille à la fin de 2020 1,5 % du chiffre d'affaires invection RSD.	Innovation Fidèles à notre culture de l'innovation, nous nous concentrons sans relâche sur le développement de produits pouveaux et	INNOVATION OUVERTE ET CENTRÉE SUR LE CONSOMMATEUR	ORGANISATION INDUSTRIELLE ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT MONDIALE CENTRÉE SUR LA VALEUR	EXCELLENCE COMMERCIALE RENFORCÉE
<i>\$</i>	1 456,2 M€ de capitaux propres 357,6 M€ de flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation 183,9 M€ de position nette de trésorerie	Une base financière solide Grâce à une gestion saine de la trésorerie et à un bilan solide, nous garantissons l'accès aux capitaux nécessaires pour financer les activités et la croissance de BIC.	DEFERENCE AND OURABLE	BLADE EXCELENCE BESO	Sold Sold Sold Sold Sold Sold Sold Sold
\sim	■ 862,2 M€ d'achats de matières premières, consommables et de prestations de services ■ 300 fournisseurs stratégiques identifiés à fin 2020 ■ Plus de 80 % des produits fabriqués en Europe sont vendus sur ce continent	Une stratégie d'achat responsable Grâce à notre stratégie d'achat responsable, nous nous efforçons de minimiser l'empreinte environnementale des produits BIC®.	Hum	Horizon STRATÉGIE CENTRÉE SUR LE CONSOMMATEUR	LIVAME FOR LIFE
*	25 usines sur 4 continents 92 % du chiffre d'affaires issu de produits fabriqués dans des usines BIC Progrès constants dans toutes les usines : réduction de la consommation d'eau et d'énergie, et de la production de déchets	Une production de pointe et responsable Nous nous appuyons sur notre process de fabrication de pointe, tout en réduisant l'impact environnemental des usines BIC et en protégeant la santé de nos équipes.	The state of the s		RAISON DEFINE
X	 11 246 collaborateurs 24 202 jours de formation 466 M€ de coûts salariaux 	Nos équipes : la clé de notre succès Afin de soutenir la croissance et le développement, nous renforçons en permanence les compétences et les capacités des équipes, en proposant des programmes de formation personnalisés et des possibilités d'évolution de carrière.	qualité, sûr	s produits essentie s, abordables et d hacun a confiance	ans lesquels

Grâce au plan Horizon, nous évoluons d'un modèle économique axé sur les volumes vers un modèle davantage axé sur la valeur. Un modèle qui repose désormais sur une attention accrue aux besoins des consommateurs et sur des engagements renforcés en termes de développement durable.

Bien-être et sécurité au travail

Pour favoriser l'engagement et la fidélité de nos équipes, nous nous efforçons de faire en sorte que leurs tâches quotidiennes soient enrichissantes et

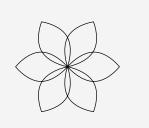
- 1,63 de taux de fréquence des accidents du travail
- 1,4 % de taux d'absentéisme
- - 32% d'accidents déclarés

Une empreinte environnementale réduite

Nous avons considérablement réduit l'empreinte environnementale de BIC en travaillant sur l'ensemble de notre chaîne de production : de la création du produit à la fin de son cycle de vie, en passant par une stratégie de recyclage et des émissions contrôlées des usines et des bureaux BIC.

- +7 % de consommation d'eau*
- +3 % de consommation d'énergie*
- -13 % production de déchets*
- -4 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1 & 2)*

*par tonne de production entre 2019 et 2020



Des produits qui durent longtemps

Nous accélérons l'innovation pour relever les défis de demain : répondre aux besoins des consommateurs tout en réduisant l'impact environnemental des produits BIC®. Avec les préoccupations croissantes de la société en matière d'environnement, nous sommes de plus en plus reconnus pour nos produits de haute qualité et durables.

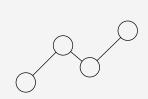
- 2 km d'écriture pour un stylo à bille BIC®
- 3 000 flammes pour un briquet BIC®
- 17 jours de rasage avec le rasoir BIC® Flex 3



Une croissance rentable à long terme

En tant qu'entreprise, la création de valeur financière est essentielle à la pérennité de BIC. Au fil des ans, nous sommes restés engagés à créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes, avec une attention particulière sur le partage de notre succès avec nos actionnaires.

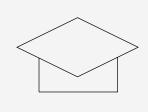
- 1 627,9 M€ de chiffre d'affaires
- 93,7M€ de résultat net
- 83,1 M€ de dépenses d'investissement
- 110,2M€ de dividendes ordinaires



L'éducation, une priorité

Motivés par notre conviction que l'éducation est essentielle pour lutter en faveur du libre arbitre, du développement de l'autonomie et contre la pauvreté, nous poursuivons notre engagement avec des objectifs ambitieux fixés en 2018, pour améliorer les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants dans le monde d'ici à 2025.

- 142 projets philanthropiques soutenus
- 118 M d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées depuis 2018
- 1,4 M€ investi dans les actions de mécénat



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a depuis plus de 15 ans guidé la façon dont BIC mène ses activités. L'ambition de BIC « Writing the Future, Together » décrit notre engagement à agir comme une entreprise responsable, en limitant notre impact sur l'environnement et en étant à la hauteur des attentes de nos parties prenantes.

1

FAVORISER L'INNOVATION DURABLE DANS LES PRODUITS BIC®

Description

Un design simple et inventif, nécessitant peu de matières premières et garantissant une longue durée de vie : le développement durable est intégré aux produits BIC® dès la phase de conception

Principales réalisations 2020

- Fin 2020, l'outil EMA, qui comprend le processus et les critères d'évaluation et d'amélioration des produits, a été finalisé et intégré dans les modèles opérationnels
- 19 produits BIC® labellisés NF Environnement
- 4,3 % de produits BIC® fabriqués à partir de matière recyclée ou alternative
- Fin 2020, plus de 50 millions de stylos avaient été collectés via TerraCycle

Engagement 2025

D'ici à 2025, l'empreinte environnementale et/ ou sociétale des produits BIC® sera améliorée ODD des Nations Unies¹









2

AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Description

Le Groupe BIC déploie une approche globale en matière de consommation énergétique (efficacité énergétique, utilisation d'énergie renouvelable, etc.) en se basant sur une feuille de route développée par le Groupe et sur des choix au niveau local

Principales réalisations 2020

- Utilisation de 80 % d'électricité renouvelable Objectif atteint
- Installation de panneaux solaires à Daman (Inde)
- Signature d'un partenariat avec Schneider Electric pour la mise en place d'outils de gestion de la consommation d'énergie sur tous les sites

Engagement 2025

D'ici à 2025, BIC utilisera 80 % d'électricité renouvelable ODD des Nations Unies¹











3

S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Description

Le Groupe est attaché à la sécurité, la santé et le bien-être de tous ses collaborateurs

Principales réalisations 2020

- 50 déclarations d'accident (-32% versus 2019)
- Mise en œuvre des feuilles de route pour la santé-sécurité, retardée en raison de la COVID-19
- Construction d'un système centralisé de gestion de la santé-sécurité
- Formalisation des fiches de poste HSE
- Mise en œuvre du tableau de bord de la sécurité

Engagement 2025

D'ici à 2025, BIC vise zéro accident sur ses sites

ODD des Nations Unies¹





¹ Objectifs de développement durable des Nations Unies



IMPLIQUER LES FOURNISSEURS DE MANIÈRE PROACTIVE

Description

Pour que le Groupe soit considéré comme une entreprise responsable, il se doit de contrôler l'intégralité de sa chaîne de valeur. Pour ce faire, l'équipe Achats analyse l'ensemble des risques, puis sélectionne les fournisseurs stratégiques et travaille de concert avec ces derniers en adoptant une démarche responsable

Principales réalisations 2020

- 300 fournisseurs stratégiques identifiés fin 2020
- 25,8 % des fournisseurs stratégiques ont intégré le programme d'achats responsables
- 100 % des acheteurs sont formés au processus d'achats responsables

Engagement 2025

D'ici à 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer

ODD des Nations Unies¹







S'INVESTIR POUR UNE VIE MEILLEURE À TRAVERS L'ÉDUCATION

Description

L'éducation a le pouvoir de changer le monde et a toujours été au centre des préoccupations du Groupe

D'ici à 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants dans le monde

Principales réalisations 2020

- Amélioration des conditions d'apprentissage de plus de 118 millions d'enfants depuis 2018
- 53 % des actions de mécénat sont en faveur de l'éducation

Engagement 2025

ODD des Nations Unies¹













Nouveaux engagements pour les plastiques

En 2020, dans le cadre de son plan Horizon, BIC a renforcé sa contribution au Développement Durable. Le Groupe a défini deux objectifs ambitieux pour réduire sur le climat et sur l'environnement, son empreinte liée à l'utilisation des plastiques :

- D'ici 2025, 100 % de ses emballages plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables
- D'ici 2030, 50 % de plastiques recyclés ou alternatifs seront utilisés dans la fabrication de ses produits.

A travers ces objectifs, BIC répond simultanément à trois grands défis environnementaux : le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles dû à la consommation de combustibles fossiles et la pollution environnementale, en particulier la pollution plastique dans les océans et sur terre.

L'achat de marchandises compte pour 29 % de l'empreinte carbone du Groupe BIC, en particulier les matériaux achetés pour la fabrication des produits. Les plastiques représentent 21 % de l'empreinte carbone du Groupe. BIC estime que réaliser ces engagements pourrait réduire ses émissions de CO2 d'environ 10 % d'ici 2030.

¹ Objectifs de développement durable des Nations Unies

COLLABORATEURS

Unis par une culture commune et une vision partagée, travaillant dans un environnement propice à leur évolution et à leur développement, les collaborateurs de BIC sont la pierre d'angle de la transformation du Groupe.

Pour assurer l'épanouissement de ses collaborateurs, BIC concentre son action autour de 4 axes principaux :





des collaborateurs



Promotion de la diversité et de l'inclusion



Dialogue social

L'engagement de BIC en faveur de la diversité des sexes

Les actions de BIC visant à améliorer la représentation des femmes dans ses effectifs portent leurs fruits :

- \bullet 36 % de femmes dans les 10 % de postes les plus importants
- \bullet 27 % de femmes aux postes de direction
- 22 % des membres du Comité Exécutif sont des femmes (2 sur 9)

Le Groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre 40 % de femmes aux postes de direction d'ici fin 2027. Les programmes visant à consolider cette dynamique se proposent d'améliorer le processus d'identification et de gestion des talents, de dresser des listes de candidatures équilibrées selon le genre, d'introduire une formation obligatoire sur les biais inconscients et de revoir les offres d'emploi pour attirer et fidéliser les talents féminins.

PARTAGE DE LA VALEUR

Par une approche globale visant à assurer une croissance à long terme pour toutes les parties prenantes, nous garantissons un équilibre durable entre une répartition des bénéfices générés et les investissements dans l'avenir de BIC.

DISTRIBUTION AUX PARTIES PRENANTES¹

ÉTATS

65,2 M€

dont 50,0 M€ versés dans le monde au titre des impôts et 15,2 M€ pour d'autres taxes

COMMUNAUTÉS

1,4 M€

Dons financiers et dons de produits

ACTIONNAIRES

110,2 M€

Dividendes ordinaires **7,4 M€**

rachats d'actions Dividendes versés et actions rachetées

BANQUES

+1,4 M€ Intérêts nets perçus

FOURNISSEURS

862,2 M€

Achats de matières premières, consommables et prestations de service



Partager les fruits de la croissance



Investir pour assurer une croissance durable



INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

83,1 M€

COLLABORATEURS²

465,5 M€

 $^{^{\}mathrm{1}}$ La distribution aux parties prenantes ne tient pas compte de la variation du besoin d'exploitation

² Salaires chargés, primes & participations



4. BIC EN 2020

4.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

LE GROUPE EN 2020

Événements clés en 2020					
Mai	Le 20 mai, BIC annonce cinq chantiers destinés à améliorer sa résilience à court terme dans le contexte de la crise de la Covid-19 et à renforcer son plan de transformation <i>BIC</i> 2022 – <i>Invent the Future</i> pour accélérer sa croissance à long terme.				
Juin	Le 18 juin, BIC signe un partenariat avec Iprova pour lancer le BIC-Iprova Invention Lab en vue de renforcer la capacité d'innovation et de R&D du Groupe.				
Juillet	Le 1 ^{er} juillet, BIC finalise l'acquisition de la société Djeep, l'un des principaux fabricants de briquets de qualité. Cette acquisition vise à renforcer la position de BIC sur le marché des briquets de poche et offre au Groupe des opportunités de croissance significatives en Europe et en Amérique du Nord.				
Novembre	Le 10 novembre, BIC lance son plan « Horizon », destiné à stimuler la croissance et à assurer une rémunération solide des actionnaires. Cette stratégie, qui s'inscrit dans la continuité du plan de transformation BIC 2022 - Invent the Future, est axée sur un ensemble d'initiatives qui s'appuient sur les forces de BIC et avec une attention particulière aux attentes des consommateurs et au développement durable.				
Décembre	Le 15 décembre, BIC annonce la signature d'un accord de cession de PIMACO, son activité d'étiquettes adhésives au Brésil, à Grupo CCRR. Cette cession est cohérente avec la stratégie de rotation du portefeuille du Groupe et la priorité accordée aux activités grand public à croissance rapide comme la Créativité et l'écriture Digitale.				
	Le 15 décembre, BIC annonce l'acquisition de Rocketbook, la première marque américaine de carnets intelligents réutilisables,				

Le chiffre d'affaires 2020 s'est élevé à 1 627,9 millions d'euros, en baisse de - 16,5 % en publié, et en baisse de - 12,6 % à base comparable. L'impact défavorable de la variation de devises (- 4,2 %) s'explique principalement par la dépréciation du réal brésilien et du dollar U.S. par rapport à l'euro.

marquant l'entrée de BIC sur le segment de l'écriture digitale.



COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2019	2020	En publié	À base comparable
Chiffre d'affaires	1 949,4	1 627,9	- 16,5 %	- 12,6 %
Coût des ventes	972,1	845,5	-	-
Marge brute	977,3	782,4	-	-
Charges administratives et autres charges d'exploitation	724,6	625,6	-	=
Résultat d'exploitation	252,7	156,8	-	-
Résultat financier	(1,3)	(1,4)	-	=
Résultat avant impôts	251,4	155,3	-	-
Impôts	(75,3)	(61,6)	-	=
Résultat net part du Groupe	176,1	93,7	-	-
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	3,91	2,08	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres	45 056 076	44 975 070	-	_

Le taux de marge brute de 2020 s'est établi à 48,1 %, comparé à 50,1 % en 2019. Hors la sous-absorption des coûts fixes liée à la pandémie de Covid-19, la marge brute s'est améliorée de 0,6 point. Cette légère amélioration s'explique par l'impact favorable des effets de change, et par une baisse du coût des matières premières qui a été en partie neutralisée par l'absorption défavorable des coûts de production.

Le résultat d'exploitation normalisé de 2020 était de 229,1 millions d'euros (avec une marge d'exploitation normalisée de 14,1 %). La marge d'exploitation normalisée a été impactée par :

- une augmentation des dépenses d'exploitation et autres dépenses en pourcentage du chiffre d'affaires résultant d'une baisse du chiffre d'affaires ;
- les coûts liés à la mise en place de notre nouvelle organisation ;
- l'augmentation du coût des plans d'actions de performance comparé à 2019.

Ceci a été partiellement compensé par la baisse des autres dépenses d'exploitation partout dans le monde suite aux mesures annoncées an mai.

Les principaux éléments normalisés ont été les suivants :

- 41,8 millions d'euros de coûts des ventes (35,3 millions d'euros dus à la sous-absorption des coûts de production résultant de la fermeture d'usines et de la baisse de la demande de produits liée à la crise de la Covid-19, et 6,5 millions d'euros de dépenses supplémentaires directement liées à la protection des collaborateurs dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus (activités de nettoyage, fournitures de masques, produits et mesures d'hygiène);
- 27,2 millions d'euros de coûts de restructuration (le plan de transformation, la fermeture de l'usine en Équateur et la restructuration des opérations commerciales en Amérique latine et en Asie, constituent les principaux éléments);
- 3,6 millions d'euros en dépenses d'exploitation et autres dépenses, principalement dus à la sous-activité de la force de vente en raison de la Covid-19;
- 41,7 millions d'euros de dépréciations d'actifs Cello portant sur des immobilisations corporelles et sur la marque. La dépréciation s'explique par des ventes et des volumes plus faibles que prévus en raison du confinement et qui impactent les économies de coûts initialement attendues;
- -44,1 millions d'euros d'ajustement favorable des retraites aux États-Unis ⁽¹⁾.

PRINCIPAUX COMPOSANTS DE LA VARIATION DE LA MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE

(en points de pourcentage)	T4 2020 vs. T4 2019	2020 vs. 2019
Variation des coûts de production (a)	+ 1,5	+ 0,6
Soutien à la marque	+ O,1	+ 0,4
 Dépenses d'exploitation et autres dépenses (a) 	(6,8)	(3,9)
Variation de la marge d'exploitation normalisée	(5,2)	(2,9)

⁽a) Hors sous-absorption des coûts fixes liée à la pandémie de la Covid-19 au niveau de la marge brute et hors coûts de restructuration, dépréciation Cello, ajustement des retraites aux États-Unis, et autres éléments normalisés principalement la sous-activité de la force de vente dans les Charges d'exploitation et autres charges.



ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

(en millions d'euros)	2019	2020
Résultat d'exploitation	252,7	156,8
En % du chiffre d'affaires	13,0 %	9,6 %
Coûts de restructuration (plan de transformation 2019 et 2020 et fermeture de l'usine en Équateur au T2 2020 et restructuration des opérations commerciales en Amérique latine au T3 2020)	+ 44,7	+ 27,2
Dépréciation d'actifs Cello	+ 44,3	+ 41,7
Ajustement des pensions pour des coûts des services passés en 2019 au Royaume-Uni	(9,9)	-
Certains coûts liés à la Covid-19, principalement la non-absorption des coûts fixes	-	+ 45,4
Ajustement favorable des pensions aux États-Unis	-	(44,1)
Coûts d'acquisitions		+ 2,1
Résultat d'exploitation normalisé	331,8	229,1
En % du chiffre d'affaires	17,0 %	14,1 %

RÉSULTAT NET ET BÉNÉFICE NET PAR ACTION

(en millions d'euros)	2019	2020
Résultat d'exploitation	252,7	156,8
Résultat financier	(1,3)	(1,4)
Résultat avant impôts	251,4	155,3
Résultat net part du Groupe	176,1	93,7
Résultat net part du Groupe normalisé (a)	246,7	159,4
Résultat net part du Groupe par action normalisé (en euros)	5,47	3,54
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	3,91	2,08

(a) Hors éléments non récurrents & application de la norme d'hyperinflation en Argentine en 2019 et 2020.

Le résultat financier de l'exercice 2020 a été relativement stable par rapport à 2019. Le résultat financier du quatrième trimestre 2020 a été négativement impacté par la réévaluation défavorable des actifs financiers libellés en dollars U.S. durant le trimestre (contre le MXN).

En 2020, le taux effectif d'imposition était de 39.7% comparé à 30.0% en 2019. Hors dépréciation des actifs de Cello, le taux effectif d'impôt était de 31.2%.

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2020

Consommation d'eau: une augmentation de 7,1% de la consommation d'eau rapportée à la tonne de production est constatée entre 2019 et 2020. Sur cette même période, la consommation totale d'eau a diminué de 11% alors que la production a diminué de 17%. Ces évolutions s'expliquent par la mise en œuvre de programmes d'optimisation des procédés et équipements industriels du Groupe, combinée à la crise de la Covid-19 qui a augmenté les besoins en eau de 4,1% pour l'hygiène (62% de l'eau est consommée pour les usages domestiques).

Consommation d'énergie: le Groupe BIC réalise des programmes d'efficacité énergétique dans ses usines depuis de nombreuses années et a ainsi en 10 ans, amélioré son efficacité énergétique de 5.8 %.

En 2020, le Groupe a signé un partenariat avec Schneider Electric pour la mise en place d'un suivi strict des consommations énergétiques de tous les sites du Groupe avec pour objectif d'optimiser consommations et dépenses associées et de progresser dans le recours à l'électricité d'origine renouvelable.

Électricité renouvelable : en 2020, la part d'électricité renouvelable consommée par le Groupe BIC s'élevait à 80 %, contre 76 % en 2019. Cette augmentation significative de l'utilisation d'électricité renouvelable par le Groupe reflète son engagement dans ce domaine et permet d'atteindre l'objectif qui était fixé pour 2025.

Émissions de gaz à effet de serre : la quantité totale des émissions directes et indirectes de GES a ainsi été estimée à $78\,046\,\mathrm{teq}\,\mathrm{CO}_2$ en 2020. Une baisse de 20 % de la quantité totale des émissions directes et indirectes (*scopes* 1 et 2) de GES, notamment en raison de la baisse d'activité liée à la crise de la Covid-19.

Déchets: une diminution de 13 % de la quantité de déchets produits par tonne de production entre 2019 et 2020, résultant de la baisse de la demande de production.

Effectifs: en 2020, 70 % des collaborateurs présents au 31 décembre 2020, ont reçu une formation avec une moyenne de 3,1 jours par employé.

Diversité: en 2020, les femmes représentaient 46 % des effectifs permanents du Groupe: 38 % des effectifs en Europe, 44 % en Amérique du Nord, 49 % en Amérique latine, 38 % au Moyen-Orient – Afrique, 47 % en Asie-Pacifique-Océanie et 56 % en Inde

Santé-Sécurité: en 2020, les systèmes de management santé et sécurité sont opérationnels sur 91 % des sites BIC.

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt pour les salariés BIC et intérimaires a diminué en 2020 de 1,87 à 1,63. La mise en place et le déploiement de plans d'action se poursuivront en 2021 pour développer la culture de sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et contribuer à la réduction de ce taux.

Sur l'ensemble des sites du Groupe en 2020, BIC enregistre 50 accidents du travail avec arrêt impliquant des salariés BIC et un seul concernant un intérimaire. Le taux d'incidents pour les salariés BIC a atteint 1.85 en 2020.

Droits de l'Homme : le Groupe réalise 92 % de son chiffre d'affaires en fabriquant des produits dans ses propres usines, 84 % de ces usines sont situées dans des pays sans risque droits de l'homme, selon le classement Freedom House ⁽¹⁾.

Mécénat: en 2020, les dons de produits et dons financiers ont représenté 1,4 million d'euros (valorisation interne), principalement dans les domaines de l'éducation ⁽²⁾, de la santé et l'aide d'urgence. Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, BIC a fait des dons de stylos, de produits de coloriage, d'autres instruments d'écriture et de rasoirs, d'une valeur totale de 1,3 million d'euros, afin de venir en aide aux communautés locales, hôpitaux, enfants et sans-abri.

Éducation: à fin 2020, le Groupe BIC estimait à 118 millions le nombre d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées à travers des actions directes auprès des enfants ou à travers des actions auprès des enseignants et des parents depuis 2018.

PERFORMANCE DU GROUPE EN 2020 PAR CATÉGORIE

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2019-2020

	Chiffre d'affaires		Résultat d'exploitation	
(en millions d'euros)	2019	2020	2019	2020
Papeterie	774,4	575,6	26,8	(31,1)
Briquets	679,0	618,1	247,7	226,4
Rasoirs	463,0	404,2	68,5	50,6
<u>Autres Produits</u>	33,1	30,0	(5,5)	(5,2)

⁽²⁾ Sont considérées pour cet indicateur toutes les actions de mécénat en faveur de l'éducation, y compris celles réalisées dans le cadre de l'engagement #5.



⁽¹⁾ Source : « Freedom in the World 2018 », une étude réalisée par l'ONG Freedom House.



RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2019-2020

	Résultat d'exploitation normalisé		Résultat d'exploitation	
(en %)	2019	2020	2019	2020
Papeterie	67,4	33,3	26,8	(31,1)
Briquets	249,2	216,1	247,7	226,4
Rasoirs	67,8	50,1	68,5	50,6
Autres Produits	(4,3)	(1,9)	(5,5)	(5,2)

MARGE D'EXPLOITATION ET MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2019-2020

	Marge d'exp	oloitation normalisée		Marge d'exploitation
(en %)	2019	2020	2019	2020
Papeterie	8,7	5,8	3,5	(5,4)
Briquets	36,7	35,0	36,5	36,6
Rasoirs	14,7	12,4	14,8	12,5

Papeterie - Human Expression

Le chiffre d'affaires de l'activité Papeterie pour l'exercice 2020 s'est élevé à 575,6 millions d'euros, en baisse de 25,7 % en publié et de 23,2 % à base comparable. La Papeterie est la catégorie qui a été la plus impactée par la pandémie de la Covid-19. Les restrictions de mobilité et d'activité commerciales liées aux périodes de confinement ont fortement influencé le comportement des consommateurs et leurs habitudes d'achat. Fortement dépendants des commerces traditionnels et de proximité, l'Amérique du Sud, l'Inde et la zone Moyen-Orient et Afrique ont le plus souffert des longues périodes de confinement.

- En Europe, le chiffre d'affaires a reculé d'environ 5 %. Malgré une rentrée scolaire difficile en raison des incertitudes liées à la réouverture des écoles, nous avons augmenté notre part de marché en France et en Espagne. Nous sommes également devenus N° 1 au Royaume-Uni pendant la rentrée scolaire (+ 1,9 pt de part de marché en valeur). Conformément à notre positionnement Human Expression, nous avons obtenu de bons résultats dans des segments à valeur ajoutée tels que le Coloriage, où nous avons gagné +3,5 points au Royaume-Uni⁽¹⁾, et 3,8 pts en France (2), dans les deux cas grâce à une demande accrue de produits liés aux activités artistiques.
- En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. Les résultats ont été affectés par les fermetures d'écoles qui ont retardé la rentrée scolaire, et par le déclin des ventes des fournituristes de bureau. Le marché américain de la Papeterie a baissé de 12,2 % par rapport à l'année dernière ⁽³⁾. Nous avons gagné des parts de marché et surperformé le marché sur les segments du Coloriage et des Marqueurs permanents, notamment grâce aux gammes BodyMark et BIC® Kids.

- En Amérique latine, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. Au Brésil, les résultats ont été affectés par la fermeture des grandes surfaces pendant les périodes de confinement. Au quatrième trimestre, la réouverture des commerces spécialisés a eu un impact positif sur les résultats. Au Mexique, seul pays où les écoles n'ont pas rouvert en septembre, le marché de la Papeterie a reculé de 18,4 % en valeur (à fin décembre).
- En Inde, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. En raison des restrictions de mobilité et des règles de distanciation sociale revues chaque semaine, la confiance des consommateurs a diminué tout au long de l'année. Tant la grande distribution que les commerces traditionnels ont été touchés. Le marché de la Papeterie a reculé de 37,6 % en valeur. Le segment des stylos à bille a été le plus touché. Cello a maintenu son *leadership* avec une part de marché de 25,1 % (4) en valeur.
- Dans la zone Moyen-Orient et Afrique, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. La fin de l'année a été marquée par des reports de la rentrée scolaire en Afrique de l'Est et du Sud.

La marge d'exploitation normalisée de l'activité Papeterie pour l'exercice 2020 s'est élevée à 5,8 %, contre 8,7 % en 2019, sous l'effet de la forte baisse du chiffre d'affaires et d'une absorption défavorable des coûts fixes. Cette baisse a été partiellement compensée par un effet de change favorable, la baisse du coût des matières premières et la diminution des dépenses de soutien à la marque.



 ⁽¹⁾ IRI – cumul annuel au 26 décembre 2020.
 (2) IRI – à fin décembre 2020 – Grande distribution, estimation à 85 % de couverture du marché.

NPD - cumul annuel au 31 décembre 2020.

⁽⁴⁾ Market Pulse – à fin décembre 2020.

Briquets - Flame For Life

Le chiffre d'affaires de l'activité Briquets pour l'exercice 2020 s'est élevé à 618,1 millions d'euros, en baisse de 9,0 % en publié et de 4,7 % à base comparable. Dans les Briquets, les résultats annuels ont été affectés par la baisse de fréquentation des commerces et la fermeture des magasins de proximité et des commerces traditionnels sur tous nos principaux marchés pendant les périodes de confinement. Cette situation a été compensée par la qualité de l'exécution commerciale et des gains de distribution continus dans la grande distribution.

- En Europe, le chiffre d'affaires a reculé d'environ 5 %. En dépit des bons résultats affichés par les marchés russe et allemand grâce à de nouveaux référencements et aux activités promotionnelles, nos ventes ont été impactées par une faible performance des marchés en France, en Italie et en Belgique. La deuxième vague de confinements a impacté les résultats du quatrième trimestre.
- En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est resté stable par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par l'ajustement de prix du mois de juin et l'impact positif d'activités promotionnelles efficaces, qui ont compensé la baisse des volumes. Le marché américain des Briquets de poche a reculé de 0,2 % en valeur et de 3,4 % en volume (1). BIC a gagné 0,8 point en valeur sur ce marché, surperformant le marché dans la grande distribution et les commerces de proximité. Le marché des Briquets utilitaires, a été stimulé par les nouvelles habitudes de cuisine à domicile et l'augmentation de l'utilisation des barbecues tout au long de l'année. Cela s'est traduit par une croissance de 27,1 % en valeur en 2020, BIC ayant gagné 4,3 pts (2) en valeur. Le nouveau briquet utilitaire BIC E.Z. Reach a rencontré un franc succès, avec de bons résultats depuis son lancement en juin. À fin décembre 2020, les briquets utilitaires, y compris EZ Reach, représentaient 15 % du chiffre d'affaires total des briquets en Amérique du Nord, comparé à 9 % en 2019.
- En Amérique latine, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. Au Mexique, les résultats ont été affectés par le niveau élevé des stocks chez les distributeurs en début d'année. Dans cette zone géographique, nos ventes aux consommateurs ont été tirées par l'Argentine et le Brésil, où, sur un marché en déclin, nous avons augmenté notre part de marché de 2,3 pts en valeur.

La marge d'exploitation normalisée de l'activité Briquets pour l'exercice 2020 s'est établie à 35,0 % contre 36,7 % en 2019, en raison de la baisse du chiffre d'affaires, partiellement compensée par la baisse des dépenses de soutien à la marque.

Rasoirs - Blade Excellence

Le chiffre d'affaires de l'activité Rasoirs pour l'exercice 2020 s'est élevé à 404,2 millions d'euros, en baisse de 12,7 % en publié et de 6,8 % à base comparable. La catégorie Rasoirs a été affectée par l'évolution des habitudes de consommation, une tendance qui s'est accentuée pendant les périodes de confinement en raison du bouleversement des habitudes quotidiennes. Nous avons néanmoins surperformé nos marchés dans toutes les zones géographiques clés. Cette performance s'explique notamment par notre positionnement de produit de qualité à prix raisonnable et le succès des nouveaux produits sur les segments masculin et féminin.

- En Europe, le chiffre d'affaires a reculé d'environ 10 % en raison de la baisse générale du marché, et notamment de faibles ventes aux distributeurs en France. Au Royaume-Uni, les bonnes performances des ventes aux consommateurs ont été tirées par le segment féminin sur lequel nous avons gagné 0,6 pt⁽³⁾ de part de marché. En Europe de l'Est, et en particulier en Pologne et en Russie, nous avons surperformé le marché grâce aux bons résultats de la gamme Flex Hybrid dans le temps.
- Aux États-Unis, le chiffre d'affaires a reculé d'environ 5 %. Nous avons surperformé le marché américain des rasoirs non rechargeables, en recul de 6,4 % à fin décembre en valeur (4), et augmenté de 1,0 pt notre part de marché en valeur, qui s'élève à 29,1 %. Ce résultat est dû au succès de nos principaux produits, à de bons résultats sur le segment masculin et au lancement de nouveaux produits, tels que le BIC Soleil Sensitive Advance. Us, notre rasoir rechargeable non genré, continue de générer de bons résultats depuis son lancement.
- En Amérique latine, le chiffre d'affaires a reculé de près de 10 %. Au Brésil, nous avons augmenté notre part de marché en valeur grâce à notre stratégie de montée en gamme vers le segment des trois lames et avons atteint 23 % de part de marché à fin décembre, soit notre plus haut niveau historique. Les résultats au Mexique ont notamment été négativement impactés par le niveau élevé des stocks et en-cours des clients en début d'année, qui a pesé sur les résultats d'ensemble de l'exercice.

La marge d'exploitation normalisée 2020 de l'activité Rasoirs s'est établie à 12,4 % contre 14,7 % en 2019. Ceci s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires, partiellement compensée par une diminution des dépenses de soutien à la marque par rapport à l'exercice précédent.

Autres Produits

Le chiffre d'affaires des Autres Produits pour l'exercice 2020 s'est établi à 30,0 millions d'euros, en recul de 8,4 % à base comparable. Le résultat d'exploitation normalisé 2020 des Autres Produits était de -1,9 million d'euros, comparé à -3,5 millions d'euros en 2019.

Coûts non alloués

Les coûts non alloués de l'exercice 2020 concernent les coûts centraux et les coûts de restructuration. Le résultat d'exploitation normalisé 2020 des coûts non alloués était de - 68,4 millions d'euros, comparé à - 49,1 millions d'euros en 2019. La baisse du résultat d'exploitation normalisé est due aux coûts engagés dans le cadre de la nouvelle organisation.

- (1) IRI Fin de période 27 décembre 2020.
- (2) IRI Cumul annuel au 27 décembre 2020 est. 70 % de couverture du marché.
- (3) À fin novembre 2020.
- (4) IRI À fin décembre en valeur.





PERFORMANCE DU GROUPE EN 2020 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2019	2020	En publié	À base comparable
Groupe				
Chiffre d'affaires	1 949,4	1 627,9	- 16,5 %	- 12,6 %
Europe				
Chiffre d'affaires	558,9	517,3	- 7,5 %	- 6,9 %
Amérique du Nord				
Chiffre d'affaires	764,4	703,1	- 8,0 %	- 6,1 %
Amérique latine				
Chiffre d'affaires	365,6	230,1	- 37,1 %	- 24,4 %
Moyen-Orient & Afrique				
Chiffre d'affaires	118,4	87,2	- 26,3 %	- 24,0 %
Océanie & Asie (y compris l'Inde)				
Chiffre d'affaires	142,1	90,2	- 36,5 %	- 32,3 %

IMPACT DES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE ET DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en %)	2019	2020
Périmètre	(0,4)	+0,2
Devises	+ 2,3	(4,2)
Dont USD	+ 1,9	(0,7)
Dont BRL	(0,2)	(2,0)
Dont MXN	+0,3	(0,4)
Dont RUB et UAH	+ O,1	(0,3)
Dont ZAR	(0,3)	(0,2)

SENSIBILITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES AUX VARIATIONS DES PRINCIPAUX TAUX DE CHANGE

(en %)	2019	2020
+/- 5 % variation du dollar américain	+/- 1,8	+/- 2,0
+/- 5 % variation du réal brésilien	+/- 0,4	+/-0,3
+/- 5 % variation du peso mexicain	+/- 0,3	+/- 0,2

Europe

La zone Europe comprend l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. En 2020, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 517,3 millions d'euros, soit une baisse de 6,9 % à base comparable.

Les performances de la zone Europe ont globalement été impactées par la pandémie de la Covid-19, notamment dans la Papeterie, où les ventes à la grande distribution et aux enseignes de fournitures de bureau ont souffert de la réduction de l'activité commerciale et du télétravail, et où des incertitudes sont apparues autour de la rentrée scolaire. En revanche, les consommateurs se tournant davantage vers les achats en ligne pendant la pandémie, les ventes de e-commerce ont connu une forte croissance en Europe, notamment grâce au *Pure Players* comme Amazon.

- Papeterie: Le chiffre d'affaires a reculé d'environ 5 %. Malgré une rentrée scolaire difficile, une bonne exécution a permis au Groupe de devenir N°1 au Royaume-Uni pendant cette période. BIC a réalisé de bonnes performances dans des segments clés à valeur ajoutée tels que le Coloriage, où le Groupe a augmenté sa part de marché en France et au Royaume-Uni, grâce à une demande accrue de produits liés à des activités artistiques.
- **Briquets**: Le chiffre d'affaires a baissé d'environ 5 % en raison de la faiblesse des ventes en France, en Italie et en Belgique, en partie dû à la fermeture des magasins traditionnels pendant les périodes de confinement de la première et de la deuxième vague. L'Allemagne et la Russie ont affiché de solides performances, grâce à de nouveaux référencements et à des activités promotionnelles.
- Rasoirs: Le chiffre d'affaires a reculé de près de 10 % en raison de la baisse générale du marché. Au Royaume-Uni et grâce au segment féminin BIC a cependant surperformé le marché en déclin du non rechargeable, gagnant + 0,6 point de part de marché⁽¹⁾. En Europe de l'Est, et en particulier en Pologne et en Russie, BIC a surperformé le marché grâce aux bonnes performances sur la durée de la gamme Flex Hybrid.

Amérique du Nord

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2020, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord a atteint 703,1 millions d'euros, en baisse de 6,1% à base comparable. L'Amérique du Nord a été globalement impactée par la pandémie. Celle-ci a profondément modifié les habitudes de consommation et les comportements d'achat. La Papeterie a été la plus touchée par les fermetures d'écoles et de bureaux. Cependant, BIC a surperformé ses marchés dans les catégories Rasoirs et Briquets aux États-Unis, malgré la faiblesse du marché. Le passage des consommateurs aux achats en ligne pendant la pandémie a également favorisé une forte croissance du chiffre d'affaires des ventes en ligne dans la région.

• Papeterie: Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. Les résultats ont été affectés par les fermetures d'écoles qui ont retardé la saison de la rentrée scolaire, et par le déclin des ventes des fournituristes de bureau. Le marché total de la Papeterie aux États-Unis a fortement reculé. BIC a gagné des parts de marché et a surperformé le marché dans les segments des Marqueurs permanents et du Coloriage, notamment grâce aux gammes BodyMark et BIC® Kids.

- Briquets: Le chiffre d'affaires est resté stable. Les performances ont été tirées par une bonne exécution, un ajustement des prix de juin et l'impact positif d'activités promotionnelles efficaces, qui ont compensé les baisses de volume. BIC a gagné 0,8 point en valeur sur le marché américain des Briquets de poche (à fin décembre 2020), surperfomant le marché dans les réseaux de la grande distribution et des magasins de proximité. Le marché des Briquets utilitaires a été stimulé par la cuisine à domicile et l'augmentation de l'utilisation des barbecues pendant la pandémie et a connu une forte croissance en valeur en 2020, et BIC a surperformé le marché.
- Rasoirs: Le chiffre d'affaires a reculé d'environ 5 %. BIC a surperformé le marché américain en déclin des rasoirs non rechargeables en augmentant sa part de marché de 1 point pour atteindre 29,1 % en valeur. Ce résultat est dû au succès des produits de la gamme classique de BIC, à de bonnes performances dans le segment masculin et au lancement de nouveaux produits, tels que le BIC Soleil Sensitive Advance.

Amérique latine

En 2020, le chiffre d'affaires de la zone Amérique latine s'est établi à 230,1 millions d'euros, soit une baisse de 24,4 % à base comparable. Fortement dépendante des magasins de proximité et traditionnels, la zone Amérique latine a beaucoup souffert des périodes de confinement prolongées pendant la pandémie de la Covid-19.

- Papeterie: Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. Au Brésil, les résultats ont été affectés par la fermeture des grandes surfaces pendant les périodes de confinement. Au Mexique, seul pays où les écoles n'ont pas rouvert en septembre, le marché total de la Papeterie a connu une forte diminution d'environ 18 % en valeur en 2020, ce qui a eu des effets significatifs sur les ventes, notamment pendant la rentrée scolaire.
- Briquets: Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. Les performances ont été tirées par l'Argentine et le Brésil, où BIC a gagné des parts de marché sur un marché en déclin. Toutefois, au Mexique, les performances ont été affectées par le niveau élevé des stocks et en-cours des distributeurs en début d'année.
- Rasoirs: Le chiffre d'affaires a reculé de près de 10 %. Au Brésil, BIC a augmenté sa part de marché en valeur grâce à sa stratégie continue de montée en gamme vers le segment trois-lames et a atteint un niveau historique de part de marché en valeur. Les résultats au Mexique ont notamment été négativement impactés par le niveau élevé des stocks et en-cours des clients en début d'année, qui a pesé sur les résultats d'ensemble de l'exercice.

Afrique et Moyen-Orient

En 2020, le chiffre d'affaires de la zone Afrique et Moyen-Orient s'est établi à 87,2 millions d'euros, soit une baisse de 24 % à base comparable d'une année sur l'autre.

• Papeterie: Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse à deux chiffres. Fortement dépendante des magasins de proximité et traditionnels, la zone Moyen-Orient et Afrique a beaucoup souffert des longues périodes de confinement. À la fin de l'année, les performances ont été affectées par les reports de la rentrée scolaire en Afrique de l'Est et du Sud.





Asie, Océanie (dont l'Inde)

En 2020, le chiffre d'affaires de la zone Asie-Océanie s'est établi à 90,2 millions d'euros, soit une baisse de 32,3 % à base comparable d'une année sur l'autre.

- Papeterie: En Inde, le chiffre d'affaires de Cello a enregistré une baisse à deux chiffres en raison de la pandémie, qui a touché à la fois les grandes surfaces et les magasins traditionnels. Les restrictions de mobilité et les règles de distanciation sociale étant régulièrement revues, le niveau de confiance des consommateurs a diminué tout au long de l'année. Le marché total de la Papeterie en Inde a enregistré une baisse à deux chiffres en valeur au cours de l'année. En Australie, BIC a surperformé le marché de la Papeterie et a gagné des parts de marché en valeur, notamment dans les segments des Stylos, des Marqueurs et de la Correction.
- **Briquets:** En Océanie, les bonnes performances ont été notamment dues à une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires dans les briquets Multi-usages, en grande partie grâce à la grande distribution, qui a été moins touchée par la pandémie que les autres canaux.
- Rasoirs: En Australie, sur un marché des rasoirs non rechargeables en déclin, les performances ont été affectées par un environnement concurrentiel difficile et BIC a sous-performé dans le segment du non rechargeable pour hommes et pour femmes.



4.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

À fin décembre 2020, la situation nette de trésorerie s'élevait à 183,9 millions d'euros. Les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation étaient de 357,6 millions d'euros, dont une marge d'autofinancement de 233,9 millions d'euros. La variation positive du besoin en fonds de roulement et autres de 123,7 millions d'euros

comparée à l'année précédente s'explique principalement par l'amélioration du recouvrement des créances clients, l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur les créances clients, et une gestion rigoureuse des stocks.

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Capitaux propres	1 608,1	1 456,2
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	65,5	90,0
Emprunts et dettes financières non courants	32,3	28,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	198,6	265,7
Autres actifs financiers courants et instruments dérivés	6,7	26,1
Situation nette de trésorerie ^(a)	146,9	183,9
Goodwill et immobilisations incorporelles	257,7	309,8
TOTAL BILAN	2 392,2	2 169,4

NB: SOCIÉTÉ BIC n'a demandé aucune notation à une agence de notation de crédit et, à sa connaissance, n'a fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation de crédit.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2019	2020
Marge brute d'autofinancement	334,5	233.9
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(21,1)	129,7
Autres flux d'exploitation	4,8	(6,0)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation (a)	317,2	357,6
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(110,8)	(149,3)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(208,8)	(61,1)
Flux nets de trésorerie et équivalents de trésorerie nets de découverts bancaires	(3,4)	147,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	146,8	264,7

⁽a) Voir glossaire.

⁽a) Voir glossaire.



4.3. DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui est essentiellement fonction des bénéfices de la Société, de sa politique d'investissement, de la solidité de son bilan, et qui tient compte des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur. BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer le versement d'un dividende ordinaire de 1,80 euro par action lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 mai 2021. Le taux de distribution du dividende versé en 2020 était de 69 %.

Le niveau des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

	Dividende ordinaire net (en euros)	Dividende ordinaire net/résultat net par action* (taux de distribution)
2020	2,45	69 %
2019	3,45	63 %
2018	3,45	91%

^{*} Dividende ordinaire net/résultat net par action normalisé pour 2020.

4.4. STRATÉGIE

BIC est un des leaders mondiaux des articles de papeterie, des briquets et des rasoirs. Depuis plus de 75 ans, l'entreprise fabrique des produits de grande qualité accessibles à tous, partout dans le monde. Cette vocation a permis au Groupe de faire de sa marque, l'une des plus reconnues dans le monde.

En février 2019, face à l'évolution rapide et constante de son environnement de marché et des tendances de consommation, le Groupe a lancé son plan de transformation, *BIC 2022 – Invent the Future.* Conçu afin de relever ces défis et de poser les jalons d'une croissance à long terme rentable, ce plan s'appuie sur de nouvelles priorités organisationnelles. L'objectif du Groupe est de devenir plus agile, plus efficace, plus axé sur l'innovation et le consommateur, et d'améliorer la distribution omnicanale.

Le plan repose sur quatre piliers stratégiques :

- efficacité: améliorer l'efficacité de l'ensemble des activités de production, tout en préservant la sécurité, la qualité et l'accessibilité des produits;
- *innovation*: améliorer notre connaissance des consommateurs et accélérer le rythme des lancements de nouveaux produits;
- des marques adaptées et orientées vers le consommateur: interagir plus efficacement avec tous les consommateurs pour tirer parti de nos marques uniques, en adoptant des stratégies de communication digitale plus adaptées et sur-mesure et en intégrant davantage les nouvelles tendances, telles que la personnalisation des produits;
- distribution omnicanale: renforcer les opérations commerciales pour devenir un véritable spécialiste omnicanal, en ligne et dans les réseaux physiques.

Dans le prolongement du plan « *BIC 2022-Invent the Future* » BIC a dévoilé en **novembre 2020** son nouveau plan « Horizon », qui se concentre tout particulièrement sur les besoins des consommateurs et sur les exigences en matière de Développement Durable. Ce programme complet vise à renforcer les activités principales de BIC, mais également à entrer sur des segments adjacents afin d'assurer une croissance et une rentabilité durables à long terme. BIC a repensé ses trois catégories sous le prisme du consommateur afin d'accélérer sa trajectoire de croissance.

- Dans la Papeterie, BIC évolue vers Human Expression (1) pour s'adapter à l'évolution des habitudes de consommation et se développer sur les marchés à plus forte croissance de la créativité et l'écriture digitale.
- Dans les Briquets, BIC étend son positionnement Flame for Life (1) pour intégrer toutes les occasions d'allumer une flamme, en intérieur comme en extérieur. La catégorie s'appuie sur un modèle davantage centré sur la valeur afin de générer plus de croissance et de maintenir la rentabilité, en misant sur la montée en gamme et la personnalisation, l'innovation et l'amélioration de la performance environnementale.
- Dans les Rasoirs, tout en continuant à développer son activité de rasoirs non-rechargagles, BIC capitalise sur l'excellence de sa recherche et développement et de son outil industriel fin de développer une nouvelle activité de fabricant de lames de haute précision - Blade Excellence (1) - pour d'autres marques.

^{(1) «} Expression personnelle », « Une flamme, la vie », « Excellence des lames ».



4.5. 2021 ET PERSPECTIVES À LONG TERME

PERSPECTIVES 2021

Nous prévoyons le maintien d'un environnement incertain et volatil, en particulier au cours du premier semestre, les effets de la Covid-19 continuant d'impacter la dynamique des réseaux de distribution et les habitudes d'achat des consommateurs sur nos principaux marchés.

Notre objectif est d'atteindre entre +5% et +7% de croissance du chiffre d'affaires à taux de change constants en 2021. Pour y parvenir, nous nous concentrerons sur les gains de parts de marché dans les principaux pays en croissance grâce au lancement de nouveaux produits et à des activités promotionnelles efficaces, et nous continuerons à nous développer dans le e-commerce.

Conformément à l'objectif fixé dans le plan Horizon, la génération de flux de trésorerie disponible de l'exercice 2021 devrait être supérieure à 200 millions d'euros, grâce à l'amélioration des marges d'exploitation et à un contrôle strict des investissements industriels et du besoin en fonds de roulement.

HYPOTHÈSES SUR LES TENDANCES DE MARCHÉ EN 2021

Nos perspectives pour 2021 reposent sur les hypothèses de marché suivantes (1);

Tendances de marché:

- **Europe :** stabilité ou faible augmentation dans nos trois catégories, en valeur ;
- Amérique du Nord:
 - croissance faible à modérée du marché américain de la Papeterie, en valeur,
 - marché américain des Briquets de poche stable, en valeur,
 - baisse faible à modérée du marché américain des Rasoirs non rechargeables, en valeur ;
- Amérique du Sud : croissance faible à modérée sur les trois marchés, en valeur ;
- Inde: croissance à deux chiffres de la Papeterie, en valeur.

Résultat d'exploitation normalisé et flux de trésorerie disponible :

- stabilité de la marge brute. L'augmentation des volumes et l'impact prix positif seront compensés par un coût des matières premières plus élevé, des effets de change défavorables des devises latino-américaines et indienne et un effet mix négatif lié à la croissance du chiffre d'affaires en Inde;
- augmentation des dépenses de soutien à la marque, de R&D et d'innovation pour soutenir la croissance du chiffre d'affaires;
- réduction des dépenses d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires :

- environ 100 millions d'euros d'investissements industriels;
- amélioration du besoin en fonds de roulement.

Devise:

• taux de couverture USD-Euro 2021 : 1,13.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

La réalisation des objectifs du plan de transformation de BIC visant à renforcer l'efficacité et à générer une trésorerie solide d'ici 2022 est en bonne voie :

- efficacité réaliser 50 millions d'euros d'économies annuelles d'ici 2022;
- innovation augmenter le nombre de dépôts de brevets de 20 % par an ;
- des marques plus orientées vers le consommateur interagir directement auprès des consommateurs en allouant d'ici 2022 plus de 2/3 des investissements de soutien à la marque aux médias numériques sur nos principaux marchés;
- **distribution omnicanale** le commerce en ligne représentera au moins 10 % du chiffre d'affaires d'ici fin 2022.

Les objectifs du plan Horizon sont les suivants :

- assurer une trajectoire de croissance annuelle du chiffre d'affaires d'environ 5 %, grâce à d'excellentes capacités commerciales et aux techniques de Revenue Growth Management. Cet objectif sera atteint en élargissant considérablement les marchés addressables en visant des segments adjacents à forte croissance; en tirant parti des capacités d'innovation et d'un outil industriel de pointe et hors du commun, ainsi qu'en nous appuyant sur nos marques sur nos principaux marchés;
- maintenir une forte conversion des flux nets de trésorerie et générer au moins 200 millions d'euros de flux nets de trésorerie annuels jusqu'en 2022, grâce à une gestion disciplinée des investissements opérationnels, avec un objectif de ratio investissements industriels/amortissement de 1 à 1,2, et un contrôle strict du besoin en fonds de roulement (stocks et en-cours, créances et dettes);
- franchir une nouvelle étape en matière de Développement Durable et transformer notre approche des plastiques à travers deux nouveaux engagements :
 - d'ici 2025, 100 % des emballages seront réutilisables, recyclables ou compostables,
 - d'ici 2030, nous utiliserons 50 % de plastique recyclé ou alternatif dans nos produits.





AMBITION À LONG TERME

- Concevoir des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et fiables pour tous.
- Renforcer la croissance rentable et créer durablement de la valeur pour toutes les parties prenantes: consommateurs, salariés, collectivités locales, clients et actionnaires.
- Investir dans les activités d'exploitation, les collaborateurs, l'innovation, les nouveaux produits et les marques pour soutenir la croissance organique.
- Effectuer des acquisitions ciblées pour renforcer les activités existantes et se développer sur des marchés adjacents.
- Assurer une solide rémunération des actionnaires.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, nous nous efforcerons d'en minimiser l'impact dans chacune de nos activités.

En conséquence, nous croyons que notre principal levier de croissance reste la force de nos marques, associée à la complémentarité de nos équipes multinationales qui opèrent dans plus de 160 pays. Ces équipes lancent des produits et des solutions, y compris en matière de soutien publicitaire et promotionnel, qui s'adressent directement et spécifiquement aux consommateurs d'aujourd'hui où qu'ils soient, pour mieux répondre à chacun de leurs besoins.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Voici, en résumé, les principaux défis que nous prévoyons pour 2021:

- des marchés qui continuent d'être en déclin ;
- une incertitude économique persistante en raison de la pandémie de la Covid-19;
- l'environnement géopolitique global;
- la volatilité des taux de change ;
- une variation des coûts des matières premières par rapport aux années précédentes.

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

La croissance du chiffre d'affaires, les gains de parts de marché, le résultat d'exploitation, la génération de flux de trésorerie et un bilan solide sont les principaux indicateurs de la performance du Groupe.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Le 11 février 2021, le Groupe a annoncé la finalisation de la vente de son siège de Clichy.

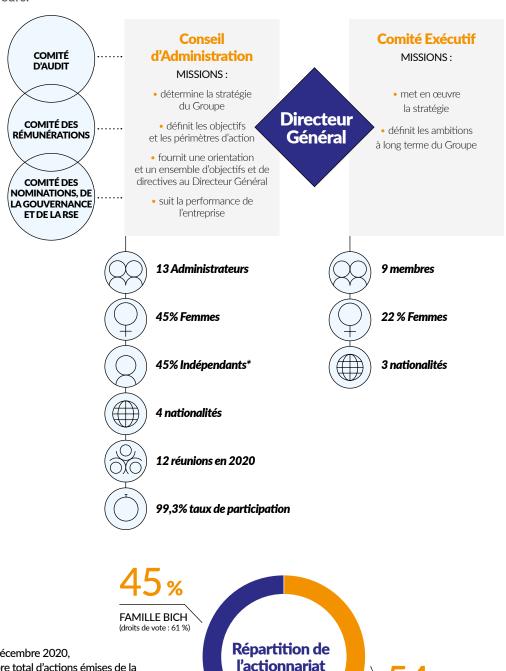


5. GOUVERNANCE



GOUVERNANCE

La gouvernance de BIC est organisée de manière à assurer le bon fonctionnement du Groupe et le respect de ses valeurs.



Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions émises de la SOCIÉTÉ BIC était de 45 395 857, représentant 66 809 211 droits de vote.

AUTODÉTENTION

PUBLIC



^{*} Conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs qui représentent les salariés ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du ratio d'administrateurs indépendants. En outre, conformément à la loi, les administrateurs qui représentent les salariés ne sont pas inclus dans l'évaluation du pourcentage de femmes au sein du Conseil. Données au 31 décembre 2020.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a pour mission de définir la stratégie du Groupe. Il s'appuie sur trois comités spécialisés : le Comité des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE).



Indépendant

Pierre Vareille • Président du Conseil d'Administration

Nommé Administrateur indépendant le 14 mai 2009. Président du Conseil d'Administration depuis le 16 mai 2018

Expertises: Management, Finance, Production

2 Gonzalve Bich Administrateur et Directeur

Général

Administrateur et Directeur Général depuis le 16 mai 2018

Expertises: Management, International, Consommateur, Innovation, Ressources Humaines

Elizabeth Bastoni Administratrice

Nommée Administratrice indépendante le 15 mai 2013. Présidente du Comité des Rémunérations, Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Expertises: Consommateur, Ressources Humaines, RSE

Vincent Bedhome

Administrateur

Représentant des salariés. Nommé Administrateur le 13 décembre 2017. Membre du Comité des Rémunérations

Expertise: Production

Marie-Aimée Bich-Dufour Administratrice

Nommée Administratrice le 22 mai 2019. Membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Expertises: Droit, RSE

Timothée Bich

Administrateur

Coopté Administrateur le 10 décembre 2019. Cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de BIC du 20 mai 2020

Expertises: Finance, International

Maëlys Castella Administratrice

Nommée Administratrice indépendante le 22 mai 2019. Membre du Comité des

Rémunérations et Présidente du Comité d'Audit

Expertises: Finance, RSE, Innovation

8 Marie-Pauline Chandon-Moët Administratrice

Nommée Administratrice le 28 mai 2003

Expertises: Consommateur, Management

John Glen

Administrateur

Coopté Administrateur indépendant le 10 décembre 2008. Cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de BIC le 14 mai 2009

Expertises: Management, Finance

Inna Kostuk

Administratrice

Nommée Administratrice le 8 Décembre 2020

Représentante des salariés

Expertise: Finance

Candace Matthews

Administratrice

Nommée Administratrice indépendante le 10 mai 2017. Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Expertises: Management, Distribution, Consommateur, International

12 Société MBD

Administratrice

Représentée par Édouard Bich. Nommé Administrateur le 24 mai 2006. Membre du Comité d'Audit Expertises: Investissements,

Finance

Jake Schwartz

Nommé Administrateur indépendant le 20 mai 2020 Membre du Comité d'Audit Expertises: Digital, Finance, Management

¹ Prenant acte de la perte de son statut d'Indépendant douze ans après sa première nomination comme Administrateur, Pierre Vareille a informé le Conseil qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat d'Administrateur lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 19 mai 2021. Le recrutement d'un nouveau Président non Exécutif indépendant reste en cours, mais ne pourra être finalisé avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires 2021. Le Conseil d'Administration proposera donc aux actionnaires de renouveler le mandat d'Administrateur de John Glen lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, et entend le nommer Président non Exécutif par intérim. Le mandat de John Glen en tant qu'administrateur sera effectif pour une période d'un an. Le Conseil d'Administration a par ailleurs prévu de nommer Elizabeth Bastoni Administrateur Indépendant Référent dans l'intérim.



ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GÉNÉRALE

Mandats et fonctions de la Direction Générale et des administrateurs au 31 décembre 2020

PIERRE VAREILLE

Président du Conseil d'Administration



Nationalité: Française Nombre d'actions BIC détenues:

Date de $\mathbf{1}^{re}$ nomination : AG du 14 mai 2009

Échéance:

AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Principale activité

Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation » – Suisse

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur Verallia France (société cotée)
- Administrateur Outokumpu Oyj -Finlande (société cotée)

ÉLIZABETH BASTONI

Administratrice



Nationalité: Américaine Nombre d'actions BIC détenues: 500

Date de 1^{re} nomination : AG du 15 mai 2013

Échéance:

AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021

Administratrice indépendante.

Principale activité

Présidente du Conseil d'Administration, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations - Limeade Inc. États-Unis

Autres mandats ou fonctions en cours

- Présidente de Bastoni Consulting Group, LLC - États-Unis
- Membre du Comité d'Audit Jerónimo Martins – Portugal (société cotée)
- Présidente de National Association of Corporate Directors - Seattle Chapter États-Unis

Administrateur indénendant

GONZALVE BICH

Administrateur et Directeur Général



Âge: 42 ans Nationalité: Française/Américaine

Administrateur indépendant :

Nombre d'actions BIC détenues :

Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2020, cette holding détenait 12 870 000 actions, soit 28,35 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,33 % des droits de vote.

Date de 1^{re} nomination :

Administrateur : AG du 16 mai 2018 Directeur Général : CA du 16 mai 2018

Échéance:

(a) Groupe BIC.

Administrateur : AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021 Directeur Général : durée indéterminée

Principale activité

Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur BIC Cello (India) Private Ltd. ^(a) Inde
- Administrateur BIC UK I td. (a) -Royaume-Uni
- President, Chief Operating Officer et administrateur - BIC International Co. (a) États-Unis
- Administrateur Association Enactus -États-Unis
- Administrateur Fondation Stewardship - Suisse

INNA KOSTUK

Administratrice représentant les salariés



Âge: 45 ans

Nationalité: Française Nombre d'actions BIC

détenues: 605 Date de 1^{re} nomination :

CA du 9 novembre 2020 (désignation par le Comité de Groupe du 16 octobre 2020)

Échéance: 9 novembre 2023

Principale activité

· Directrice Fiscalité Groupe

Autres mandats ou fonctions en cours

VINCENT BEDHOME

Administrateur représentant les salariés



Âge: 55 ans

Nationalité: Française Nombre d'actions BIC

détenues: 100

Date de 1^{re} nomination : CA du 13 décembre 2017 (désignation par le Comité de Groupe du 9 novembre 2017)

Échéance: 13 décembre 2023

Principale activité

Chef de projet Catégorie Papeterie

Autres mandats ou fonctions en cours



40

TIMOTHÉE BICH

Administrateur



Âge: 35 ans Nationalité: Française Nombre d'actions BIC

détenues : Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.À la date du 31 décembre 2020, cette holding détenait 12 870 000 actions, soit 28,35 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,33 % des droits de

Date de $\mathbf{1}^{re}$ nomination :

CA du 10 décembre 2019

Échéance:

AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

Principale activité

Principale activité

France

Administratrice de SOCIÉTÉ BIC

Autres mandats ou fonctions en cours

Représentante de SOCIÉTÉ BIC au

des Sociétés par Actions) – France

Représentante de SOCIÉTÉ BIC au

Entreprises de Taille Intermédiaire) -

Conseil - METI (Mouvement des

Conseil - ANSA (Association Nationale

Gérant de portefeuille

Autres mandats ou fonctions en cours

Aucun

MAËLYS CASTELLA





Âge: 54 ans Nationalité: Française Nombre d'actions BIC détenues: 500

Date de 1^{re} nomination : AG du 22 mai 2019

Échéance:

AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021

Principale activité

Directrice Générale et administratrice d'Aminona Consulting

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité Sustainability de
- Directrice Générale et administratrice d'Aminona Consulting

Administratrice indépendante.

MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, NÉE BICH

Administratrice



Âge: 54 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC

détenues : Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2020, cette holding détenait 12 870 000 actions, soit 28,35 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,33 % des droits de vote.

Date de 1^{re} nomination :

AG du 28 mai 2003

Échéance:

AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Principale activité

• Présidente de Château de Ferrand SAS

Autres mandats ou fonctions en cours

Membre et trésorière du bureau de l'Académie des Vins de Bordeaux



Administratrice

Âge: 62 ans Nationalité: Française Nombre d'actions BIC

détenues : Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.À la date du 31 décembre 2020, cette holding détenait 12 870 000 actions, soit 28,35 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,33 % des droits de

Date de $\mathbf{1}^{re}$ nomination :

AG du 22 mai 2019

Échéance:

AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020



JOHN GLEN

Administrateur



Âge: 61 ans

Nationalité: Britannique Nombre d'actions BIC détenues: 500

Date de 1^{re} nomination : CA du 10 décembre 2008 ratifié

par l'AG du 14 mai 2009

Échéance:

AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Principale activité

Directeur des Opérations de DC Thomson

Autres mandats ou fonctions en cours

Administrateur - The Three Stills Company - Royaume-Uni

SOCIÉTÉ M.B.D.

Administrateur



Représentant permanent :

Édouard BICH Âge: 56 ans

Nationalité: Française

Nombre d'actions BIC

détenues : 12 870 000 actions, soit 28,35 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,33 % des droits de vote (au 31 décembre 2020).

Date de 1^{re} nomination :

AG du 24 mai 2006

Échéance:

AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Principale activité

Gérant de SOCIÉTÉ M.B.D.

Autres mandats ou fonctions en cours

- Membre du Comité de Surveillance Stockage Plus SAS France
- Membre du Comité Stratégique -UnifAl France
- Membre de l'Executive Board for Europe, the Middle East and Africa – The Wharton School États-Unis
- Gérant Platypus Capital SPRL Belgique

CANDACE MATTHEWS

Administratrice



Âge: 62 ans

Nationalité : Américaine Nombre d'actions BIC détenues: 500

Date de $\mathbf{1}^{re}$ nomination :

AG du 10 mai 2017 Échéance:

AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Administratrice indépendante.

Principale activité

Chief Reputation Officer - Amway -États-Unis

Autres mandats ou fonctions en cours

Administratrice - Herman Miller Inc. -États-Unis – (société cotée) Administratrice – Fifth Third Bank, Western Michigan – États-Unis (société

JACOB SCHWARTZ



Administrateur



Âge: 41 ans

Nationalité: Américaine Nombre d'actions BIC

détenues: 500

Date de 1^{re} nomination :

AG du 20 mai 2020

Échéance: AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Principale activité

· Co-fondateur de Brave Health - USA

Autres mandats ou fonctions en cours

Président du Conseil d'Administration de Brave Health - USA

🖊 Adiministrateur indépendant.



5.1. COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Structure de gouvernance

Depuis sa création, la Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Notre philosophie

L'histoire de notre Groupe est chevillée à un esprit entrepreneurial qui a présidé à une expansion inventive dans de nouvelles catégories et une croissance résolue dans de nouvelles géographies. L'entreprenariat est dans notre ADN. Il est vital pour le Conseil et le Directeur Général de favoriser cet esprit et de le garder vivant dans notre culture pour les générations futures.

Le Conseil travaille avec le Directeur Général à bâtir une vision et un ensemble d'attentes et de lignes directrices. Quelles sont nos aspirations de croissance, dans quels secteurs devrions-nous être, quelles sont nos attentes en matière de marge, dans quelle mesure souhaitons-nous faire des acquisitions pour atteindre nos objectifs, etc.? Le Directeur Général et son équipe construisent la stratégie à long terme et conçoivent les plans annuels pour atteindre ces objectifs. Le Conseil, à son tour, examine ces plans, les challenge si nécessaire, et les approuve en dernier ressort. Par son approbation, le Conseil se joint au Directeur Général pour endosser à ses côtés la responsabilité de la stratégie à long terme de la Société.

Notre Raison d'être est de créer des prosuits essentiels, de grande qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance. Notre Vision: « Chez BIC nous aspirons à simplifier et enchanter le quotidien. » Nos valeurs sont l'Intégrité, l'Ingéniosité, la Responsabilité, la Durabilité, la Simplicité et le Travail d'Equipe.

Le Conseil assume également la responsabilité de contrôler la performance des activités. La définition des attentes et du périmètre

d'activité est une des tâches les plus importantes du Conseil. Il relève de la responsabilité du Directeur Général de fournir l'information, les analyses et les perspectives nécessaires afin que le Conseil puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions. Les informations comprennent, mais sans s'y limiter, les tendances macroéconomiques, l'environnement concurrentiel, les nouvelles technologies, les opportunités d'acquisition, les analyses des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyses dites « SWOT »), les retours attendus sur investissements et les analyses rétrospectives, etc.

Choix des modalités du mode d'exercice de la Direction Générale

À l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018, le Conseil a procédé à la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général. Gonzalve Bich a été nommé en qualité de Directeur Général et Pierre Vareille en qualité de Président du Conseil non-exécutif.

Le Président du Conseil est responsable du *leadership*, de la gouvernance et du fonctionnement global du Conseil et de ses Comités, tandis que le Directeur Général est en charge des opérations, et rend compte au Conseil d'Administration. Les missions du Conseil d'Administration, du Président et du Directeur Général sont plus amplement exposées au § 4.1.2.1 – *Missions du Conseil d'Administration et du Président, du Document d'Enregistrement Universel.*

Le Comité Exécutif rend compte au Directeur Général. L'organigramme complet du Comité Exécutif du Groupe est présenté au § 2.4.3.2 du Document d'Enregistrement Universel – Le Comité Exécutif.

Évolutions des organes d'Administration et de Direction survenues jusqu'à la date de publication du Document d'Enregistrement Universel

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'Administration		Ratification de la cooptation de Timothée Bich en qualité d'administrateur en	Renouvellement du mandat de Candace Matthews en qualité d'administratrice
		remplacement de François Bich, démissionnaire	20 mai 2020
		3 décembre 2019	Renouvellement du mandat de Marie-Pauline Chandon-Moët
		Nomination de Jacob Schwartz en qualité	en qualité d'administratrice
		d'administrateur	20 mai 2020
		20 mai 2020	Renouvellement du mandat de Vincent
		Nomination d'Inna Kostuk en qualité d'administratrice représentant les salariés	Bedhome en qualité d'administrateur représentant les salariés
		16 octobre 2020	9 novembre 2020
Comité d'Audit	Démission de John Glen de son mandat de Président et membre du Comité d'Audit	Nomination de Maëlys Castella en qualité de Présidente du Comité d'Audit	Renouvellement du mandat de Candace Matthews en qualité de membre du Comité d'Audit
	8 décembre 2020	8 décembre 2020	20 mai 2020
		Nomination de Jacob Schwartz en qualité de membre du Comité d'Audit	
		8 décembre 2020	
Comité des Rémunérations			Renouvellement de Vincent Bedhome en qualité de membre du Comité de Rémunération
			9 novembre 2020
Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE			Renouvellement de Candace Matthews en qualité de membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE
			20 mai 2020
Direction Générale	Démission de James DiPietro de son mandat de Directeur Général Délégué		
	1 ^{er} juillet 2020		

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par Pierre Vareille. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. La durée de leur mandat est de trois années, sauf durée inférieure afin de permettre un renouvellement échelonné.

Conformément aux Statuts de la Société, le Conseil d'Administration doit comporter entre 3 et 12 membres hors administrateur(s) représentant les salariés.

Politique de diversité appliquée au Conseil d'Administration

Avec l'aide du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil recherche une composition équilibrée et adaptée aux enjeux auxquels le Groupe doit répondre. Le Conseil est ainsi constitué de femmes et d'hommes ayant une expérience de Direction Générale et/ou une expertise dans un domaine particulier (notamment en finance, production et ressources humaines). De plus, le Conseil d'Administration s'efforce de comporter au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

Les informations sur la manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité Exécutif et les résultats de cette politique en matière de mixité dans 10 % de postes à plus forte responsabilité sont présentés au § 3.4.6.1 Document d'Enregistrement Universel – Égalité professionnelle femmes-hommes.

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC comporte ainsi, sur les treize membres qui le composent :

- cinq femmes : Élizabeth Bastoni, Marie-Aimée Bich-Dufour, Maëlys Castella, Marie-Pauline Chandon-Moët et Candace Matthews, soit 45 % (1) de femmes membres du Conseil depuis mai 2020 ;
- deux représentants des salariés: Inna Kostuk, Vincent Bedhome;
- quatre nationalités différentes, faisant ainsi bénéficier le Groupe BIC d'une perspective internationale;
- cinq administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF: Élizabeth Bastoni, Maëlys Castella, Candace Matthews, Jacob Schwartz et Pierre Vareille (jusqu'à l'Assemblée Générale du 19 mai 2021) soit un taux de membres indépendants au sein du Conseil de 45 % au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾.



⁽¹⁾ Hors administrateurs représentant les salariés.

		Informat	ions pers	onnelles		Expérience Position au sein du Conseil				eil	_
	Principale activité	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées ^(a)	Indépen- dance	Date de 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat	Durée du mandat	Appartenance à un comité
Dirigeants man	dataires sociaux										
Pierre Vareille	Co-Président	63	М	FR	6 000	2	\checkmark	2009	2021	12 ans	-
(Non exécutif)	Fondateur de « The Vareille Foundation »										
Gonzalve Bich (Exécutif)	Directeur Général	42	М	FR U. S. A.	(b)	-		2018	2022	3 ans	-
Administrateu	rs										
Élizabeth Bastoni	Présidente du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations et des Nominations de Limeade Inc.	55	F	U. S. A.	500	2	\checkmark	2013	2022	8 ans	Comité des Rém. (Présidente) Comité Nom. Gouv. & RSE (Présidente)
Timothée Bich	Gérant de portefeuilles	35	М	FR	(b)	-		2019	2023	1 an	-
Marie-Aimée Bich-Dufour	Administratrice de SOCIÉTÉ BIC	62	F	FR	(b)	-		2019	2021	2 ans	Comité Nom. Gouv. & RSE
Maëlys Castella	Administratrice de SOCIÉTÉ BIC	54	F	FR	500	=	\checkmark	2019	2022	2 ans	Comité d'Audit (Présidente) Comité des Rém.
Marie-Pauline Chandon-Moët	Présidente de Château de Ferrand SAS	54	F	FR	(b)	-		2003	2023	18 ans	-
John Glen	Administrateur de SOCIÉTÉ BIC	61	М	GB	500	-		2008	2021	12 ans	-
Jacob Schwartz	Co-fondateur Brave Health	41	М	U.S.A	500	-	√	2020	2023	< 1 an	Comité d'Audit
Candace Matthews	Chief Reputation Officer – Amway	62	F	U. S. A.	500	1	\checkmark	2017	2023	4 ans	Comité d'Audit Comité Nom.
											Gouv. & RSE
SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich)	Gérant de SOCIÉTÉ M.B.D.	56	М	FR	12 870 000	-		2006	2021	15 ans	Comité d'Audit
	r représentant les s	alariés									
Inna Kostuk	Directrice Fiscalité Groupe	45	F	FR UKR	605	-		2020	2023	< 1 an	-
Vincent Bedhome	Chef de projet Papeterie	55	М	FR	100	-		2017	2023	4 ans	Comité des Rém.

⁽a) Nombre de mandats exercés par l'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF.

⁽b) Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2020, cette holding détenait 12 870 000 actions, soit 28,35 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,33 % des droits de vote.



Indépendance des administrateurs

La qualification d'administrateur indépendant a été revue par le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, lors de sa séance du 25 Mars 2021 sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§ 8) comme suit :

Critère 1 Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son Groupe;
- ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
Critère 5	Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.
Critère 6	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.
Critère 7	Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Critères	Pierre Vareille	Gonzalve Bich	Élizabeth Bastoni	Inna Kostuk	Vincent Bedhome	Timothée Bich	MA. Bich- Dufour	Maëlys (Castella	MP. Chandon- Moët	John Glen	Jacob Schwartz	Candace Matthews	SOCIÉTÉ M.B.D. (E. Bich)
1 : Non salarié ni mandataire social au cours		'	'										
des 5 années précédentes	\checkmark		\checkmark			\checkmark		\checkmark	\checkmark	\checkmark		\checkmark	
2 : Pas de mandats croisés			√	\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark	√	\checkmark	√	\checkmark	√	\checkmark
3 : Pas de relations d'affaires													
significatives	\checkmark		\checkmark			\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark
4 : Pas de lien familial	\checkmark		\checkmark	\checkmark	\checkmark			\checkmark		\checkmark	\checkmark	$\sqrt{}$	
5 : Non Commissaire aux Comptes	√	\checkmark	√	√	\checkmark	\checkmark	√	\checkmark	\checkmark	√	\checkmark	\checkmark	√
6 : Pas de durée de mandat supérieure à 12 ans	√ ⁽¹⁾	√	√	√	√	√	√	√			√	√	
7 : Aucune rémunération liée à la	V	V	V	v	v	V	v	V			v	v	
performance de la Société ou du Groupe	√		\checkmark			\checkmark		\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark	\checkmark
8 : Ne représentant pas un actionnaire													
important	√		√	√	\checkmark			√		√	\checkmark	√	

⁽¹⁾ Jusqu'à l'AG de mai 2021



Les administrateurs indépendants n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. En 2020, la seule relation d'affaires entre un administrateur et le Groupe BIC concerne un administrateur non indépendant. Cette relation a été revue par le Comité d'Audit lors de la réunion du 12 février 2021 et jugée non significative au regard des engagements, du montant des transactions qu'elle représente (moins de 0,5 % des flux commerciaux) et des conditions normales auxquelles elle a étéont été passée.

Selon le Règlement Intérieur, les administrateurs qualifiés d'indépendants s'efforcent de conserver cette qualité. Toutefois, si un administrateur estime qu'il ne peut plus ou ne pourra prochainement plus être qualifié d'administrateur indépendant au sens du Code AFEP/MEDEF, il doit en informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration, qui porte ce point à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le mandat de John Glen ayant atteint 12 ans, le 9 décembre 2020, ce dernier a cessé de remplir un des critères d'indépendance recommandés par le code AFEP-MEDEF. Néanmoins le Conseil d'Administration est d'avis que la non-satisfaction de ce critère n'est pas de nature à compromettre la liberté de jugement de John Glen.

Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Organisation et travaux

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tout moyen avec confirmation écrite en toute hypothèse.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum six fois par an et chaque fois que l'activité du Groupe le requiert. Le Directeur Général Délégué, les membres de la Direction ou toute autre personne ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent, à la demande du Président, assister à tout ou partie d'une séance du Conseil. Les Commissaires aux Comptes peuvent également être invités à des séances autres que celles pour lesquelles leur convocation est requise par la loi.

Au moins une fois par an, une réunion informelle est organisée par le Conseil d'administration hors la présence des dirigeants mandataires sociaux. Ces réunions étant informelles, elles ne donnent pas lieu à un compte rendu.

En 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni à douze reprises pour des séances d'une durée moyenne de 3 heures et 16 minutes. Le taux de participation aux séances a été de 99,3 %.

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Assiduité au CA	Assiduité au Comité d'Audit	Assiduité au Comité des Rémunérations	Assiduité au Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE
Pierre Vareille	100 %	n/a	n/a	n/a
Gonzalve Bich	100 %	n/a	n/a	n/a
Élizabeth Bastoni	100 %	n/a	100 %	100 %
Vincent Bedhome	100 %	n/a	100 %	n/a
Inna Kostuk (depuis le 27 octobre 2020)	100 %	n/a	n/a	n/a
Jacob Schwartz (depuis le 20 mai 2020)	89 %	n/a	n/a	n/a
Timothée Bich	100 %	n/a	n/a	n/a
Marie-Aimée Bich-Dufour	100 %	n/a	n/a	100 %
Maëlys Castella	100 %	100 %	100 %	n/a
Marie-Pauline Chandon-Moët	100 %	n/a	n/a	n/a
John Glen	100 %	100 %	n/a	n/a
Candace Matthews	100 %	100 %	n/a	100 %
SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich)	100 %	100 %	n/a	n/a

n/a : non applicable.

En dehors des missions habituelles exercées par le Conseil (ex.: établissement des comptes, revue des résultats trimestriels, validation du budget annuel, approbation des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux...), le Conseil a notamment statué en 2020 sur :

- l'élaboration de la stratégie à long terme du Groupe ;
- la définition de la Vision des Valeurs, de la Mission et de la Raison d'Être de BIC :
- le suivi de la stratégie du Groupe et des progrès en matière de commerce électronique;
- l'examen et débat sur la présence géographique de BIC en Amérique latine, en Inde et en Asie;
- le débat et la décision sur les acquisitions stratégiques de DJEEP et Rocket Book :



GOUVERNANCE



- détermination d'une nouvelle politique d'allocation du capital;
- l'élaboration du modèle de financement du groupe et l'actualisation des scénarii en fonction des prévisions de ventes et des résultats opérationels ;
- l'étude des options de financements externes du Groupe et la sécurisation de l'accès à des financements externes ;
- revue du plan de gestion des risques Groupe;
- revue de la communication financière du Groupe qui présentée au Capital Markets Day;
- débat et décision sur la cession du siège social de BIC à Clichy;
- la revue du rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise 2019 et le suivi des objectifs et plans d'actions du Groupe en matière de développement durable;
- l'évaluation de la composition et de la performance du Conseil conduite avec le support d'un cabinet de conseil spécialisé et la mise en œuvre des actions consécutives ;
- l'actualisation des plans d'urgence de succession pour le Directeur Général et pour le Président du Conseil d'Administration;

- la détermination et la mise en œuvre de la succession au Comité d'Audit:
- l'élaboration des plans de succession des mandataires sociaux, exécutifs ou non exécutifs, et des administrateurs;
- la définition et la revue des mesures de protection contre la Covid-19 et de la manière dont l'activité s'est adaptée. La revue des impacts de la pandémie sur les résultats du Groupe, sur ses marchés ainsi que des plans commerciaux de la Société, les mesures applicables aux employés en ce compris la révision des plans d'intéressement à court et long terme au regard de la crise de la Covid-19;
- le suivi de la mise en route de la société prestataire de services internes à Sofia ainsi que de la pertinence des contrôles internes y étant relatifs ;
- renouvellement du mandat de la Fondation BIC pour une durée de trois ans, guidé par une nouvelle mission et une nouvelle vision axées sur l'expression créative.



5.2. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de préparation effectués au sein de trois comités spécialisés :

- le Comité d'Audit :
- le Comité des Rémunérations ;
- le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Les comités agissent strictement dans le cadre des missions qui leur ont été données par le Conseil. Ils préparent activement ses travaux, font des propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision. Les comités peuvent prendre contact, dans l'exercice de leurs attributions, avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au Conseil.

Les comités peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil

a) Comité d'Audit

Composition

Maëlys Castella – Présidente (administratrice indépendante) – membre du Comité d'Audit depuis le 22 mai 2019 et nommée Présidente du Comité le 8 décembre 2020.

Candace Matthews - (administratrice indépendante)

Édouard Bich - (représentant permanent de SOCIÉTÉ M.B.D.)

Jacob Schwartz – (administrateur indépendant) – nommé au Comité d'Audit le 8 décembre 2020.

Le nombre d'administrateurs indépendants est de trois sur quatre, soit 75 %. Le comité ne doit comprendre aucun dirigeant. La majorité des membres doit avoir une compétence comptable et/ou en matière d'audit des comptes.

Le parcours des membres du Comité d'Audit leur permet de bénéficier des compétences financières et comptables nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Maëlys Castella est une dirigeante expérimentée dans le domaine de la finance et des affaires, qui a fait ses preuves dans des entreprises B2B et B2C en occupant des postes de direction et d'administrateur. Elle possède une expertise en finance, stratégie, marketing, innovation et développement durable et travaille pour des sociétés internationales cotées en bourse depuis 1992. Elle est la fondatrice et la directrice générale d'une société de conseil, AminonaConsulting, spécialisée dans la finance, la stratégie et le coaching de dirigeants. Elle est également membre indépendant du conseil d'administration, présidente du comité d'audit et du comité de durabilité de C&A, une entreprise mondiale leader dans l'industrie de la mode. Elle a débuté sa carrière dans l'industrie pétrolière chez ELF (groupe Total) pendant huit ans à la Direction Financière. En 2000, elle rejoint Air Liquide, et a occupé différents postes de Direction en Finance et Marketing avant d'être nommée Directrice Financière adjointe du Groupe en 2013. Elle a ensuite été Directrice Financière et membre de la Direction Génerale d'AkzoNobel de 2014 à 2017, puis Chief Corporate Development Officer et membre du Comité

de 2018 à 2019. Maëlys Castella est diplômée de l'École centrale de Paris et titulaire d'une maîtrise en gestion et politique de l'énergie de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis) et de l'Institut français du pétrole (IFP).

Candace Matthews est Chief Reputation Officer d'Amway et fut Présidente Région Amériques d'Amway de 2014 à 2020. Elle a été recrutée chez Alticor, la société mère d'Amway, en décembre 2007, en tant que Directrice du Marketing. Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente Exécutive de 2001 à 2007 de Soft Sheen-Carson, division des produits de consommation de L'Oréal. Auparavant, elle a occupé différents postes en marketing chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et en gestion chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis. Candace Matthews est titulaire d'un Bachelor of Science in Engineering de l'Université Carnegie Mellon de Pittsburgh, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un MBA en marketing de la Stanford University Graduate School of Business de Palo Alto, Californie (États-Unis).

Édouard Bich a travaillé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble France et est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation finance.

Jacob (Jake) Schwartz est entrepreneur, investisseur et conseil. Jusqu'en 2020, Jake a été Directeur Général – Directeur Général de General Assembly dont il est co-fondateur. Jake est co-fondateur et Président de Brave Health, une société dont la mission est d'élargir l'accès à des soins abordables dans les domaines de la santé mentale et de l'addiction. Jake a été nommé Entrepreneur E&Y de l'Année en 2014 et faisait partie des « 40 sur 40 » de Crain en 2015. Jake est titulaire d'une licence en études américaines de l'université de Yale et d'un MBA en gestion d'entreprise à l'université de Wharton – Pennsylvanie. Il est ancien membre du CFA.

Principales missions

Le Comité d'Audit a pour mission essentielle de s'assurer de la conformité et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux de révision et des règles comptables retenues, ainsi que d'une présentation du Directeur Financier portant sur les risques et les engagements hors bilan significatifs de la Société, qui sont basés sur des évaluations économiques et de marché. Le Comité d'Audit examine les documents communiqués aux marchés financiers et fournit un avis et des recommandations à cet effet.

Le Comité d'Audit est appelé à donner son avis sur la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux, ainsi que sur leur indépendance. Il s'assure de ce fait qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les Commissaires aux Comptes et l'entreprise.

Il entend les Commissaires aux Comptes, mais également les Directeurs Financier, Comptable et de la Trésorerie, ainsi que le responsable de l'audit interne et du contrôle des risques.

GOUVERNANCE



Ces auditions peuvent se tenir, lorsque le comité le souhaite, hors la présence de la Direction Générale de l'entreprise. De plus, le Président du Comité d'Audit se réunit (seul) avec les Commissaires aux Comptes au moins une fois par an.

Principales activités 2020

Au cours de l'année 2020 le Comité d'Audit s'est réuni six fois en présence de son Président et de tous ses membres (i.e. taux de participation de 100 %), ainsi que des représentants des deux Commissaires aux Comptes lors de la revue des résultats du Groupe. Dans la mesure du possible, les réunions du Comité d'Audit portant sur l'examen des comptes se tiennent plusieurs jours avant l'examen par le Conseil, ce qui permet à la Direction d'apporter d'éventuelles actions correctives supplémentaires avant la séance du Conseil.

Le Comité d'Audit assure notamment un suivi régulier des dispositions et exigences relatives aux nouvelles règles comptables et financières s'appliquant au Groupe, ainsi que des plans d'action mis en place par la Société pour répondre à ces besoins. Le Comité d'Audit revoit également tout changement dans les normes IFRS, dans la structure de contrôle interne et toute question relative à la présentation financière, notamment pour le Document d'Enregistrement Universel.

En 2020, les travaux du Comité d'Audit ont également couvert :

- les résultats des missions de contrôle et d'audit interne ;
- l'examen des mécanismes de trésorerie, y compris la liquidité, les financements bancaires et la politique de couverture de change;
- la revue des projets d'acquisitions d'entreprises;
- dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la revue des risques y relatifs, de la collecte des créances et de la liquidité;
- la revue des économies générées par le projet Invent The Future (ITF), et la manière dont celles-ci vont soutenir la mise en œuvre de la stratégie "Horizon";
- la revue du reporting financier et des coûts liés à la nouvelle organisation mise en place pour supporter ITF.

En février 2021, le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes 2020 et des notes aux comptes, incluant une présentation et un examen des risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale et des engagements hors bilan significatifs de la Société ainsi que les options comptables retenues.

b) Comité des rémunérations

Composition

- Élizabeth Bastoni Présidente (administratrice indépendante).
- Maëlys Castella (administratrice indépendante).
- Vincent Bedhome (administrateur représentant les salariés).

Composition actuelle du comité: deux membres indépendants sur deux (hors administrateur représentant les salariés).

Responsabilités principales

Le rôle du Comité des rémunérations est d'étudier, de revoir et de préparer les délibérations du Conseil d'administration relatives aux politiques de rémunération et à leur mise en œuvre.

Le comité de rémunération examine régulièrement les propositions de la Direction et émet des recommandations au conseil d'administration (le cas échéant) concernant :

 la philosophie et la politique de rémunération du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués;

- les modalités de fixation des rémunérations et / ou avantages du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués;
- la politique globale, le budget et la répartition de la rémunération des administrateurs ;
- la définition et la mesure des paramètres de performance liés aux rémunérations variables, en collaboration avec le comité d'audit;
- les plans d'intéressement à long terme et tout programme fondé sur des actions proposé à tous les collaborateurs, y compris les dirigeants mandataires sociaux de la Société, les dirigeants et leurs équipes; et
- le niveau de compétitivité de tous les éléments de rémunération individuels des membres du Comité Exécutif.

Le Comité est également tenu informé de l'application de la politique de rémunération du Groupe.

Par ailleurs, le Comité contribue annuellement au chapitre du rapport annuel consacré à l'information des actionnaires sur la rémunération des mandataires sociaux non-exécutifs et des mandataires sociaux exécutifs et aux résolutions afférentes proposées au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Principales activités 2020

Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2020, dont une fois conjointement avec le Comité d'audit. Le taux de participation était de 100 %. En 2020, l'activité du Comité a porté sur des discussions et / ou des recommandations concernant :

- le niveau de rémunération du Président du conseil et des membres du conseil et les versements afférents ;
- le niveau et la compétitivité de la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, les détails afférents (revue du groupe de référence – peer group) et paiements liés;
- les critères et objectifs associés à utiliser pour la rémunération variable du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués;
- l'impact de la crise de la Covid-19 sur le résultat commercial et de ses conséquences sur les pratiques Ressources Humaines du Groupe. Dans ce contexte, conjointement avec le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations a proposé au Conseil d'Administration d'ajuster les objectifs liés aux rémunérations variables pour l'année 2020 au cours du second semestre afin de maintenir un niveau d'engagement élevé parmi les collaborateurs:
- la conception, le niveau et les attributions des plans d'intéressement à long terme basés sur des actions ;
- la revue de la rémunération des membres du Comité Exécutif ;
- les directives relatives aux exigences d'actionnariat des membres du comité exécutif et l'état actuel et prévisionnel de cet actionnariat pour chaque membre du Comité Exécutif;
- l'examen de la philosophie et de la structure des rémunérations variables, y compris la possibilité d'utiliser différents types d'incitatifs fondés sur des actions pour engager et récompenser davantage nos collaborateurs;
- la revue de la documentation relative à la rémunération à publier dans le Document de Référence Universel (*Say on Pay*) et des résolutions relatives à la politique de rémunération soumises au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En outre, la Direction a présenté au Comité, pour information, son approche de la rémunération de l'organisation, à la lumière de la crise liée à la Covid-19.



Pierre Vareille, Président non-executif du conseil d'administration, et Gonzalve Bich, Directeur Général, ont participé aux travaux du comité sur certains sujets. Gonzalve Bich n'a assisté à aucune discussion concernant sa propre rémunération.

c) Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Composition

- Élizabeth Bastoni Présidente (Administratrice indépendante).
- Marie-Aimée Bich-Dufour.
- Candace Matthews (Administratrice indépendante).

Composition actuelle du comité : deux membres indépendants sur trois.

Responsabilité pricipale

• Le rôle du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE inclut :

1. Nominations

- Examiner régulièrement les questions relatives à la composition du Conseil, les compétences requises et les opportunités de renforcer le champ des compétences de membres du Conseil.
- Proposer des critères de sélection des membres du Conseil et formuler des recommandations sur le renouvellement des administrateurs en poste. Les critères de choix reposent notamment sur l'équilibre souhaitable dans la composition du Conseil d'Administration, ainsi que sur la compétence de ses membres. Le Conseil a introduit une matrice de compétences pour s'assurer que les compétences du Conseil d'Administration sont et restent alignées sur la stratégie de l'entreprise et les opérations du Conseil d'Administration.
- Proposer un Conseil des plans de développement individuels et collectifs.
- Organiser et mettre en œuvre le processus de sélection des administrateurs de la Présidence du Conseil d'Administration.
 Le comité peut associer à cette recherche la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, le cas échéant, pour effectuer une telle recherche.
- Conduire la fixation des objectifs ainsi que la revue annuelle de performance de la Direction Générale.
- Établir un plan de succession de la présidence, de la Direction Générale et des dirigeants mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, ainsi que leur plan de succession à long terme; la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale sont associées en tant que de besoin à l'exécution de ces missions.

Le comité est informé du plan de succession et de la nomination des membres du Comité Exécutif et dans certains cas participe au recrutement de certains de ses membres clés.

Le Président du Conseil, et le Directeur Général, participent, dans certains cas aux travaux du comité.

2. Gouvernance

- Évaluer la qualification d'administrateur indépendant.
- S'assurer de la réalisation régulière par le Conseil d'Administration d'une évaluation de son fonctionnement et de celui des Comités.
- S'assurer de, et contribuer à la conformité de l'entreprise en matière de gouvernance.
- Et plus généralement, se saisir de tout sujet qui pourrait comporter un risque significatif en matière d'actif humain pour le Groupe ou étudier toute question relative à la gouvernance qui lui serait soumise par le Conseil d'Administration.

3. Responsabilité sociale et environnementale

- Examiner et débattre du rapport sur la responsabilité sociale et environnementale, les actions menées et la politique du Groupe à cet égard.
- Revoir et s'assurer du déploiement de la stratégie et des engagements pris.
- Assurer le respect par le Groupe des lois et règlements relatifs à l'égalité des sexes et des salaires et revoir les indicateurs associés.

Principales activités 2020

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE s'est réuni sept fois en 2020 avec un taux de participation de 100 %.

L'activité du comité a porté notamment sur :

- l'évaluation de la performance du Conseil avec le support de consultants externes, la revue des résultats, l'identification des points à améliorer et les actions qui en découlent;
- la définition du profil, la recherche et la sélection d'un nouvel administrateur destiné à présider le Conseil;
- l'identification des axes de développement prioritaires pour le Conseil ainsi que les compétences spécifiques pour un développement continu fondé sur la Matrice des Compétences nouvellement introduite;
- la revue de l'indépendance des administrateurs ;
- la revue annuelle des performances et du développement du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- la fixation des objectifs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué;
- les plans de succession d'urgence et à long terme pour le Président du Conseil et le Directeur Général ;
- la transition de la Présidence du Comité d'Audit :
- l'intégration de deux nouveaux administrateurs ;
- la revue des exigences légales en matière d'égalité homme-femme et la situation actuelle de l'entreprise ainsi que sa nouvelle politique;
- la revue annuelle de l'organisation et de son capital humain (y compris la politique de diversité au sein du Groupe et de la Direction) y compris la revue des progrès accomplis avec un accent mis sur les plans de développement et de succession pour les postes clés.

5.3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP/MEDEF

La Société respecte le Code AFEP/MEDEF, à l'exception des éléments suivants :

N°	Paragraphe	Justification
25.6.2	Régimes de retraites supplémentaires	
	Les retraites supplémentaires sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.	James DiPietro, Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC et Directeur Financier de BIC International, société de droit américain, bénéficie d'une retraite à prestations définies mise en place par BIC Corporation, alors même qu'il ne serait plus mandataire social de SOCIÉTÉ BIC et de BIC International lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite. Ce plan de retraite ne relève pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. Mis en place par BIC Corporation depuis plus de 30 ans, il a bénéficié et continue de bénéficier à tous les cadres supérieurs américains membres du Comité Exécutif du Groupe promus avant 2011. James DiPietro, dans le Groupe depuis plus de 22 ans, est éligible à cette retraite depuis 17 ans, soit depuis une période bien antérieure à sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué. Ce plan n'a pas été modifié à la suite de la nomination de James DiPietro.
		Gonzalve Bich, Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC et <i>President – Chief Operating Officer</i> de BIC International, société de droit américain, pourrait bénéficier d'une retraite à prestations définies mise en place par BIC Corporation, s'il ne démissionne pas avant l'âge de 52 ans et alors même qu'il ne serait plus mandataire social de SOCIÉTÉ BIC et de BIC International lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite. Ce plan de retraite ne relève pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. Ce plan a bénéficié et continue à bénéficier à tous les salariés américains recrutés avant 2007. Gonzalve Bich, dans le Groupe depuis près de 18 ans, est éligible à cette retraite depuis son entrée, soit depuis une période antérieure à sa nomination en qualité de Directeur Général.
	Le régime de retraite supplémentaire ne saurait donner droit à plus de 45 % du revenu de référence (rémunérations fixes et variables annuelles dues au titre de la période de référence).	Les plans de retraite de James DiPietro et de Gonzalve Bich ne relèvent pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. La structure des droits à pension aux États-Unis d'Amérique où le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont leurs intérêts personnels et ont mené leur carrière et où leur relation contractuelle avec le Groupe est établie, ne peut pas être comparée à celle de la France. La limitation du droit maximal à 45 % du revenu de référence ne peut s'appliquer.
		James DiPietro a déjà acquis un droit de retraite égal à 52,34 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées.
		Pour autant qu'il soit toujours dans le Groupe à 52 ans, Gonzalve Bich a d'ores et déjà acquis un droit de retraite égal à environ 26,17 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées.
		Tous les détails concernant ces plans sont présentés au paragraphe 4.2.2.6 du Document d'Enregistrement Universel - Systèmes de retraite

5.4. PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES

Conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce tel que modifié par la loi dite Pacte du 22 mai 2019 et à la recommandation AMF DOC-2012-05 modifiée le 5 octobre 2018, la Société a défini une procédure visant à évaluer régulièrement si les conventions courantes conclues à des conditions normales de marché remplissent les conditions pour être qualifiées comme telles. Cette procédure a été adoptée par le Conseil d'administration en date du 8 décembre 2020. La procédure prévoit que la Direction Juridique est informée de la conclusion, la modification ou le renouvellement de toute convention libre. La Direction Juridique transmet une fois

par an au Comité d'Audit une liste et un descriptif des nouvelles conventions libres conclues. Le Comité d'Audit procède ensuite à l'évaluation des conventions libres et peut, dans le cadre de cette revue, recueillir l'avis du collège des commissaires aux comptes en cas de doute sur la qualification d'une convention. A la suite de cette revue, le Comité d'Audit émet un rapport sur les conventions libres conclues lors de l'exercice, à destination du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration procède à un examen annuel des critères de qualification des conventions libres afin d'évaluer la pertinence des critères retenus.

5.5. ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 2021

Les mandats d'administrateur de Marie-Aimée Bich-Dufour, de la Société M.B.D., de Pierre Vareille et John Glen arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021.

Il sera proposé à cette Assemblée de renouveler les mandats de Marie-Aimée Bich-Dufour et de la Société M.B.D. pour une durée de trois ans.

Ayant cessé de remplir un des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF, Pierre Vareille ne souhaite pas demander le renouvellement de son mandat dans le cadre de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021.

Il sera donc proposé à l'Assemblée, de renouveler le mandat d'administrateur de John Glen pour un an. Le Conseil d'Administration entend le nommer Président non-exécutif par intérim du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs prévu de nommer Elizabeth Bastoni Administrateur Indépendant Référent dans l'intérim. Ses missions sont précisées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Le Président non-Exécutif par intérim et l'Administrateur Indépendant Référent exerceront leurs fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le Conseil sera composé comme suit :

- John Glen administrateur et Président par intérim du Conseil d'Administration;
- Gonzalve Bich administrateur et Directeur Général;
- Élizabeth Bastoni administratrice référente (indépendante) ;
- Vincent Bedhome administrateur représentant les salariés ;
- Inna Kostuk administratrice représentant les salariés ;
- Timothée Bich administrateur :
- Marie-Aimée Bich-Dufour administratrice ;
- Maëlys Castella administratrice (indépendante);
- Marie-Pauline Chandon-Moët administratrice;
- Candace Matthews administratrice (indépendante);
- SOCIÉTÉ M.B.D. (représentée par Édouard Bich) administratrice;
- Jacob Schwartz administrateur (indépendant).



6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

6.1. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des articles L. 22-10-28, L. 22-10-9, L. 22-10-34 et R. 22-10-14 du Code de commerce, le présent rapport présente le détail des éléments de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux à raison de leur mandat. Lors de l'assemblée générale de 2021, les résolutions suivantes seront soumises au vote des actionnaires :

- approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux pour 2020;
- approbation de la rémunération du Président du Conseil d'Administration en 2020 :
- approbation de la rémunération du Directeur Général en 2020;
- approbation de la rémunération du Directeur Général Délégué jusqu'au 30 juin 2020;
- approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;
- approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2021;
- approbation de la politique de rémunération des administrateurs;
- approbation de l'enveloppe globale dédiée à la rémunération des administrateurs.

6.1.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ BIC

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et en prenant en compte les principes et critères définis dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Le Conseil d'Administration s'assure que ces principes et critères sont également directement alignés à la fois sur la stratégie

internationale du Groupe et sur les intérêts des actionnaires, afin de soutenir la performance et la compétitivité du Groupe à moyen et long termes. Il prend également en compte les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'activité de l'entreprise. Les principes de rémunération sont conformes au Code AFEP/MEDEF, à l'exception des recommandations non appliquées, comme précisé à la section 5.3 – Tableau récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations du Code AFEP/MEDEF.

6.1.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux non-exécutifs

6.1.1.1.1 Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil est le seul mandataire social non exécutif de la Société.

La politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration se compose uniquement d'une rémunération annuelle fixe. Elle n'inclut aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle, aucun plan d'intéressement à long terme ni aucun autre élément. La rémunération fixe du Président est établie en fonction des pratiques de marché.

La rémunération fixe annuelle brute du Président du Conseil d'Administration est établie à 300 000 euros. Ce montant n'est pas considéré comme faisant partie de l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs présentée ci-dessous.

6.1.1.1.2 Administrateurs

L'Assemblée Générale du 20 mai 2020 a décidé de fixer le montant maximal de la rémunération des administrateurs due au titre de l'exercice 2020 à 500 000 euros, sans changement par rapport aux années précédentes. Ce montant doit être réparti entre les administrateurs.

La rémunération totale versée à chaque administrateur est déterminée en fonction de leur rôle spécifique, y compris leur appartenance à des comités spécifiques et de leur participation aux réunions du Conseil d'Administration. La part variable de cette rémunération est ainsi destinée à représenter la majeure partie de leur rémunération en tant qu'Administrateur.



À compter de 2020, la répartition de la rémunération des administrateurs est basée sur les montants suivants, inchangés depuis 2019, et basés sur l'analyse des pratiques du marché français (SBF120):

Conseil d'Administration		Rémunération fixe	13 300 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au Conseil pendant l'année
		Rémunération variable	23 200 euros pour une participation à toutes les réunions du Conseil – proratisé en cas d'absence
			3 000 euros supplémentaires par réunion organisée sur un autre continent que celui de résidence habituelle*
Administrateur référent (à partir de 2021)		Rémunération fixe	36 000 euros par an - proratisé selon la durée du mandat pendant l'année
Comité d'Audit	Présidence	Rémunération fixe	19 100 euros par an - proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
	Appartenance au comité	Rémunération fixe	14 000 euros par an - proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
Comité des Nominations	Présidence	Rémunération fixe	9 600 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
	Appartenance au comité	Rémunération fixe	7 100 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
Comité des Rémunérations	Présidence	Rémunération fixe	9 600 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
	Appartenance au comité	Rémunération fixe	7 100 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année

^{*} En vertu d'un accord préalable, Mme Candace Matthews bénéficie d'une allocation spécifique fixe de 30 000 euros en lieu et place de la rémunération variable liée aux déplacements.

Le Directeur général ne perçoit pas de rémunération en tant qu'administrateur.

À partir de 2021, les administrateurs représentant les salariés reçoivent la part fixe de la rémunération des administrateurs en reconnaissance de leur responsabilité. Le temps et le travail au service du Conseil et des comités sont rémunérés par leur salaire en tant que collaborateurs de l'entreprise. Il sera demandé à l'Assemblée Générale d'approuver une enveloppe globale maximale de 600 000 euros pour 2021 afin de permettre la mise en œuvre de cette nouvelle règle.

Aucun des membres du Comité exécutif ne reçoit de rémunération comme Administrateur ou dans le cadre d'un mandat social dans une filiale de la Société.

6.1.1.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Depuis le 1^{er} juillet 2020, le Directeur Général est le seul Dirigeant mandataire social exécutif du Groupe. Dans le cas où un Directeur Général Délégué serait nommé, la politique suivante s'appliquerait également.

6.1.1.2.1 Principes généraux

Principes

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC repose sur la même stratégie de rémunération globale (*Total Rewards*) que celle qui s'applique à tous les collaborateurs du Groupe BIC, ainsi que sur les critères du Code de gouvernement d'entreprise : exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles et, enfin, mesure.

Exhaustivité et équilibre

La rémunération globale repose sur quatre éléments :

- les niveaux de salaire de base se veulent compétitifs au regard de la zone géographique, du niveau et du poste, trois critères de base visant à attirer et fidéliser les talents;
- 2. les modalités et niveaux relatifs aux bonus motivent et récompensent la performance sur l'année. Ils doivent être alignés avec les intérêts des actionnaires et ainsi contribuer à une croissance et une rentabilité durables. Les critères de performance doivent être rigoureux et alignés sur les objectifs aussi bien à court terme qu'à long terme et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie à long terme de l'entreprise;
- 3. les incitatifs à long terme (principalement fondés sur des actions) représentent une rémunération supplémentaire à risque, directement liée aux résultats sur la base d'indicateurs de performance clés mesurés sur plusieurs années. Ils sont également un élément important pour attirer, motiver et retenir les talents clés dans une perspective plus longue;
- 4. les avantages sociaux visent à fournir une rémunération supplémentaire non monétaire (voiture de société...) et une protection aux employés et à leurs proches par le biais d'éléments tels qu'assurance décès et invalidité, assurance santé complémentaire, offres d'épargne ou de retraite... en phase avec les pratiques locales du marché.

Comparabilité

L'ensemble des éléments sont déterminés dans le contexte des marchés locaux et internationaux où BIC est en concurrence pour les talents, dans notre secteur d'activité, mais aussi plus généralement. BIC consulte des benchmarks dans tous les pays où nous intervenons de manière à nous assurer que nos systèmes de rémunération sont compétitifs.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION



Méthode de détermination de la compétitivité pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Pour assurer une comparabilité qui corresponde à l'activité internationale de BIC, le Groupe a engagé WillisTowersWatson, entreprise de premier plan spécialisée dans le conseil sur les questions de rémunération. Nous l'avons sollicitée pour l'élaboration et la réalisation d'enquêtes spécifiques sur des groupes de sociétés homologues en France et aux États-Unis, les deux marchés où BIC emploie le plus de cadres dirigeants. S'agissant des enquêtes spécifiques sur des groupes de sociétés homologues en France et aux États-Unis, BIC se voit proposer un ensemble d'entreprises cotées, soumis à l'examen du Comité des Rémunérations et à l'approbation du Conseil d'Administration. Ce groupe de référence se compose de concurrents directs et d'autres sociétés qui, elles aussi, font concurrence à BIC pour le recrutement de cadres dirigeants. En général, ce groupe de référence reste inchangé de manière à permettre de comparer la compétitivité en matière de rémunération de manière efficace et cohérente d'une année à l'autre. Voici les groupes de référence constitués :

- France: Accor Hotels, Alstom, Bureau Veritas, Carrefour, EssilorLuxottica, L'Oréal, LVMH, Pernod-Ricard, Safran, Schneider Electric, SEB, Tarkett, Thales, Unibail-Rodamco, Valeo, Vallourec;
- États-Unis: Church & Dwight, Clorox, Colgate-Palmolive, Edgewell Personal Care, Hasbro, Hershey, Kellogg, Kimberly-Clark, Keurig DrPepper, Mattel, McCormick, Newell Brands, NU Skin Enterprises, Ontex, Scotts Miracle-Gro, Sealed Air, Snap-on, Tupperware Brands, Vista Outdoor.

Ces enquêtes réalisées auprès de groupes de sociétés homologues sont exploitées en complément de l'enquête générale de WillisTowersWatson portant sur les dirigeants, tous secteurs confondus, aux États-Unis (plus de 1 200 sociétés). Cette étude générale donne une idée plus large de la rémunération des Directeurs Généraux et constitue la principale référence du marché sur laquelle s'appuie BIC pour son Directeur Général.

Le périmètre d'action ainsi que les défis de transformation à l'échelle internationale de BIC sont comparables à ceux des sociétés figurant dans les groupes de référence.

COMPARAISON DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

RATIO DE COMPARAISON	Salaire de base	Rémunération cible en numéraire	Plan de rémunération variable à long terme	Rémunération Directe totale cible
Directeur Général (rappel 2019)	83	88	59	71
Directeur Général (2020)	83	96	56	90

Le « ratio de comparaison » (comparatio) consiste en une comparaison avec la médiane des données de l'enquête. Un ratio de 100 signifie que la rémunération du titulaire du poste se situe au niveau médian au regard des données de l'enquête. La médiane de la somme (rémunération directe totale) n'est pas égale à la somme des médianes (rémunération cible en numéraire, rémunération variable à long terme) en raison des différences entre les poids respectifs des différents éléments de rémunération selon les sociétés.

Pour Gonzalve Bich, le Directeur Général, les résultats obtenus sont comparés à l'enquête générale de Willis Towers Watson portant sur les dirigeants, tous secteurs confondus, aux États-Unis. Les benchmarks de rémunération cible pour l'ensemble des groupes de sociétés homologues précités, à la fois pour la France et pour les États-Unis, sont dans les deux cas supérieurs à ceux de l'enquête générale incluant tous les secteurs d'activité, et les rémunérations réelles du Directeur Général pour 2019 et 2020 étaient toutes deux inférieures à l'objectif de respectivement 12 et 10 points.

Le Conseil d'Administration avait défini un plan d'alignement de la rémunération globale du Directeur Général sur la pratique du marché sur plusieurs années. En raison des conditions liées à la Covid-19, ce plan a été suspendu. Par conséquent, aucune augmentation du salaire de base n'est envisagée en 2021.

Cohérence interne et mesure

Les mêmes principes généraux s'appliquent à tous les collaborateurs. Dans le cadre de la politique globale, les rétributions sont différenciées pour refléter le niveau de responsabilité, la performance individuelle et collective, le potentiel d'un collaborateur, ainsi que les pratiques de marché compétitives divergentes. Aux niveaux de poste les plus élevés, la part de la rémunération variable au titre du bonus et du plan de rémunération variable à long terme peut constituer l'élément le plus important. Aussi, cela permet d'aligner les intérêts des collaborateurs sur ceux des actionnaires.

Intelligibilité des règles

Les politiques de rémunération sont clairement communiquées aux cadres et dirigeants, à la fois sur le plan de la structure et sur celui de l'alignement sur la stratégie et les objectifs commerciaux de BIC.

Versement des éléments de rémunération variables

En application des dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce, le versement des éléments variables est conditionné à un vote ex post positif de l'Assemblée Générale.



6.1.1.2.2 Principes particuliers de rémunération

Dialogue avec les actionnaires

Depuis la dernière Assemblée Générale du 20 mai 2020, la Société a engagé un dialogue constructif avec ses principaux actionnaires minoritaires représentant plus de 15 % de son capital et / ou leurs mandataires, afin de comprendre leurs besoins potentiels et rechercher des solutions pour répondre à leurs principales préoccupations concernant la politique et les éléments de rémunération.

- Certains commentaires formulés étaient liés à un manque de transparence perçu sur le niveau d'exigence des objectifs et sur leurs réalisations dans le cadre des rémunérations variables à court et long terme des dirigeants mandataires sociaux. La Société a pris ces remarques en considération et fournira des détails complémentaires sur les objectifs et les résultats atteints. Au minimum, les objectifs sont équivalents aux orientations communiquées en externe le cas échéant (« guidance »).
- D'autres préoccupations exprimées concernaient l'attribution d'Actions de Performance au Directeur Général, considérant qu'elle va à l'encontre de l'intérêt des actionnaires minoritaires et renforce le contrôle par l'actionnaire majoritaire. Prenant cette remarque en considération, le Conseil a analysé l'impact de ces attributions sur la part de l'actionnaire de contrôle. Depuis que Gonzalve Bich a été nommé Directeur Général, il s'est vu attribuer respectivement 15 000, 17 000 et 24 781 actions de performance. Dans l'hypothèse d'une livraison à 100 %, ces attributions représentent respectivement 0,033 %, 0,037 % et 0,055 % du capital de l'entreprise. Compte tenu de l'effet de relution très limité et de l'impact positif dû à l'alignement entre les actionnaires, les dirigeants et les collaborateurs, le Conseil a décidé de poursuivre sa politique.

En application des principes généraux de rémunération exposés dans le présent document, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a adopté une structure de rémunération spécifique pour les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC, composée:

- d'une rémunération fixe ;
- d'une rémunération variable annuelle;
- de plans de rémunération variable à long terme fondée sur des actions :
- d'un régime de retraite complémentaire ;
- d'avantages en nature.

Le Directeur général et le Directeur général délégué ne bénéficient d'aucun contrat de travail au sein de SOCIÉTÉ BIC. Leur rémunération est versée par BIC International aux Etats Unis. Il n'est pas prévu d'indemnités de rupture pour ces mandats, auxquels il peut être mis fin à tout moment.

Rémunération fixe

Chaque début d'année, le Conseil d'Administration détermine la rémunération fixe pour l'exercice.

La rémunération fixe des Dirigeants mandataires sociaux de Société BIC reflète leur niveau de responsabilité et les niveaux de rémunération constatés sur les marchés de référence.

Pour 2021, le montant de la rémunération fixe annuelle brute du Directeur Général a été établi à 770 000 dollars américains, inchangé par rapport à 2020. En cas de nomination d'un Directeur Général Délégué, le Conseil établirait la rémunération fixe annuelle brute en fonction des conditions de marché et en dessous d'un maximum de 600 000 euros bruts annuels.

Rémunération variable

La rémunération variable annuelle des Dirigeants mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC s'exprime en pourcentage de la rémunération annuelle fixe.

Fonction	Rémunération variable annuelle cible, en % de la rémunération fixe, si les objectifs sont atteints à 100 %	Rémunération variable annuelle maximum, en % de la rémunération fixe (150 % de la cible)
Directeur Général	125,0 %	187,5 %
Directeur Général Délégué (en cas de nomination)	75,0 %	112,5 %



Le bonus annuel de 2021 sera calculé selon les quatre critères ci-dessous, identiques à ceux utilisés en 2020. Des modifications importantes ont été apportées par rapport aux critères utilisés en 2019.

Critères des bonus (au niveau du Groupe)	2020	2021	Commentaires
Chiffre d'affaires	25 %	25 %	
Résultat d'exploitation normalisé, en valeur	25 %	25 %	Pas de changement
(Résultat d'exploitation ajusté) ⁽¹⁾			
Besoin en fonds de roulement (2)	20 %	20 %	
Objectifs individuels	30 %	30 %	En 2021, les objectifs de Gonzalve Bich s'articulent autour de plusieurs éléments d'égale importance, tels que la mise en œuvre de la stratégie Horizon, les initiatives de croissance, les initiatives liées à la gouvernance, l'environnement et le développement durable, notamment grâce à des critères basés sur la diversité et l'inclusion ou l'impact environnemental, et la réduction des OPEX, chacun reposant sur des réalisations quantitatives (diversité, optimisation des coûts) et qualitatives (plan d'action Horizon, plans des successions)
TOTAL	100 %	100 %	

⁽¹⁾ A partir de 2021, le résultat d'exploitation normalisé est renommé le résultat d'exploitation ajusté.

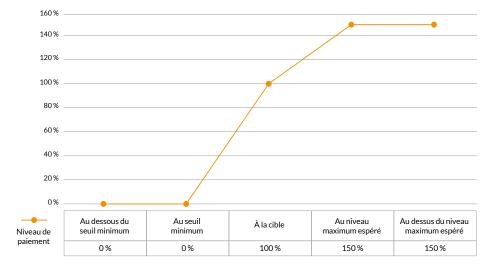
Les objectifs financiers annuels cibles sont déterminés sur la base du budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration et des taux de change budgetés. Chacun des critères financiers est évalué séparément. Les cibles sont équivalentes aux orientations communiquées à l'extérieur le cas échéant.

Les paiements sont fortement alignés sur les résultats du business. Pour chaque objectif :

 un niveau d'atteinte minimum exigeant est établi pour déclencher le paiement de la part de la rémunération variable relative à l'indicateur concerné. Par exemple, le niveau minimum peut être établi au niveau réalisé sur l'exercice précédent;

- un niveau cible est établi, sur la base du budget validé par le Conseil d'administration, déclenchant un paiement à 100% de la part de la rémunération variable concernée;
- le paiement lié à chaque critère est plafonné à 150% de la valeur cible, correspondant à un niveau de sur-performance espéré;
- entre chaque borne, le calcul est effectué par interpolation linéaire.

RÈGLES DE CALCUL POUR LE PAIEMENT DU BONUS (OBJECTIFS FINANCIERS)



L'évaluation des objectifs individuels est établie globalement par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, de Gouvernance et de la RSE, compte tenu des réalisations globales de chaque année, selon une échelle stricte par étapes (0 %; 30 %; 60 %; 100 %; 135 %; 150 %) comme pour tout autre collaborateur BIC.



⁽²⁾ Besoin en fonds de roulement exprimé, à partir de 2021, en nombre de jours du cycle de conversion de la trésorerie ("cash conversion cycle"): nombre de jours de créances clients + nombre de jours d'inventaires - nombre de jours de dette fournisseurs.

Rémunération variable à long terme fondée sur des actions

L'attribution d'actions sous conditions de performance aux dirigeants et à d'autres collaborateurs clés constitue un élément essentiel de la stratégie de rémunération globale *Total Rewards* de BIC. Elle permet d'aligner la rémunération sur les résultats du Groupe et constitue une part essentielle d'une rémunération compétitive globale.

Depuis 2005, en vertu d'autorisations conférées par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a mis en place une politique d'attribution d'actions (ou d'options de souscription ou d'achat d'actions) sous conditions de performance qui couvrent une période de trois ans, selon des résultats qui mettent en adéquation les besoins des actionnaires et la performance de nos collaborateurs.

SOCIÉTÉ BIC n'a pas octroyé de stock-options depuis 2011, mais a préféré attribuer une rémunération à long terme en Actions de Performance. À titre exceptionnel et ponctuel, le Conseil a néanmoins décidé de tirer parti de cet outil de rémunération pour renforcer l'alignement entre la Direction Générale et les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie Horizon. L'attribution unique sera limitée à un nombre restreint de cadres dirigeants, y compris, mais pas uniquement, le Directeur Général, et sera également soumise à des strictes conditions de performance.

Allocation d'Actions de performance

Pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, la valeur maximale de l'attribution que peut recevoir chacun d'eux est indiquée dans le tableau ci-dessous, inchangée depuis la décision du Conseil d'Administration d'effectuer ces attributions en valeur et non en nombre d'unités, le 10 février 2020, en cohérence avec la pratique de marché.

Fonction	Valeur faciale maximale des actions de performance à la date d'attribution				
Directeur Général	2 000 000 euros, représentant environ 3 fois sa rémunération annuelle fixe				
Directeur Général Délégué (en cas de nomination)	800 000 euros				

Le nombre total d'actions sous conditions attribuées aux mandataires sociaux sur la période couverte par la résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires ne pourra pas représenter plus de 0,4 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Conditions de performance pour les actions de performance

La performance est appréciée en fonction de l'atteinte, sur trois ans, de trois objectifs fixés par le Conseil d'Administration et établis comme suit :

- génération de flux de trésorerie disponible (*Free Cash Flow*) définie comme la variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation, moins les dépenses d'investissement, conformément à l'orientation du Groupe sur la génération nette de trésorerie. Cette condition de performance pèse 50 % de l'allocation totale;
- taux de vitalité de l'innovation, exprimé comme la ratio du chiffre d'affaire des innovations lancées au cours des trois dernières années sur le chiffre d'affaire net total, en cohérence avec la stratégie Horizon. Cette condition de performance pèse 40 % de l'allocation totale;
- pourcentage de matériaux recyclés, recyclables et compostables dans les emballages, également cohérent avec la stratégie Horizon et lié à la responsabilité sociale de l'entreprise. Cette condition de performance pèse 10 % de l'allocation totale.

Chaque condition de performance est évaluée séparément comme la moyenne des résultats par rapport à un objectif annuel validé par le Conseil d'Administration au début de chaque année.

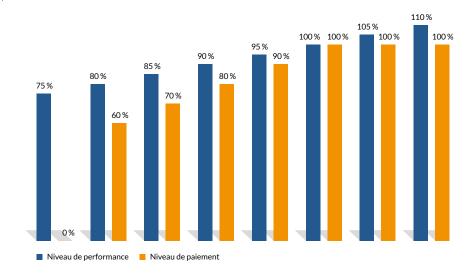
Les paiements sont fortement alignés sur les résultats du business et obéissent à des règles de calcul strictes et exigeantes, définies pour chaque condition de performance de la manière suivante :

- pour chaque 1 % en dessous de l'objectif de la condition respective, le nombre d'actions payées lors de l'acquisition est réduit de 2 %;
- si le pourcentage moyen de réalisation de la condition respective est inférieur à 80 %, aucune action ne sera livrée;
- l'acquisition liée à chaque condition de performance est plafonnée à 100 % du nombre cible d'actions concerné.



RÈGLE DE CALCUL DU RÉSULTAT DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES ACTIONS DE PERFORMANCE

(pour 100 actions)



Obligations de conservation

Les mandataires sociaux de BIC et les membres du Comité Exécutif ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites attribuées jusqu'à l'expiration de leur mandat. Le critère de 20 % est ramené à $10\,\%$:

- lorsque le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué possède respectivement l'équivalent de cinq et trois ans de rémunération de base en actions BIC;
- lorsque les membres du Comité Exécutif possèdent l'équivalent de deux ans de rémunération de base en actions BIC.

Remarque: Le salaire de base de référence considéré est le salaire de base brut annuel du 31 décembre de l'année précédente (année N-1). Le nombre d'actions à détenir est calculé en utilisant le cours moyen de l'action à la clôture du marché pour les 30 derniers jours de bourse de l'année précédente (année N-1), multiplié par le taux de change moyen à la clôture du marché de l'année précédente (année N-1) tel que publié par BIC Group Treasury. Au 31 décembre 2020, le PDG a déjà rempli cette exigence minimale avec plus de cinq ans de son salaire de base détenu en actions BIC.

Allocation d'options d'achat ou de souscription d'actions (stock-options - 2021)

Pour les dirigeants mandataires sociaux, la valeur IFRS maximale à l'attribution que chaque individu peut se voir attribuer est conforme au tableau ci-dessous.

Fonction

Valeur IFRS maximale des options à la date d'attribution

Directeur Général

2 500 000 euros représentant environ 1.4 fois sa rémunération annuelle cible

Le nombre total d'options sous conditions attribuées aux mandataires sociaux sur la période couverte par la résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires ne pourra pas représenter plus de 1 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Conditions de performance liées aux stock-options

Le plan *Stock-options* « Achieving Horizon » est basé sur des conditions de performance à long terme strictes directement liées à la livraison du plan stratégique Horizon. Les objectifs sont fixés par le conseil au début de la période d'acquisition et sont concentrés sur la croissance et la rentabilité. Le Conseil évaluera la réalisation par rapport aux conditions de performance et décidera de la livraison des options, le cas échéant et de manière appropriée, lorsque les résultats de l'exercice 2025 seront publiés, conformément au calendrier du plan Horizon. Aucune acquisition progressive ou échelonnée n'est envisagée pour ce plan (*cliff effect*). L'acquisition est plafonnée à 100% du nombre cible d'options.



Conditions de conservation des éléments fondés sur des actions en cas de départ

Si un dirigeant mandataire social quitte la Société en tant que tel, le Conseil d'Administration appréciera s'il/elle peut conserver le droit, en tout ou en partie, de se voir remettre des actions de performance précédemment attribuées et non acquises, sous réserve des limites suivantes et conditions :

- le maintien n'est possible qu'en cas de retraite ou de départ forcé, c'est-à-dire pas en cas de démission;
- aucune livraison n'est autorisée avant la date d'acquisition spécifiée dans les règles des plans concernés. Par conséquent, aucune acquisition anticipée des actions de performance n'est possible;
- les conditions de performance doivent continuer à s'appliquer tout au long de la période d'acquisition spécifiée.

Si un dirigeant mandataire social quitte la Société en tant que tel pendant la période d'acquisition (sauf en cas de décès), il/elle ne peut conserver aucun droit à la livraison d'options d'achat d'actions non acquises. En cas de décès ou de retraite pendant la période d'exercice, les options d'achat d'actions peuvent être maintenues.

Régimes de retraite complémentaire

Le Président, qui est déjà retraité d'autres entreprises, n'est éligible à aucun plan de retraite complémentaire.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC bénéficient des régimes de retraite complémentaire présentés en détail ci-après au § 6.1.2.6 – Systèmes de retraite.

Avantages en nature

Dans l'exercice de leurs fonctions, les Dirigeants mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC peuvent bénéficier d'un véhicule mis à disposition par la Société ou d'une allocation voiture, d'une assurance complémentaire santé équivalente à celle attribuée aux autres membres de l'équipe BIC dans le même pays.

Indemnités de départ et de bienvenue

Le Directeur Général ne recevra pas d'indemnité de résiliation en cas de départ de la Société à la fin de ses fonctions, qui peuvent être résiliées à tout moment (*ad nutum*).

Le Conseil se réserve le droit de :

- envisager des indemnités de départ éventuelles préétablies pour les autres dirigeants mandataires sociaux exécutifs dans le respect des recommandations et plafonds du Code AFEP/MEDEF, en cas de nomination future;
- prévoir des indemnités de signature aux dirigeants mandataires sociaux, compte tenu de la situation personnelle de l'intéressé lors de son recrutement externe (changement de statut, rupture d'un contrat de travail...).

Autres éléments

Aucun autre élément ne fait partie de cette politique.

Plus précisément :

- aucune rémunération exceptionnelle ne sera attribuée aux dirigeants mandataires sociaux en dehors de la situation susmentionnée;
- aucun accord de non-concurrence ne fait partie de la politique.

Clause de remboursement

Le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, demander le remboursement de la dernière rémunération variable annuelle versée et de la dernière rémunération à long terme livrée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs si le bénéficiaire était considéré comme responsable d'une faute grave et délibérée par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou mandat



6.1.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

6.1.2.1 Rémunération des mandataires sociaux non-exécutifs et des administrateurs

Pierre Vareille, a perçu une rémunération brute de 300 000 euros au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration en 2020.

En application des règles définies par le Conseil d'Administration et détaillées dans la section 6.1.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux non exécutifs et des administrateurs, les administrateurs ont perçu la rémunération suivante au titre de leurs fonctions.

TABLEAU C - RÉCAPITULATIF SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

(Tableau 3 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Administrateurs (en 2019 et 2020)	Rémunération au titre de 2019 (en euros)	Rémunération au titre de 2020 (en euros)
John Glen (Président du Comité d'Audit)	61 600	55 600
Elizabeth Bastoni (Présidente des Comités de Nomination et de Rémunération)	70 700	58 700
Marie-Pauline Chandon-Moët	42 500	36 500
Maëlys Castella	42 505	57 600
Candace Matthews*	87 600	87 600
Marie-Aimée Bich-Dufour**	-	10 900
SOCIÉTÉ M.B.D.	56 500	50 500
Jake Schwartz	-	24 333
Timothée Bich	4 423	36 500
François Bich	16 614	-
Mario Guevara	15,170	-
Marie-Henriette Poinsot	21 087	-
TOTAL PAR RAPPORT À L'ENVELOPPE GLOBALE	461 140	418 233

^{*} En vertu d'un accord préalable, Mme Candace Matthews bénéficie d'une allocation spécifique fixe de 30 000 euros en lieu et place de la rémunération variable liée aux déplacements.

Les administrateurs représentant les salariés, en application de la politique de rémunération des années précédentes, n'ont reçu aucune rémunération pour leur participation au Conseil en 2020.

La diminution de la charge totale de rémunération des administrateurs est principalement liée à l'absence de déplacements pour les réunions du Conseil en 2020, en raison des restrictions de voyage liées à la Covid.

6.1.2.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le Conseil d'Administration a fixé la part fixe des rémunérations des dirigeants au titre de l'exercice 2020 et l'objectif cible 2020 de la part variable annuelle de leur rémunération, soit :

Dirigeants	Rémunération fixe annuelle 2020 (en dollars américains*)	Rémunération variable annuelle cible 2020 (à 100 % de réalisation des objectifs)
Gonzalve Bich	770 000 dollars américains	125 % de la part fixe
Directeur Général	(675 142 euros)	
James DiPietro	292 000 dollars américains	75 % de la part fixe
Directeur Général Délégué (du 1ª janv. au 30 juin 2020)	(262 078 euros)	

Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2020 (1 EUR = 1,1405 USD). (Voir Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Les bonus (à verser) du Directeur Général, Gonzalve Bich, et du Directeur Général Délégué, James DiPietro (pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020), sont calculés sur la base de trois critères collectifs et d'objectifs personnels, proposés par le Comité des Rémunérations. Tous les objectifs – financiers et individuels – ont été revus par le Conseil d'Administration.



^{**} Mme Marie-Aimée Bich-Dufour, en tant que salariée de BIC Services, a perçu une rémunération brute et une indemnité de fn de carrière pour un montant total de 110 428 euros pour ses fonctions du 1° janvier au 30 septembre 2020, date à laquelle elle a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a commencé à percevoir une rémunération en tant qu'Administratrice à partir du 1° octobre. 2020.

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE CIBLE DE GONZALVE BICH EN 2020



MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE GONZALVE BICH POUR 2020

Gonzalve Bich % cible 125 %

	_	Bonus 2020 en % de la rémunération fixe			Index	Bonus 2020 à	
Critères	Poids du critère	Minimum (index 80)	Target (index 100)	Maximum (index 116.7)	d'atteinte des objectifs 2020	Paiement correspondant	payer, en % de la rémunération fixe
Chiffre d'affaires Groupe	25 %	12,5 %	31,3 %	46,9 %	94,9 %	84,8 %	26,5 %
Résultat d'Exploitation normalisé	25 %	12,5 %	31,3 %	46,9 %	90,2 %	70,5 %	22,0 %
Besoin en fonds de roulement	20 %	10,0 %	25,0 %	37,5 %	90,7 %	72,1%	18,0 %
Objectifs personnels	30 %	15,0 %	37,5 %	56,3 %	100,0 %	100,0 %	37,5 %
TOTAL	100 %	50,0 %	125,0 %	187,5 %		83,3 %	104,1 %

La guidance a été suspendue en mars 2020 en raison de la pandémie et de la crise liée à la Covid-19. Les objectifs financiers ont été revus régulièrement par le Conseil au cours de l'année au fur et à mesure de l'évolution de la crise et fixés par le Conseil d'Administration au cours du second semestre. Ces objectifs ajustés ont été appliqués de manière cohérente pour tous les collaborateurs éligibles au plan de rémunération variable *Corporate*:

- l'objectif de Chiffre d'Affaires a été fixé à 1750 millions d'euros;
- l'objectif d'IFO normalisé a été fixé à 262,5 millions d'euros ;
- le besoin en fonds de roulement moyen, exprimé en pourcentage du Chiffre d'affaires net, a été maintenu à 42 % comme initialement prévu.

La mesure de l'atteinte des objectifs est décrite dans le tableau ci-dessus.

Les objectifs personnels représentent 30 % de la rémunération variable cible et un maximum de 56,25 % de la rémunération fixe. Pour 2020, en complément des objectifs financiers mentionnés ci-dessus, les objectifs personnels seront évalués à 100 % d'atteinte par rapport à l'objectif, comme recommandé par le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE et approuvé par le Conseil le 16 février 2021, en fonction des réalisations décrites ci-dessous:

 Stratégie Horizon: un Plan Horizon clair et convaincant a été établi, en collaboration avec le Conseil, qui est compris par l'organisation et les principales parties prenantes. Il repositionne la marque, l'organisation et les initiatives opérationnelles dans le contexte du développement durable et d'autres thèmes essentiels et a été présenté à la communauté des investisseurs en 2020;

- développement des talents. Les initiatives de leadership ont élevé le niveau de performance et amélioré les retours d'expérience, les compétences et la diversité de l'équipe de Direction et de l'organisation plus largement. Le Comité Exécutif nouvellement officialisé a été finalisé avec la nomination d'un nouveau Directeur Financier et d'un nouveau Directeur des Ressources Humaines. BIC a été reconnue dans le Top 20 des entreprises françaises pour l'égalité hommes-femmes dans les instances dirigeantes par le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes;
- initiatives de croissance: malgré la situation de crise, une focalisation continue sur les initiatives de croissance de l'organisation a permis la mobilisation des ressources clés de l'entreprise (humaines, financières, organisationnelles) vers les clients les plus importants, le lancement de programmes et d'initiatives régionaux, et le développement de nouvelles affaires, facilitant la croissance dans certaines régions ou marchés spécifiques ainsi que des projets de transformation en ligne avec la stratégie Horizon, notamment grâce à un dialogue renouvelé avec les principaux clients globaux. Par ailleurs, deux initiatives de croissance externe ont été réalisées avec l'acquisition de Djeep en France et de Rocketbook aux États-Unis;

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

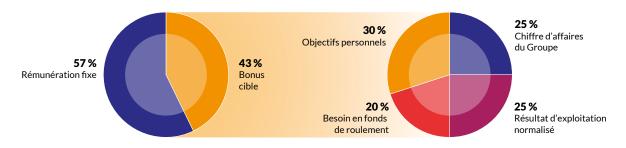


- plan « Invent-the-futur »: une focalisation continue sur les initiatives organisationnelles a permis de réaliser les économies prévues dans l'OP2020, avec un accent mis sur les achats et la chaîne opérationnelle mondiale, notamment par la fermeture d'usines en Équateur et en Inde. Une feuille de route claire pour l'innovation, en soutien aux plans Horizon, comprenant d'importantes initiatives de développement durable et de nouveaux domaines de recherche liés aux nouveaux matériaux et technologies, a également été conçue;
- Environnement, Développement durable et Gouvernance: un ensemble révisé de valeurs d'entreprise et un nouvel énoncé de la vision et de la mission de l'entreprise ont été élaborés et présentés. La nouvelle stratégie du Groupe intègre clairement les objectifs environnementaux à 2025 (emballages) et 2030 (produits). Plus de 3 000 collaborateurs ont suivi une session de formation en ligne de 90 minutes consacrée au Code de Conduite et à la politique anti-corruption de BIC. En parallèle, une nouvelle politique de passation des marchés et un ensemble de procédures ont été mis en œuvre pour un meilleur suivi des flux financiers liés aux achats.

Au-delà des objectifs établis en début d'année, la gestion de la crise Covid-19 a nécessité la mise en place de plans d'urgence dans tous les pays où le Groupe est implanté, incluant des mesures de protection de la santé fortes, assurant la continuité de la production, l'optimisation des opérations et une grande agilité sur les plans de vente, notamment via les plateformes e-commerce, permettant de limiter l'impact négatif de la crise mondiale sur les résultats de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 16 février 2021, a exprimé sa très grande satisfaction concernant la contribution du Directeur général mais, à la lumière de la crise liée à la Covid a considéré justifié de ne pas payer la part relative à ses objectifs personnels au-delà de la cible même si sa performance l'aurait mérité. Le conseil a ainsi décidé de verser à Gonzalve Bich une rémunération variable d'un montant de 801,291 dollars U.S. représentant 104,1% de la rémunération fixe et 83,3% du bonus cible pour les réalisations de l'exercice 2020.

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE CIBLE DE JAMES DIPIETRO POUR 2020 (1ER JANVIER AU 30 JUIN 2020)



MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE JAMES DIPIETRO POUR 2020 (1ER JANVIER AU 30 JUIN 2020)

James DiPietro	% cible 75 %

	_	Bonus 2020 en % de la rémunération fixe				Bonus 2020 à	
Critères	Poids du critère	Minimum (index 80)	Target (index 100)	Maximum (index 116.7)	d'atteinte des objectifs 2020	Paiement correspondant	payer, en % de la rémunération fixe
Chiffre d'affaires Groupe	25 %	7,5 %	18,8 %	28,1 %	94,9 %	84,8 %	15,9 %
Résultat d'Exploitation normalisé	25 %	7,5 %	18,8 %	28,1 %	90,2 %	70,5 %	13,2 %
Besoin en fonds de roulement	20 %	6,0 %	15,0 %	22,5 %	90,7 %	72,1 %	10,8 %
Objectifs personnels	30 %	9,0 %	22,5 %	33,8 %	100,0 %	100,0 %	22,5 %
TOTAL	100 %	30,0 %	75,0 %	112,5 %		83,3 %	62,4 %

Les critères financiers ont été évalués sur la base des mêmes objectifs et réalisations que pour le Directeur Général.

La partie individuelle représente $30\,\%$ du bonus cible et un maximum de $33,75\,\%$ de la rémunération fixe.

À la même date, et après avoir examiné ses objectifs personnels et les réalisations correspondantes au cours du premier semestre de l'année 2020, le Conseil d'Administration a décidé de verser à James DiPietro une rémunération variable d'un montant de 182 320 dollars américains, représentant 62,4 % de la rémunération fixe et 83,3 % du bonus cible.



6.1.2.3 Rémunérations individuelles

Le montant des rémunérations et avantages en nature suivant a été versé ou était dû au titre des exercices 2019 et 2020 aux membres des organes d'Administration et de Direction de SOCIÉTÉ BIC en raison de leurs fonctions dans le Groupe, tant par SOCIÉTÉ BIC que par des sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

TABLEAU A – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 1 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Pierre Vareille Président du Conseil (non exécutif)	Exercice 2019 (en euros)	Exercice 2020 (en euros)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	300 000	300 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	-	-
TOTAL	300 000	300 000

Gonzalve Bich Directeur Général		Année fiscale 2019 (en dollars américains) ^(a)	Année fiscale 2020 (en dollars américains) ^(b)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	USD	1 656 120	1 672 519
	EUR	1 479 207	1 466 479
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)		-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
(détaillées dans le tableau G)	USD	1 544 354	1 647 717
	EUR	1 379 380	1 444 732
TOTAL	USD	3 200 474	3 320 236
	EUR	2 858 587	2 911 211

James DiPietro Directeur Général Délégué (du 1 janv. au 30-juin 2020)		Année fiscale 2019 (en dollars américains) ^(a)	Année fiscale 2020 (en dollars américains) ^(b)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	USD	1 041 327	522710
	EUR	930 088	458 316
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)		-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
(détaillées dans le tableau G)	USD	726 755	266 530
	EUR	649 120	233 695
TOTAL	USD	1768082	789 239
	EUR	1 579 209	692 011

⁽a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD).

⁽b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2020 (1 EUR = 1,1405 USD). (Voir Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).



TABLEAU B - RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 2 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Pierre Vareille	Montants au titre de l' (en euros,		Montants au titre de l'exercice 2020 (en euros)	
Président du Conseil (non exécutif)	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	300 000	487 500*	300 000	300 000
Rémunération variable annuelle	=	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	=	-	=	-
Rémunération exceptionnelle	=	-	=	=
Jetons de présence	=	-	=	=
Avantages en nature	=	-	-	-
TOTAL	300 000	487 500	300 000	300 000

^{*} Rémunération 2019 en tant que Président et 2018 en tant qu'administrateur référent.

Gonzalve Bich		Montants au titre de (en dollars a			Montants au titre de l'exercice fiscal 2020 (en dollars américains) ^(b)	
Directeur général		Dus	Versés	Dus	Versés	
Rémunération fixe	USD	735 008	735 008	770 000	770 000	
	EUR	656 492	656 492	675 142	675 142	
Rémunération variable annuelle	USD	798 431	725 964	801 291	798 431	
	EUR	713 140	648 414	702 579	700 071	
Rémunération variable pluri-annuelle		-	-	-	-	
Autre rémunération (c)	USD	34 409	34 409	15 742	15 742	
	EUR	30 733	30 733	13 803	13 803	
Rémunération en tant qu'administrateur		-	-	-	-	
Avantages en nature		1) Allocation voiture	1) Allocation voiture :	1) Allocation voiture :	1) Allocation voiture :	
	USD	15 600	15 600	14 400	14 400	
	EUR	13 934	13 934	12 626	12 626	
		2) Abondement au p	olan d'épargne retraite entreprise	2) Abondement au p	olan d'épargne retraite entreprise	
		a) 401 K :	a) 401 K :	a) 401 K :	a) 401 K :	
	USD	8 400	8 400	7 088	7 088	
	EUR	7 503	7 503	6 2 1 5	6 2 1 5	
		b) Exec Comp Plan :	b) Exec Comp Plan :	b) Exec Comp Plan :	b) Exec Comp Plan :	
	USD	29 400	29 400	30 800	30 800	
	EUR	26 259	26 259	27 006	27 006	
		3) Autres :	3) Autres :	3) Autres :	3) Autres :	
	USD	34 872	34 872	33 198	33 198	
	EUR	31 147	31 147	29 108	29 108	
TOTAL	USD	1 656 120	1 583 653	1 672 519	1 669 659	
	EUR	1 479 207	1 414 481	1 466 479	1 463 971	

⁽a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD).



⁽b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2020 (1 EUR = 1,1405 USD).

⁽c) Rémunération équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.

James DiPietro		Montants au titre de l (en dollars ar			Montants au titre de l'exercice fiscal 2020 (en dollars américains) ^(b)	
Directeur Général Délégué (du 1er janv. au 30 juin 2020)		Dus	Versés	Dus	Versés	
Rémunération fixe	USD	572 853	572 853	292 000	292 000	
	EUR	511 659	511 659	256 028	256 028	
Rémunération variable annuelle	USD	321 800	419 322	182 320	321 800	
	EUR	287 424	374 528	159 860	282 157	
Rémunération variable pluri-annuelle		-	-	_	-	
Autre rémunération (c)	USD	67 731	67 731	13 384	13 384	
	EUR	60 496	60 496	11 735	11 735	
Rémunération en tant qu'administrateur				_	_	
Avantages en nature		1) Allocation voiture	1) Allocation voiture :	1) Allocation voiture:	1) Allocation voiture :	
	USD	13 800	13 800	6 900	6 900	
	EUR	12 326	12 326	6 050	6 050	
		2) Abondement au p	olan d'épargne retraite entreprise	2) Abondement au plan d'épargne retraite entreprise		
		a) 401 K :	a) 401 K :	a) 401 K :	a) 401 K :	
	USD	9 500	9 500	2 877	2 877	
	EUR	8 485	8 485	2 523	2 523	
		b) Exec Comp Plan :	b) Exec Comp Plan:	b) Exec Comp Plan:	b) Exec Comp Plan :	
	USD	22 914	22 914	11 680	11 680	
	EUR	20 466	20 466	10 241	10 241	
		3) Autres :	3) Autres :	3) Autres :	3) Autres :	
	USD	32 729	32 729	13 549	13 549	
	EUR	29 233	29 233	11 880	11 880	
TOTAL	USD	1 041 327	1 138 849	522 710	662 190	
	EUR	930 088	1017193	458 316	580 613	

⁽a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD).

Ratio d'équité

Le tableau suivant présente la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ainsi que celle des salariés en France conformément aux exigences de la loi PACTE.

Le périmètre retenu est constitué de tous les collaborateurs des entités BIC en France (note: les salariés impatriés en France sont exclus).

Les éléments de rémunération pris en compte sont :

- salaire de base en équivalent temps plein ;
- rémunérations variables perçues au cours de l'année (par exemple, la rémunération variable de 2019 payée en 2020 apparaît dans les données 2020);

- attributions d'actions valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS);
- intéressement et participation;
- avantages en nature (exemple : voiture de fonction);
- compensation de dividende en numéraire.

Conformément aux dispositions de la loi PACTE, les régimes de retraites supplémentaires ne sont pas inclus.

Tous les montants sont en euros. Dans le cas du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, le taux de change moyen de l'année considérée est appliqué:

- paiement en 2020 : 1 euro = 1,1405 U.S. dollar ;
- paiement en 2019 : 1 euro = 1,1196 U.S. dollar ;
- paiement en 2018 : 1 euro = 1,1810 U.S. dollar.

⁽b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1405 USD).

⁽c) Rémunération équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.



		Rémunération moye	nne des employés	Rémunération médiane des employés		
2020	Rémunération (en euros)	Montant (en euros)	Ratio	Montant (en euros)	Ratio	
Président du Conseil d'Administration	300 000	49 682	6	35 169	9	
Directeur Général	2 846 374	49 682	57	35 169	81	
Directeur Général Délégué ^(a)	789 665	24 841	32	17 585	45	

⁽a) James DiPietro (période du 01 janv. au 30 juin 2020).

L'évolution de la moyenne et de la médiane des rémunérations par rapport aux années précédentes, s'explique par un élargissement de la population prise en compte, l'évolution à la baisse de la valeur IFRS des plans d'actions de performance attribués, la baisse des montants de bonus et l'impact de la réorganisation du Siège.

		Rémunération moyenn	e des employés	Rémunération médiane des employés	
2019	Rémunération (en euros)	Montant (en euros)	Ratio	Montant (en euros)	Ratio
Président du Conseil d'Administration	300 000	55 781	5	38 353	8
Directeur Général	2 728 952	55 781	49	38 353	71
Directeur Général Délégué (a)	1 608 130	55 781	29	38 353	42
Directeur Général Délégué (b)	464 915	55 781	8	38 353	12

⁽a) James DiPietro.

⁽b) Marie-Aimée Bich-Dufour.

2018		Rémunération moyenn	e des employés	Rémunération médiane des employés		
	Rémunération (en euros)	Montant (en euros)	Ratio	Montant (en euros)	Ratio	
Président du Conseil d'Administration (a)	187 500	54 934	3	37 780	5	
Directeur Général	2 061 961	54 934	38	37 780	55	
Directeur Général Délégué ^(b)	1 470 572	54 934	27	37 780	39	
Directeur Général Délégué ^(c)	571 187	54 934	10	37 780	15	

⁽a) Pierre Vareille. Salaire annualisé de 300 000 euros pour la période de mi-mai à décembre 2018, soit 7,5 mois.

Note: Les données détaillées sur les salaires pour une comparaison précise sont disponibles depuis 2018.

6.1.2.4 Allocation d'options d'achat d'actions (stock-options)

Le Conseil d'Administration n'a pas attribué de stock-options depuis 2011. Fin 2018, il n'y avait plus de stock-options exerçables.

⁽b) James DiPietro.

⁽c) Marie-Aimée Bich-Dufour.

6.1.2.5 Attributions gratuites d'actions sous conditions de performance

Depuis 2005, usant des autorisations consenties par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans. Les mandataires sociaux visés dans les tableaux ci-dessous bénéficient de cette politique.

Les deux conditions de performance sont :

- la croissance du chiffre d'affaires à base comparable;
- les flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

Le niveau d'atteinte des résultats des conditions de performance du plan P13 arrivé à échéance le 31 mars 2020 n'a pas permis la distribution d'actions aux bénéficiaires.

RÉSULTAT DES PLANS: INDEX DE RÉALISATION DES CONDITIONS DE PERFORMANCE PAR CRITÈRE ET PAR PLAN

	Plan°1 (2005 - 6-7)	Plan 2 (2006 - 7-8)	Plan 3 (2007 - 8-9)	Plan 4 (2008 - 9-10)	Plan 5 (2009 - 10-11)	(2010 -	(2011 -		(2013 -	Plan 10 (2014 - 15-16)	(2015 -		Plan 13 (2017 - 18-19)	Plan 14 (2018- 19-20)	Moyenne des plans
Croissance du chiffre d'affaires	84,8	66,4	95,2	147,1	119,1	89,2	76,8	88,1	108,1	96,7	71,9	48,6	23,6	47,8	83,1
Flux nets de trésorerie	85,5	88,2	98,6	99,7	110,1	103,1	98,9	105,8	98,9	98,6	100,6	102,2	100,2	99,2	99,3
Acquisition finale d'actions en pourcentage de l'attribution initiale	70%	54%	94%	100%	100%	92%	76%	94%	100%	96%	72%	50%	0%	49%	75 %

Lors de sa réunion du 27 octobre 2020, sur recommandation du Comité des Rémunérations et après avoir engagé un dialogue avec les principaux actionnaires minoritaires de BIC, le Conseil d'Administration a décidé que, pour les plans non acquis (plans 14, 15 et 16), les deux conditions de performance devraient être évaluées séparément, avec le même poids, afin d'éviter la compensation d'une condition par l'autre. Cette modification s'appliquera à tous les bénéficiaires, et aux mandataires sociaux sous réserve de l'approbation de la résolution Say-on-pay Ex-Post lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes 2020. Toutes les autres dispositions sont restées inchangées. Les objectifs 2020 ont été ajustés dans la même proportion que pour le bonus 2020.

Le paiement de chaque critère de performance est évalué indépendamment et soumis aux modalités de calcul suivantes :

• si le pourcentage moyen de réalisation sur la période de trois ans est compris entre 75 % et 100 %, le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire à la date d'acquisition est réduit de 2 % par rapport à l'attribution initiale pour chaque pourcentage inférieur à 100 % ;

 si le pourcentage moyen de réalisation de chaque condition de performance sur la période de trois ans est inférieur à 75 %, aucune action n'est livrée.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place par les mandataires sociaux mentionnés dans les tableaux G et H ci-dessous. De plus, ces derniers ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

À ce jour, l'impact des attributions d'actions des années précédentes en termes de dilution sur le résultat est inexistant car les actions attribuées sont des actions existantes.

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 23 des comptes consolidés.

À partir de 2021, l'allocation d'actions de performance obéira aux règles exposées au paragraphe 6.1.1.2.2 Principes particuliers de rémunération - Rémunération variable à long terme fondée sur des actions.

TABLEAU G - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2020

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gonzalve Bich	16 (11 février 2020)	24 781	1 444 732	31 mars 2023	31 mars 2023	1) croissance du chiffre d'affaires 2) flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires
James DiPietro	16 (11 février 2020)	8017	467 391	31 mars 2023	31 mars 2023	idem



TABLEAU G - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2019

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gonzalve Bich	15 (12 février 2019)	17 000	1 379 380	31 mars 2022	31 mars 2022	1) croissance du chiffre d'affaires 2) flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires
James DiPietro	15 (12 février 2019)	8 000	649 120	31 mars 2022	31 mars 2022	idem

TABLEAU H - ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2020 POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 7 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Gonzalve Bich	10 P (11 fév. 2014)	3 120	96 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2014
Gonzalve Bich	13 P (10 fév. 2017)	-	0 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2017
James DiPietro	10 P (11 fév. 2014)	7 680	96 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2014
James DiPietro	13 P (10 fév 2017)	-	0 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2017

$TABLEAU\,H-ACTIONS\,DE\,PERFORMANCE\,DEVENUES\,DISPONIBLES\,DURANT\,L'EXERCICE\,2019\,POUR\,CHAQUE\,DIRIGEANT\,MANDATAIRE\,SOCIAL$

(Tableau 7 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Gonzalve Bich	9 P (12 fév. 2013)	1000	100 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2013
James DiPietro	9 P (12 fév. 2013)	6 000	100 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2013

P = Principale.

S = Secondaire.



TABLEAU I - HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

(Tableau 9 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan n° 16
Date de l'Assemblée Générale	15 mai 2013	15 mai 2013	18 mai 2016	18 mai 2016	16 mai 2018	16 mai 2018	16 mai 2018
Date du Conseil d'Administration	11 février 2014	10 février 2015	18 mai 2016	10 février 2017	16 mai 2018	12 février 2019	11 février 2020
Attribution	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
Nombre d'attributions gratuites d'actions	159 660	176 740	159 680	155 790	170 720	162 025	234 118
 Dont actions attribuées aux mandataires sociaux (part en % rapportée au capital au 31 décembre 2020) 							
Gonzalve Bich	3 250	4 500	5 000	8 000	15 000	17 000	24 781
		(0,01 %)	(0,01%)	(0,02 %)	(0,03 %)	(0,04 %)	(0,05 %)
James DiPietro	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8017
	(0,02 %)	(0,02 %)	(0,02 %)	(0,02 %)	(0,02 %)	(0,02 %)	(0,02 %)
Marie-Aimée Bich-Dufour	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	-
	(0,01 %)	(0,01%)	(0,01%)	(0,01 %)	(0,01%)	(0,01%)	-
Date d'acquisition définitive des droits	11 mars 2017	10 mars 2018	18 mai 2019	31 mars 2020	16 mai 2021	31 mars 2022	31 mars 2023
Date de fin de période de conservation	11 mars 2020	10 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2020	16 mai 2021	31 mars 2022	31 mars 2023
	1) Augmentatio	on du chiffre d'af	faires				
Conditions de performance	2) Flux nets de	trésorerie liés à	l'exploitation, e	n pourcentage du	ı chiffre d'affair	es	
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2020	139 542	105 096	64 365	-	90	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2020 ^(a)	20 118	71 884	94 025	155 790	114 428	102 499	26 942
ACTIONS DE PERFORMANCE RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	-	-	-	-	56 202	59 526	207 176

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ des bénéficiaires ou à la non-réalisation d'une partie des conditions de performance.

Attributions gratuites d'actions avec ou sans condition de performance au bénéfice des salariés

Depuis 2005, usant de des autorisations consenties par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans. À compter de 2012, les quelque 500 cadres qui bénéficiaient de *stock-options* au titre de leur position hiérarchique (cadres éligibles) reçoivent des actions sous conditions de performance sur trois années.

Pour les plans en cours depuis 2013, la performance est évaluée sur trois exercices annuels sur la base de la réalisation de deux objectifs :

- croissance du chiffre d'affaires ; et
- flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé.

En 2020, 234 118 actions avec conditions de performance ont été attribuées à 501 bénéficiaires.

En 2019, 162 025 actions avec conditions de performance ont été attribuées à 496 bénéficiaires.

En parallèle, pour remplacer les programmes de *stock-options* récompensant les employés « au choix » et les contributeurs clés de l'année, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance.

Depuis le plan de 2019, la période d'acquisition est de trois ans et un mois révolu.

En 2020, $30\,613$ actions sans condition de performance ont été attribuées à 242 bénéficiaires.

En 2019, 17 550 actions sans condition de performance ont été attribuées à 239 bénéficiaires.

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 23 des comptes consolidés.

P = Principale.

S = Secondaire.



ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES ET REMISES EN 2020 AUX DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE NON-MANDATAIRES SOCIAUX

Actions gratuites attribuées et remises gratuitement aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux	Nombre	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	N° du plan
 Actions attribuées durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de toute Société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé (a) 	51 545	3 005 074	31 mars 2023	31 mars 2023	16 P
 Actions remises durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de toute Société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi remises est le plus élevé (a) 	-	-	31 mars 2020	31 mars 2020	13 P

(a) Ces actions sont toutes attribuées avec conditions de performance.

6.1.2.6 Systèmes de retraite

- a) Pierre Vareille, Président depuis mai 2018, n'est éligible à aucun plan de retraite de BIC.
- b) Gonzalve Bich participe au régime complémentaire de retraite américain Restoration Plan, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 2006, et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société dont la rémunération prise en compte dans l'U.S. Qualified Pension Plan est limitée par la loi.
 - Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cing années.
 - Modalités de détermination de la rémunération de référence: la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années.
 - Rythme d'acquisition des droits :
 - ce plan propose un montant de rente viagère à bénéfice unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) égal à 1,1% du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5% de la rémunération moyenne au-delà du plafond de la Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4% de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans, et incluant la retraite obtenue par le plan U.S. Qualified Pension Plan. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec 15 ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le U.S. Qualified Pension Plan, les droits sont acquis après cinq ans d'ancienneté,
 - de plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années au minimum d'ancienneté),
 - les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19.
 - Modalités de détermination des plafonds :
 - N/A.
 - Modalités de financement des droits :
 - le Restoration Plan est sans constitution de réserve. L'U.S.
 Qualified Pension Plan est financé par un fonds fiduciaire.

- Charges associées à la charge de la Société :
 - l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'U.S. Qualified Pension Plan

Au 31 décembre 2020, Gonzalve Bich a acquis un droit à retraite égal à 26,17 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 17,9 années de service (soit, à titre indicatif, une retraite égale à 353,670 dollars américains, incluant la retraite issue de l'U.S. Qualified Pension Plan) payable à partir de l'âge de 65 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2020. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.

- c) James DiPietro participe au régime complémentaire de retraite américain Supplementary Executive Retirement Plan, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 1970, et bénéficiant aux cadres supérieurs de la Société.
 - Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.
 - Modalités de détermination de la rémunération de référence: la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne (base + bonus) des trois meilleures des cinq dernières années travaillées.
 - Rythme d'acquisition des droits :
 - le montant annuel de la retraite (à l'âge théorique de départ en retraite, soit 60 ans) s'élève à 2,50 % de la rémunération de référence par année de service, avec un maximum de 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le U.S. Qualified Pension Plan,
 - les prestations différées au-delà de l'âge normal de la retraite sont majorées des intérêts au taux d'intérêt préférentiel en vigueur à la date de retraite normale du participant (soit 4,75 % pour M. DiPietro) jusqu'à la date de retraite réelle,
 - l'acquisition des droits est effective à l'âge de 52 ans avec 15 ans de service ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans l'U.S.. Qualified Pension Plan, l'acquisition des droits intervient après cinq années de service.
 - les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19.



P = Principale.

S = Secondaire.

- Modalités de détermination des plafonds :
 - la retraite ne pourra pas dépasser 50 % de la rémunération de référence à l'âge théorique de la retraite (soit 60 ans) et 20 années de service incluant la retraite obtenue par l'U.S. Qualified Pension Plan.
- Modalités de financement des droits :
 - le Supplementary Executive Retirement Plan est sans constitution de réserve. Toutefois, BIC investit dans des polices d'assurance-vie en contrepartie du coût du plan. Le U.S. Qualified Pension Plan est financé par un fonds fiduciaire.
- Charges associées à la charge de la Société :
 - l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'U.S. Qualified Pension Plan

Au 31 décembre 2020, James DiPietro a acquis un droit à retraite égal à 52,34% de la rémunération moyenne des trois dernières des 22,5 années travaillées (soit, à titre indicatif, une rente viagère à bénéfice unique égale à 489 365 dollars américains – incluant la retraite obtenue par l'U.S. Qualified Pension Plan – payable à l'âge de 60 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2020). Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.

6.1.2.7 Rémunérations globales

Tous les montants mentionnés dans cette section tiennent compte de la durée des mandats ou de la participation au Comité Exécutif au cours des exercices considérés.

Le montant total des rémunérations fixes et variables attribuées au Président du Conseil d'Administration et aux deux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 est égal à 1 231 171 euros au titre de la rémunération fixe (de base) et 859,931 euros au titre de la rémunération variable (bonus). Au titre de l'exercice 2019, ces montants versés aux quatre mandataires sociaux étaient égaux à 1 578 150 euros au titre de la rémunération fixe (de base) et à 1 000 564 euros au titre de la rémunération variable (bonus).

Le montant total de la rémunération attribuée aux membres de l'équipe ayant appartenu au Comité Exécutif (neuf membres dont le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) au cours de l'exercice 2020 est égal 3 560 257 euros au titre de la rémunération fixe (base) et 1 682 832 euros au titre de la rémunération variable (bonus). Pour l'exercice 2019, le Comité Exécutif était composé de neuf collaborateurs et ces montants s'élevaient à 2 944 824 euros au titre de la rémunération fixe (base) et 1 754 762 euros au titre de la rémunération variable (bonus).

6.1.2.8 Engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux (relatifs à l'entrée ou à l'issue d'un mandat)

TABLEAU J

(Tableau 11 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

	Contrat de ti	ravail	Régime de re supplément	traite	Indemnités et av dus ou susceptib dus en rais de la cessat ou du change des fonctio	les d'être on :ion ment	Indemnités re à une claus non-concurr	e de
Dirigeants mandataires sociaux	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Vareille		Χ		Х		Х		Х
Président du Conseil d'Administration								
Début du mandat en qualité de Président : 16 mai 2018								
Fin du mandat : AG 2021								
Gonzalve Bich		X (a)	Χ			X		X
Directeur Général			(Voir §					
Début du mandat : 2 juin 2016			6.1.2.6 - Systèmes					
Fin du mandat : durée indéterminée		(de retraite)					
James DiPietro		X (p)	Х			X		Х
Directeur Général Délégué			(Voir §					
Début du mandat : 2 juin 2016			6.1.2.6 - Systèmes					
Fin du mandat : 30 juin 2020		(de retraite)					

⁽a) Gonzalve Bich n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de SOCIÉTÉ BIC. Sa rémunération est versée par BIC International. Il n'est pas prévu d'indemnités de rupture pour ces fonctions, auxquelles il peut être mis fin à tout moment.

⁽b) James DiPietro n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de SOCIÉTÉ BIC. Sa rémunération est versée par BIC International. Il n'est pas prévu d'indemnités de rupture pour ces fonctions, auxquelles il peut être mis fin à tout moment.



7. ÉTATS FINANCIERS

7.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires	2-2	1 949 431	1 627 910
Coût des ventes	4	(972 111)	(845 487)
Marge brute d'exploitation (a)		977 319	782 423
Coûts de distribution	4	(290 790)	(242 896)
Frais généraux	4	(184 747)	(210 236)
Autres charges d'exploitation	4	(172 256)	(143 603)
Autres produits	5	18 307	51 007
Autres charges	5	(95 113)	(79 942)
Résultat d'exploitation		252 721	156 753
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	5 893	3 118
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	6	(7 169)	(4 536)
Résultat brut avant impôt		251 445	155 335
Impôt sur les bénéfices	7	(75 350)	(61 611)
Résultat net des entreprises intégrées		176 095	93 724
Résultat net des activités poursuivies	8	176 095	93 724
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat de l'ensemble consolidé, dont :		176 095	93 724
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe	8	176 095	93 724
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		3,91	2,08
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros) (b)		3,90	2,08

⁽a) La marge brute d'exploitation est la marge que le Groupe réalise après déduction des coûts liés à la fabrication de ses produits.

⁽b) Les éléments dilutifs pris en compte sont les actions gratuites.

7

7.2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)		Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2020
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	Α		176 095	93 724
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies non recyclables en résultat ^(a)			(8 092)	(13 823)
Impôts différés sur écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi			1 809	3 0 7 5
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat – nets d'impôts	В		(6 283)	(10 748)
Gain/(Perte) sur instruments de couverture de flux de trésorerie			872	23 347
Différences de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger ^(b)			5 761	(142 303)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur			5	3
Impôts différés et impôts courants reconnus sur les autres éléments du résultat global		7-2	1805	(5 842)
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat – nets d'impôts	С		8 442	(124 795)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	D = A + B + C		178 254	(41 819)
Attribuable:				
• au Groupe BIC			178 254	(41819)
• aux participations ne donnant pas le contrôle			<u> </u>	-
TOTAL			178 254	(41 819)

⁽a) L'impact des écarts actuariels est essentiellement lié aux plans américains.

⁽b) Les principaux éléments de variation des écarts de conversion par devise, pour la période, sont les suivants : le real brésilien - 60,4 millions d'euros, le dollar américain - 34,6 millions d'euros, le peso mexicain - 18,5 millions d'euros, la roupie indienne - 8,3 millions d'euros, le rand sud-africain - 3,9 millions d'euros, et le peso argentin - 3,3 millions d'euros.



7.3. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Goodwill	10	203 705	243 829
Autres immobilisations incorporelles	11	53 978	65 997
Immobilisations corporelles	9	713 488	613 374
Immeubles de placement		1 656	1 454
Autres actifs non courants	12	41 781	23 695
Impôts différés	13	134 339	114 302
Instruments dérivés	24-4, 24-5	220	976
Actifs non courants		1 149 167	1 063 627
Stocks et en-cours	14	455 644	379 021
Créance d'impôt exigible		22 832	11 152
Clients et autres créances	14, 22-5	545 609	409 625
Autres actifs courants		13 625	14 185
Instruments dérivés	24-4, 24-5	2 698	26 081
Autres actifs financiers courants	20, 22-6	4 0 5 8	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20, 22-4	198 555	265 744
Actifs courants		1 243 021	1 105 809
TOTAL DE L'ACTIF		2 392 188	2 169 436

Passif et capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Capital	15-1	171 869	171 809
Réserves		1 436 213	1 284 399
Capitaux propres part du Groupe		1 608 082	1 456 208
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Capitaux propres	СР	1 608 082	1 456 208
Emprunts et dettes financières non courants	16, 22-6	32 331	27 985
Autres dettes non courantes		6 261	12 707
Provision au titre des avantages du personnel	18-3	179 059	122 964
Provisions	17	22 586	25 560
Impôts différés	13	55 374	60 914
Instruments dérivés	24-4, 24-5	44	53
Passifs non courants		295 655	250 183
Fournisseurs et comptes rattachés	14	126 403	99 470
Emprunts et dettes financières courants	16	65 526	89 976
Dette d'impôt exigible		22 793	18 801
Autres dettes courantes	19	266 259	251 504
Instruments dérivés	24-4, 24-5	7 470	3 294
Passifs courants		488 451	463 045
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 392 188	2 169 436

CP: cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.



7.4. COMPTE DE RÉSULTAT (COMPTES SOCIAUX)

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2019	31 déc. 2020
Chiffre d'affaires	11	675 055	628 033
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		20 653	29 457
Autres produits	12	83 779	70 301
Total des produits d'exploitation		779 487	727 790
Achats de marchandises et variations de stocks		(432 669)	(394 742)
Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks		(29 491)	(29 226)
Autres achats et charges externes		(213 079)	(218 888)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 096)	(3 000)
Charges de personnel	13	(609)	(2871)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(16 838)	(25 822)
Autres charges		(4828)	(4 845)
Total des charges d'exploitation		(700 610)	(679 394)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		78 877	48 396
RÉSULTAT FINANCIER	14	11 640	743
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15	(9 196)	(17 719)
Impôts sur les bénéfices	16 à 18	(18 224)	(17 278)
RÉSULTAT NET		63 097	14 141



7.5. BILAN (COMPTES SOCIAUX)

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2019		31 déc. 2020	
		Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes
Frais de recherche et développement		=	1 745	(1 745)	-
Brevets et droits similaires		46 248	80 124	(47 645)	32 479
Immobilisations incorporelles	3, 4, 10	46 248	81870	(49 390)	32 479
Terrains		1 345	1 345	-	1 345
Constructions		1 454	11 499	(11 213)	286
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 250	14 312	(13 546)	767
Autres immobilisations corporelles		3 562	6 928	(3 551)	3 376
Immobilisations en cours		857	1736	(51)	1 685
Immobilisations corporelles	3, 4, 10	8 468	35 820	(28 361)	7 458
Titres de participation	22	1 085 603	1 380 178	(299 984)	1 080 194
Autres immobilisations financières	3	49 902	40 283	-	40 283
Immobilisations financières		1 135 505	1 420 461	(299 984)	1 120 477
		1 190 221	1 538 151	(377 736)	1 160 415
Matières premières, approvisionnements		1 577	1 428	-	1 428
En-cours de production de biens		=	-	-	-
Marchandises		30 031	31 900	(2 436)	29 463
Stocks		31 609	33 327	(2 436)	30 891
Avances et acomptes versés sur commandes		3 150	1 238	-	1 238
Clients et comptes rattachés	5, 6, 10	141 356	137 628	(15 198)	122 430
Autres créances	5, 6, 10	242 035	232 192	(10 962)	221 231
Placements financiers	7	3 409	50 758	-	50 758
Disponibilités		12 958	36 904	-	36 904
Charges constatées d'avance	5	612	186	-	186
Écart de conversion actif	8	837	884	-	884
Actif circulant		435 968	493 119	(28 596)	464 523
TOTAL DE L'ACTIF		1 626 188	2 031 270	(406 332)	1 624 937

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2019	31 déc. 2020
Capital social		173 933	173 412
Primes d'émission, fusion, apport		144 165	144 165
Réserve légale		22 410	22 410
Réserve générale		180 561	180 618
Report à nouveau		610 902	556 895
Résultat de l'exercice		63 097	14 141
Capitaux propres	9	1 195 068	1091642
Provisions pour risques et charges	10	32 315	28 743
Provisions pour risques et charges		32 315	28 743
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	51812	885
Emprunts et dettes financières divers	5	221 546	356 300
Dettes financières		273 358	357 185
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5, 6	112 263	134 693
Dettes fiscales et sociales	5	6 485	6 008
Autres dettes	5	6 479	6 264
Dettes d'exploitation		125 226	146 966
Écart de conversion passif		221	402
Dettes		398 805	504 552
TOTAL DU PASSIF		1 626 188	1 624 937



7.6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX

Tableau des résultats de SOCIÉTÉ BIC au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2020
1 - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	181 649 411	178 126 244	175 761 665	173 933 156	173 412 174
Nombre d'actions émises	47 552 202	46 629 907	46 010 907	45 532 240	45 395 857
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-		
2 - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	675 728 517	715 515 323	691 135 323	675 054 718	628 032 828
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	154 721 960	782 139 238	276 813 012	186 250 089	112 775 077
Impôt sur les bénéfices	49 849 725	55 051 438	30 347 029	18 223 589	17 278 487
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	118 634 879	748 125 345	149 839 552	63 096 883	14 141 172
Montant des bénéfices distribués (a)	161 060 428	158 177 021	156 486 804	155 221 268	110 213 889
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	2,21	15,59	5,36	3,69	2,72
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	2,49	16,04	3,26	1,39	0,51
Dividende versé à chaque action	3,45	3,45	3,45	3,45	2,45
4 - Personnel					
Effectif non salarié	2	2	1	1	1
Montant de la masse salariale	811 476	636 303	398 151	608 907	300 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 628 184	2 229 864	1711665	72 927	2 571 477

⁽a) Appliqué au nombre d'actions émises au 31 décembre net des actions propres. Le montant définitif est fonction du nombre d'actions prétendant au dividende le jour du paiement.

8

8. AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

8.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social en circulation de SOCIÉTÉ BIC s'élève à 173 412 173,74 euros composé de 45 395 857 actions d'un montant nominal de 3,82 euros. Les actions émises sont entièrement libérées.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital (en euros)	Impact prime d'émission/ réserves (en euros)	Montants successifs du capital (en euros)	Nombre d'actions à l'issue de l'opération
2020	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de				
(CA du 8 décembre)	l'autorisation donnée par l'AG du 20 mai 2020	(520 983,06)	(6 832 163,12)	173 412 173,74	45 395 857
2019	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de				
(CA du 10 décembre)	l'autorisation donnée par l'AG du 22 mai 2019	(1 828 507,94)	(37 341 116,17)	173 933 156,80	45 532 240
2019	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de				
(CA du 10 décembre)	stock-options	86 026,40	1 348 722,80	175 761 664,74	46 010 917
2018	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de				
(CA du 5 décembre)	l'autorisation donnée par l'AG du 16 mai 2018	(2 625 852,72)	(51 399 039,23)	175 675 638,34	45 988 387
2018	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de				
(CA du 5 décembre)	stock-options	228 898,22	3 378 885,27	178 143 576,08	46 675 783
2017	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de				
(CA du 13 décembre)	l'autorisation donnée par l'AG du 10 mai 2017	(3 804 162,28)	(93 333 700,56)	177 914 677,86	46 615 862
2017	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de				
(CA du 13 décembre)	stock-options	334 570,88	4 095 176,58	181 718 840,14	47 611 716
			·	·	·

 ${\it CA:Conseil~d'Administration}.$

AG : Assemblée Générale.



AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

SOCIÉTÉ BIC dispose, au 31 décembre 2020, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires et dont elle n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé :

I. Autorisation d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (a)

Montant maximal	Actions: 50
(en millions d'euros)	Valeurs Mobilières Composées : 650
Date	20 mai 2020 (résolution 18)
Durée	26 mois
Date limite de validité	19 juillet 2023
Utilisation en 2020	Non
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles elles donneront droit) est fixé par le Conseil d'Administration, avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(a) Articles L. 225-129, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.

II. Autorisation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres (b)

Montant maximal	Montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital social et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.
Date	20 mai 2020 (résolution 20)
Durée	26 mois
Date limite de validité	19 juillet 2023
Utilisation en 2020	Non

(b) Article L. 225-129 du Code de commerce.

III. Autorisations d'augmentation de capital en faveur des salariés

	Actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ^(c)	Attributions gratuites d'actions à émettre ^(d)	Options d'actions ^(e)
Montant maximal	3 % du capital social	4 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,4 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des options d'actions)	2 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des attributions gratuites d'actions)
Date	20 mai 2020 (résolution 21)	16 mai 2018 (résolution 22)	16 mai 2018 (résolution 23)
Durée	26 mois	38 mois	38 mois
Date limite de validité	19 juillet 2023	15 juillet 2021	15 juillet 2021
Utilisation en 2020	Non	Non	Non
Prix d'émission	Déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail	-	Ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties

 $\hbox{(c) Articles L. } 225\text{-}138 \hbox{ et L. } 225\text{-}138\text{-}1 \hbox{ du Code de commerce et L. } 3332\text{-}1 \hbox{ et suivants du Code du travail.}$

(d) Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

(e) Articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Le texte de ces délégations est disponible sur le site https://fr.bic.com/fr/investisseurs-actionnaires-agm.



9. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS 1 ET 2

Approbation des comptes de l'exercice 2020

Exposé des motifs

Les deux premières résolutions portent sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 14 141 171,62 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 93 727 597 euros.

RÉSOLUTION 3

Affectation du résultat et fixation du dividende

Exposé des motifs

Au regard du bénéfice de l'exercice 2020, d'un montant de 14 141 171,62 euros et du report à nouveau créditeur d'un montant de 556 895 040,26 euros formant le bénéfice distribuable, il vous est proposé :

- de fixer le montant du dividende à 1,80 euro par action au titre de l'exercice 2020, ce qui conduit à distribuer aux actionnaires un montant total de dividende de 80 957 399,40 euros (sous réserve des actions auto-détenues);
- de reporter à nouveau la somme de 490 030 462,06 euros ; et
- d'allouer à la réserve spéciale Œuvres d'art la somme de 48 350,42 euros.

Le dividende de l'exercice 2020 sera mis en paiement à compter du 2 juin 2021.

Le dividende s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Troisième résolution

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes :

- constate que le bénéfice de l'exercice 2020 s'élève à 14 141 171,62 euros;
- constate que le report à nouveau créditeur est de 556 895 040,26 euros;
- soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 571 036 211,88 euros ;
- décide d'affecter le bénéfice distribuable ainsi obtenu comme suit :

Dividende	80 957 399,40 euros
Report à nouveau	490 030 462,06 euros
Réserve spéciale Œuvres d'art	48 350,42 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 1,80 euro par action, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 44 976 333 actions composant le capital social au 31 décembre 2020, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

La mise en paiement du dividende interviendra à compter du 2 juin 2021.

Le dividende mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Le dividende versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France est en effet soumis, lors de son versement, à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL), représentatif d'un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante, au taux de 12,8 % ainsi qu'aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action ^(a) (en euros)
2017	45 728 162	3,45
2018	45 358 494	3,45
2019	44 985 261	2,45

⁽a) En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, dividende éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions.

RÉSOLUTION 4

Rachat d'actions

Exposé des motifs

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement pour 18 mois de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, conserver, ou transférer des actions de la Société.

Les principales caractéristiques de cette nouvelle résolution sont les suivantes :

- les rachats d'actions ne pourraient pas être effectués en période d'offre publique sur les actions de la Société ;
- le nombre maximum d'actions pouvant être acquises représenterait 10 % du capital social ;
- le prix maximum d'achat serait maintenu à 300 euros par action, soit un montant maximum d'achat théorique d'environ 1 361 875 710 euros (hors frais d'acquisition) ;
- les rachats d'actions pourraient avoir plusieurs finalités, dont notamment la mise en œuvre de plans d'actionnariat salarié et la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les objectifs, ainsi que le descriptif de l'autorisation, sont détaillés dans le texte de la résolution ci-dessous et dans le chapitre 7.4 du Document d'Enregistrement Universel 2020.



Quatrième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société, conformément notamment aux articles L. 22-10-62 et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, au Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux règlements délégués pris pour son application, au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à la pratique de marché admise par cette dernière, en vue de :

- l'attribution d'actions au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions par des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés selon les dispositions légales et réglementaires applicables;
- la mise en œuvre de tout plan d'attribution d'actions, sous conditions de performance ou sans conditions de performance, dans le cadre de plans d'actionnariat mondiaux, à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés selon les dispositions légales et réglementaires applicables, soit directement soit via des entités agissant pour leur compte;
- la cession d'actions aux salariés (directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale) dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société;
- la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- l'annulation d'actions dans la limite légale maximale ;
- l'animation du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, en conformité avec la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, en vue de la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, les cessions, les transferts ou les échanges d'actions pourront être effectués à tout moment sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société, et par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur le marché, hors marché, de gré à gré, en tout ou partie par blocs, par offre publique d'achat ou d'échange, par mécanismes optionnels ou instruments dérivés (à l'exception de la vente d'options de vente), soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ou de toute autre manière.

L'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 300 euros par action (hors frais d'acquisition) et délègue au Conseil d'Administration, en cas d'opérations sur le capital social de la Société, notamment d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution gratuite d'actions, division du nominal ou regroupement d'actions, distribution de réserves ou de tous autres actifs, amortissement du capital ou toute autre opération portant sur le capital ou les capitaux propres, le pouvoir, avec faculté de subdélégation, d'ajuster le prix d'achat maximum indiqué ci-dessus afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale prend acte que le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social (soit à titre indicatif et sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société, 4 539 585 actions à la date du 31 décembre 2020, représentant un montant maximum d'achat théorique (hors frais d'acquisition) de 1 361 875 710 euros). Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social. De plus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital social.

Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché;
- conclure et résilier tous contrats et accords en vue du rachat, de la vente ou du transfert d'actions propres;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables;
- établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, relatifs aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution;
- fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en conformité avec les dispositions réglementaires ; et
- effectuer toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à la réglementation applicable.

L'autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2020 dans sa cinquième résolution.







RÉSOLUTIONS 5 À 7

Renouvellement et nomination d'administrateurs

Exposé des motifs

Les mandats en qualité d'administrateurs de Madame Marie-Aimée Bich-Dufour, de Monsieur John Glen et de la société M.B.D. arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration vous propose de renouveller leurs mandats d'Administrateur pour une nouvelle durée de trois années pour Madame Marie-Aimée Bich-Dufour et la société M.B.D. et pour une nouvelle durée d'un an pour Monsieur John Glen.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Aimée Bich-Dufour

Il vous est demandé d'approuver le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Aimée Bich-Dufour pour trois ans. Administrateur de la Société depuis 2019, Mme Marie-Aimée Bich-Dufour est membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE depuis cette date.

Il est rappelé que son taux d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités depuis sa première nomination en 2019 est de 100 % (et de 100 % en 2020).

Renouvellement du mandat d'administrateur de SOCIETE M.B.D.

Il vous est demandé d'approuver le renouvellement du mandat d'administrateur de SOCIETE M.B.D. pour trois ans.

M.B.D. est une société en commandite par actions au capital de 114 398 120 euros, dont le siège social est situé 1, place Paul Verlaine, 92100 Boulogne-Billancourt, France, immatriculée sous le numéro unique d'identification 389 818 832 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Edouard Bich.

Monsieur Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble et est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation Finance.

Il est rappelé que son taux d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités depuis sa première nomination en 2006 est de 100 % (100 % en 2020).

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur John Glen

Il vous est demandé d'approuver le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur John Glen pour une durée d'un an. Monsieur John Glen est administrateur de la Société depuis 2008.

Il est rappelé que son taux d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités depuis sa première nomination en 2008 est de 100 % (et de 100 % en 2020).



Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Marie-Aimée Bich-Dufour

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administratrice de Madame Marie-Aimée Bich-Dufour pour une durée de trois ans.

Le mandat d'Administratrice de Madame Marie-Aimée Bich-Dufour prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

Administratrice



Âge: 62 ans Nationalité: Française

Nombre d'actions BIC détenues :

Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.À la date du 31 décembre 2020, cette holding détenait 12 870 000 actions, soit 28,35 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,33 % des droits de vote.

Administrateur indépendant : Non

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

AG du 22 mai 2019

Échéance:

AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Membre d'un comité:

Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle:

SOCIÉTÉ BIC - 14, rue Jeanne d'Asnières - 92110 Clichy - France

Biographie

Jusqu'au 1^{er} octobre 2020, Marie-Aimée Bich-Dufour a occupé le poste de Déléguée aux affaires générales et Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation. • Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Du 22 mars 1995 au 31 mars 2019, elle a été Directrice Générale Déléguée de SOCIÉTÉ BIC et Secrétaire du Conseil d'Administration.

Elle a été Directrice Juridique Groupe jusqu'au 1er février 2016.

En 2004, elle a également pris la responsabilité du Programme de Développement Durable jusqu'en 2018.

Avant son entrée dans le Groupe BIC, elle a été avocate au Barreau de Paris pendant 12 ans. Elle est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé (Université Paris Panthéon-Assas) et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

Principale activité

Administratrice de SOCIÉTÉ BIC

Autres mandats ou fonctions en cours

- Conseil ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions) - France
- Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil - METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) - France

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)







Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de SOCIETE M.B.D.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de SOCIETE M.B.D. pour une durée de trois ans.

Le mandat d'administrateur de SOCIETE M.B.D. prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SOCIÉTÉ M.B.D.

Administrateur



Forme sociale:

Société en commandite par actions

Immatriculation:

389 818 832 RCS Nanterre (France)

Nombre d'actions BIC détenues :

12 870 000 actions, soit 28,35 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,33 % des droits de vote (au 31 décembre 2020).

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant : Non

Date de $\mathbf{1}^{\text{re}}$ nomination :

AG du 24 mai 2006

Échéance:

AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Membre d'un comité :

Comité d'Audit

Adresse professionnelle:

1, place Paul Verlaine – 92100 Boulogne-Billancourt – France

Représentant permanent :

Édouard BICH

Âge: 56 ans

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:

SOCIÉTÉ M.B.D. – 1, place Paul Verlaine –

92100 Boulogne-Billancourt – France

Biographie

Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble – France et est titulaire du *MBA* de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation Finance.

Principale activité

Gérant de SOCIÉTÉ M.B.D.

Autres mandats ou fonctions en cours

- Membre du Comité de Surveillance Stockage Plus SAS – France
- Membre du Comité Stratégique UnifAl France
- Membre de l'Executive Board for Europe, the Middle East and Africa – The Wharton School États-Unis
- · Gérant Platypus Capital SPRL Belgique

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Membre du Conseil de Surveillance –
Digital Fashion Group SAS – France
Détient directement plus de 100 000 actions
BIC et indirectement des actions BIC au travers
de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

Autres mandats ou fonctions en cours

Aucun

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun



Septième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur John Glen

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur John Glen pour une durée d'un an.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur John Glen prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

JOHN GLEN

Administrateur



Âge: 61 ans

Nationalité: Britannique

Nombre d'actions BIC détenues : 500

Administrateur indépendant :

Non, depuis le 9 décembre 2020

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

CA du 10 décembre 2008 ratifié par l'AG du 14 mai 2009

Échéance:

AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Membre d'un comité:

Président du Comité d'Audit jusqu'au 8 décembre 2020

Adresse professionnelle:

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Biographie

John Glen, écossais, a été Directeur Général de Buccleuch, holding d'un groupe familial opérant dans l'industrie et les métiers agricoles de novembre 2008 à mars 2019. Il a ensuite continué à développer et commercialiser un portefeuille de grands projets énergétiques dans les technologies durables, sur les terres de la famille Buccleuch jusqu'en décembre 2019.

Auparavant, il a notamment exercé diverses fonctions chez Unilever et a été Directeur Financier Groupe d'Air Liquide (société cotée) de 2000 à septembre 2008 et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) pendant quatre ans.

Depuis janvier 2020, John Glen occupe le poste de Directeur des Opérations de DC Thomson, un groupe écossais de médias et d'édition. John Glen est membre du Chartered Institute of Certified Accountants et titulaire d'un Master en Comptabilité et en Économie de l'Université d'Édimbourg.

Principale activité

• Directeur des Opérations de DC Thomson

Autres mandats ou fonctions en cours

 Administrateur – The Three Stills Company – Royaume-Uni

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Directeur Général de Buccleuch Royaume-Uni
- Administrateur Thames River Property Investment Trust – Royaume-Uni (société cotée)







RÉSOLUTIONS 8 À 15

Rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs

Exposé des motifs

Huit résolutions sont soumises à l'approbation des actionnaires :

- une première résolution portant sur les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au l de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2020 (8e résolution);
- une deuxième résolution relative à la rémunération versée au cours de l'exercice 2020 ou attribuée au titre de cet exercice au Président du Conseil d'Administration (9e résolution);
- une troisième résolution relative à la rémunération versée au cours de l'exercice 2020 ou attribuée au titre de cet exercice au Directeur Général (10° résolution);
- une quatrième résolution relative à la rémunération versée ou attribuée jusqu'au 30 juin 2020 au titre de l'exercice 2020 au Directeur Général Délégué (11e résolution);
- une cinquième résolution relative à la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour 2021 (12e résolution);
- une sixième résolution relative à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour 2021 (13e résolution);
- une septième résolution relative à la politique de rémunération des administrateurs (14e résolution);
- une huitème résolution relative à la rémunération à verser aux membres du conseil d'administration (15e résolution).

RÉSOLUTION 8

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux pour 2020

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 l du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 l du Code de commerce portant sur la rémunération des mandataires sociaux pour l'année 2020. Ces éléments sont inclus au chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Huitième résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en

application de l'article L. 22-10-34 l du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 l du Code de commerce qui y sont présentées.



Administrateurs (en 2019 et 2020)	Rémunération au titre de 2020 (en euros)
John Glen (Président du Comité d'Audit)	55 600
Elizabeth Bastoni (Présidente des Comités de Nomination et de Rémunération)	58 700
Marie-Pauline Chandon-Moët	36 500
Maëlys Castella	57 600
Candace Matthews*	87 600
Marie-Aimée Bich-Dufour**	10 900
SOCIÉTÉ M.B.D.	50 500
Jake Schwartz	24 333
Timothée Bich	36 500
François Bich	-
Mario Guevara	-
Marie-Henriette Poinsot	-
TOTAL PAR RAPPORT À L'ENVELOPPE GLOBALE	418 233

^{*} En vertu d'un accord préalable, Mme Candace Matthews bénéficie d'une allocation spécifique fixe de 30 000 euros en lieu et place de la rémunération variable liée aux déplacements.

Les administrateurs représentant les salariés, en application de la politique de rémunération des années précédentes, n'ont reçu aucune rémunération pour leur participation au Conseil en 2020.

La diminution de la charge totale de rémunération des administrateurs est principalement liée à l'absence de déplacements pour les réunions du Conseil en 2020, en raison des restrictions de voyage liées à la Covid-19.

RÉSOLUTION 9

Approbation de la rémunération du Président du Conseil d'Administration en 2020

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de 2020 à Monsieur Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (page 183).

Neuvième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de

commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration, qui y sont présentés.



^{**} Mme Marie-Aimée Bich-Dufour, en tant que salariée de BIC Services, a perçu une rémunération brute et une indemnité de fin de carrière pour un montant total de 110 428 euros pour ses fonctions du 01 janv. 2020 au 30 sept. 2020, date à laquelle elle a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a commencé à percevoir une rémunération en tant qu'Administratrice à partir du 01 oct. 2020.



Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	300 000 euros	Sans changement par rapport à 2019
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A
Rémunération variable différée	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	N/A	N/A
Rémunération en tant qu'administrateur	N/A	N/A
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	N/A
Indemnité de prise de fonctions	N/A	N/A
Indemnité de départ	N/A	N/A
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A
Régime de retraite supplémentaire	N/A	N/A

Approbation de la rémunération du Directeur Général en 2020

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de 2020 à Monsieur Gonzalve Bich, Directeur Général.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

La rémunération variable annuelle, seul élément dont le versement est, conformément à la loi, conditionné à l'approbation de cette résolution est identifiée dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (page 183).

Dixième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Gonzalve Bich, Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de

commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Gonzalve Bich, Directeur Général, qui y sont présentés.



GONZALVE BICH, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Rémunération fixe	770 000 USD, soit 675 142 EUR.	Inchangée par rapport à 2019.
		Le Conseil d'Administration avait défini un plan d'alignement de la rémunération globale du Directeur Général sur la pratique du marché sur plusieurs années. En raison des conditions liées à la Covid-19, ce plan a été suspendu. Par conséquent, aucune augmentation du salaire de base n'est envisagée en 2021.
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un	801 291 USD, soit 702 579 EUR. Le bonus annuel est égal à 104,1 % de la rémunération fixe et	Le bonus cible est égal à 125 % de la rémunération fixe annuelle. Le bonus maximal est égal à 187,5 %, soit 150 % du bonus cible.
vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des		Le bonus 2020 est calculé sur la base de quatre critères :
dispositions de l'article L. 22-10-34 l	représente 83,3 % du bonus cible.	• chiffre d'affaires Groupe (25 %);
du Code de commerce		• résultat d'exploitation normalisé (25 %);
		• besoin en fonds de roulement (20 %);
		• objectifs individuels (30 %).
		La part qualitative ne peut dépasser 56,25 % de la rémunération fixe annuelle.
		L'ensemble des éléments ayant concouru à l'établissement de ces résultats et à leur approbation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2021 est exposé au chapitre 4.2 du Document d'Enregistremen Universel.
Rémunération variable différée	N/A	Aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de	24 781 actions gratuites attribuées e n 2020 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable: 1 444 732 EUR. Dans le cadre des plans d'actions de performance, Gonzalve Bich a perçu 15 742 USD (soit 13 803 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.	Les actions attribuées lors de l'exercice 2020 sont soumises à deux conditions de performance de même poids :
rémunération de long terme		• objectif lié à l'évolution du chiffre d'affaires ;
		• objectif lié aux flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires.
		Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur).
		L'attribution représente 0,05 % du capital.
		Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 16 mai 2018.
		Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 11 février 2020.
Rémunération en tant qu'administrateur	N/A	-
Valorisation des avantages en nature	85 486 USD, soit 74 955 EUR.	Allocation voiture: 14 400 USD (soit 12 626 EUR).
		Abondement aux plans d'épargne entreprise U.S.:
		• 401K: 7088 USD (soit 6215 EUR);
		• Executive Compensation Plan: 30 800 USD (soit 27 006 EUR).
		Charges sociales: 33 198 USD (soit 29 108 EUR).
Indemnité de prise de fonctions	N/A	-
Indemnité de départ	N/A	-





Éléments de rémunération et avantages
de toute nature versés ou attribués au
titre de l'exercice 2020

Montants ou valorisation comptable soumis à approbation (a)

Régime de retraite supplémentaire

Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.

Présentation

Gonzalve Bich participe au régime complémentaire de retraite américain *Restoration Plan*, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 2006, et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société dont la rémunération prise en compte dans le *U.S. Qualified Plan* est limitée par la loi

- Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.
- Modalités de détermination de la rémunération de référence :
 - la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années.
- Rythme d'acquisition des droits :
 - ce plan propose un montant de rente viagère à bénéfice unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de la Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans, et incluant la retraite obtenue par l'U.S. Qualified Pension Plan. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec 15 ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans l'U.S. Qualified Pension Plan, les droits sont acquis après cinq ans d'ancienneté,
 - de plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années minimum d'ancienneté),
 - les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19;
- Modalités de détermination des plafonds : N/A.
- Modalités de financement des droits :
 - le Restoration Plan est sans constitution de réserve. L'U.S. Qualified Pension Plan est financé par un fonds fiduciaire.
- Charges associées à la charge de la Société :
 - l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'U.S. Qualified Pension Plan.

Au 31 décembre 2020, Gonzalve Bich a acquis un droit à retraite égal à 26,17 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 17,9 années de service, soit, à titre indicatif, une retraite égale à 353 670 USD, incluant la retraite issue de l'U.S. Qualified Pension Plan payable à partir de l'âge de 65 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2020. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2020 (1 euro = 1,1405 USD).



Approbation de la rémunération du Directeur Général Délégué jusqu'au 30 juin 2020

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués jusqu'au 30 juin 2020, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à Monsieur James DiPietro, Directeur Général Délégué.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

La rémunération variable annuelle, seul élément dont le versement est, conformément à la loi, conditionné à l'approbation de cette résolution est identifié dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (page 183).

Onzième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués jusqu'au 30 juin 2020, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur James DiPietro, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de

commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués jusqu'au 30 juin 2020, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à Monsieur James DiPietro, Directeur Général Délégué, qui y sont présentés.

JAMES DIPIETRO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2020

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de la période du 1er janvier au 30 juin 2020	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation (a)	Présentation
Rémunération fixe	292 000 USD, soit 256 028 EUR.	Inchangée depuis 2019
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un	182 320 USD, soit 159 860 EUR. Le bonus annuel est égal à 62,4 % de la rémunération fixe annuelle et représente 83,3 % du bonus cible.	Le bonus cible est égal à 75 % de la rémunération fixe annuelle. Le bonus maximal est égal à 112,5 %, soit 150 % du bonus cible.
vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles		Le bonus 2020 est calculé sur la base de quatre critères :
dispositions de l'article L. 225-100		• chiffre d'affaires Groupe (25 %);
(II alinéa 2) du Code de commerce		• résultat d'exploitation normalisé (25 %);
		• besoin en fonds de roulement (20 %);
		• objectifs individuels (30 %).
		La part qualitative ne peut dépasser 33,75 % de la rémunération fixe annuelle
		L'ensemble des éléments ayant concouru à l'établissement de ces résultats et à leur approbation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2021 est exposé au chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel.
Rémunération variable différée	N/A	Aucune rémunération variable différée
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Aucune rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	Aucune rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de	8 017 actions gratuites attribuées e en 2020 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 467 391 FUR.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance :
performance ou tout autre élément de		• objectif lié à l'évolution du chiffre d'affaires ;
rémunération de long terme		• objectif lié aux flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires.
	Dans le cadre des plans d'actions de performance, James DiPietro a perçu 13 384 USD (soit 11 735 EUR.) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période	Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance versus valeur).
		L'attribution représente 0,02 % du capital.
		Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 16 mai 2018.
		Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 11 février 2020.



obligatoire de conservation.





de toute nature versés ou attribués au titre de la période du 1er janvier au 30 juin 2020	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation (a)	Présentation
Rémunération en tant qu'administrateur	N/A	-
Valorisation des avantages en nature	35 006 USD soit 30 694 EUR.	Allocation voiture: 6 900 USD (soit 6 050 EUR).
		Abondement aux plans d'épargne entreprise U.S. :
		• 401(K): 2 877 USD (soit 2 523 EUR);
		• Executive Compensation Plan: 11 680 USD (soit 10 241 EUR);
		• avantages sociaux: 13 549 USD (soit 11 880 EUR).
Indemnité de prise de fonctions	N/A	-
Indemnité de départ	N/A	-
Indemnité de non-concurrence	N/A	-
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	James DiPietro participe au régime complémentaire de retraite américain Supplementary Executive Retirement Plan, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 1970, et bénéficiant aux cadres supérieurs de la Société.
		• Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.
		• Modalités de détermination de la rémunération de référence :
		 la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne (base + bonus) des trois meilleures des cinq dernières années travaillées;
		Rythme d'acquisition des droits :
		 le montant annuel de la retraite s'élève à 2,50 % de la rémunération de référence par année de service, avec un maximum de 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par l'U.S. Qualified Pension Plan,
		 l'acquisition des droits est effective à l'âge de 52 ans avec 15 ans de service ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans l'U.S. Qualified Pension Plan, l'acquisition des droits intervient après cinq années de service,
		 les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19;
		• Modalités de détermination des plafonds :
		 la retraite ne pourra pas dépasser 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par l'U.S. Qualified Pension Plan;
		• Modalités de financement des droits :
		 le Supplementary Executive Retirement Plan est sans constitution de réserve. Toutefois BIC investit dans des polices d'assurance-vie en contrepartie du coût du plan. L'U.S. Qualified Pension Plan est financé par un fonds fiduciaire;
		Charges associées à la charge de la Société :
		 l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'U.S. Qualified Pension Plan.
		Au 31 décembre 2020, James DiPietro a acquis un droit à retraite égal à 52,34 % de la rémunération moyenne des trois dernières des 22,5 années travaillées, soit, à titre indicatif, une rente viagère à bénéfice unique égale à 489 365 USD – incluant la retraite obtenue par l'U.S. Qualified Pension Plan – payable à l'âge de 60 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2020. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 euro = 1,1405 USD).



Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration de la Société pour 2021, arrêtée par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations

Cette politique de rémunération est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (page 175).

Douzième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice 2021, telle qu'elle y est décrite.

RÉSOLUTION 13

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2021

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société pour 2021, arrêtée par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Cette politique de rémunération est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (page 176).

Treizième résolution

Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société pour l'exercice 2021, telle qu'elle y est décrite.



Politique de rémunération des administrateurs

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération des administrateurs de la Société, arrêtée par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations. Cette politique de rémunération est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (page 175).

Quatorzième résolution

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs de la Société, telle qu'elle y est décrite.

RÉSOLUTION 15

Rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration

Exposé des motifs

Il vous est proposé de fixer le montant maximum annuel de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil d'Administration à la somme de 600 000 euros.

Quinzième résolution

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer, à partir de l'exercice 2021, le montant maximum de

la somme prévue à l'article L. 225-45 du Code de commerce à allouer globalement aux administrateurs en rémunération de leur mandat, à la somme de 600 000 euros par exercice.



9.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 16

Autorisation de réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues

Exposé des motifs

Il vous est proposé de permettre au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues, dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois.

Cette délégation serait donnée pour une durée de 18 mois et mettrait fin à la délégation accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 mai 2020 dans sa 16e résolution.

Seizième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par la Société au titre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation par périodes de vingt-quatre mois.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- et plus généralement, accomplir toutes formalités et faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

L'autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2020 dans sa seizième résolution.



Attribution gratuite d'actions

Exposé des motifs

Il vous est proposé de renouveler votre autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux salariés du Groupe et à certains de ses dirigeants mandataires sociaux qui vient à expiration en juillet 2021.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions à émettre gratuitement ne pourra représenter plus de 4% du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration. Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond visé à la $19^{\rm e}$ résolution.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux au cours d'un exercice ne pourra pas représenter plus de 0,4 % du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires peut être définitive, sous réserve de la satisfaction des autres conditions fixées lors de l'attribution, dont notamment la condition de présence ou les conditions de performance, pour tout ou partie des actions attribuées :

- pour toutes les attributions n'étant pas soumises à des conditions de performance :
 - soit à l'expiration d'une période d'acquisition qui ne peut être inférieure à la période requise par les dispositions légales applicables à la date de la décision d'attribution des actions (soit, à ce jour, un an), étant entendu que les actions acquises seront soumises, à l'issue de la période d'acquisition précitée, à une période de conservation qui ne pourra être inférieure à la période requise par les dispositions légales applicables à la date de décision d'attribution des actions (soit, à ce jour, un an),
 - soit à l'expiration d'une période d'acquisition minimale de deux ans, et dans ce cas, sans être soumise à une période de détention minimale.

étant entendu que le Conseil d'Administration aura la possibilité de choisir l'une de ces deux options, de les alterner ou de les utiliser simultanément l'une avec l'autre, et aura la possibilité, dans l'un ou l'autre cas, de prolonger la période d'acquisition, ainsi que, dans le premier cas, de prolonger la période de détention et, dans le second cas, de fixer une période de détention minimale;

• pour toutes les attributions soumises à des conditions de performance accordées aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif de la Société, à l'expiration d'une période d'acquisition minimale de trois ans.

Si l'Assemblée Générale vote cette résolution, les éventuelles attributions gratuites d'actions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale. Les éventuelles attributions aux mandataires sociaux seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions du Comité des Rémunérations après évaluation de leur performance.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions attribuées à chacun et les conditions de performance à satisfaire, le cas échéant, pour l'acquisition définitive de tout ou partie des actions.

L'attribution gratuite d'actions pourra être réalisée sans condition de performance dans le cadre des attributions qui seraient faites au profit des membres du personnel salarié du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux et/ou dans le cadre de la mise œuvre d'opérations d'actionnariat salarié (sauf au profit de mandataires sociaux de la Société).

Le Conseil d'Administration propose que cette autorisation, qui annulerait et remplacerait celle consentie par la 22° résolution de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018, soit consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de cette Assemblée Générale.

Dix-septième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans la mesure autorisée par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société (les « Actions Gratuites »);
- 2. décide que les actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 4% du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que les actions attribuées aux dirigeants mandataires
- sociaux de la Société en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 0,4 % du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration; ce nombre maximal d'actions, à émettre ou existantes, ne tient pas compte du nombre d'actions supplémentaires qui pourraient être attribuées en raison d'un ajustement du nombre d'actions attribuées initialement à la suite d'une opération sur le capital de la Société;
- 3. décide que le nombre d'actions à émettre pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond visé à la 19° résolution;
- 4. décide que les bénéficiaires des attributions pourront être des salariés de la Société, ou certaines catégories d'entre eux et/ou des entités qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que les mandataires sociaux des sociétés ou



- entités susvisées, déterminés par le Conseil d'Administration selon les dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou certains d'entre eux, et qui remplissent, en outre, les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution qui auront été fixés par le Conseil d'Administration :
- 5. décide que si des attributions sont consenties aux mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 II, alinéas 1 et 2 du Code de commerce, elles ne pourront l'être que dans les conditions de l'article L. 225-197-6 du Code de commerce et sous réserve de l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance, lesquels seront fixés par le Conseil d'Administration:
- 6. décide que toute attribution sera soumise en totalité à l'atteinte d'une ou plusieurs condition(s) de performance fixée(s) par le Conseil d'Administration, notamment les attributions au profit des mandataires sociaux de la Société. Par exception, le Conseil d'Administration pourra procéder à des attributions gratuites d'actions sans condition de performance dans le cadre d'attributions réalisées au profit des membres du personnel salarié du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux et/ou dans le cadre de la mise œuvre d'opérations d'actionnariat salarié (sauf au profit de mandataires sociaux de la Société);
- 7. décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de la satisfaction des autres conditions fixées lors de l'attribution, pour tout ou partie des actions attribuées :
 - pour toutes les attributions n'étant pas soumises à des conditions de performance:
 - soit à l'expiration d'une période d'acquisition qui ne peut être inférieure à la période requise par les dispositions légales applicables à la date de la décision d'attribution des actions (soit, à ce jour, un an), étant entendu que les actions acquises seront soumises, à l'issue de la période d'acquisition précitée, à une période de conservation qui ne pourra être inférieure à la période requise par les dispositions légales applicables à la date de décision d'attribution des actions (soit, à ce jour, un an),
 - soit à l'expiration d'une période d'acquisition minimale de deux ans, et dans ce cas, sans être soumise à une période de détention minimale,
 - étant entendu que le Conseil d'Administration aura la possibilité de choisir l'une de ces deux options, de les alterner ou de les utiliser simultanément l'une avec l'autre, et aura la possibilité, dans l'un ou l'autre cas, de prolonger la période d'acquisition, ainsi que, dans le premier cas, de prolonger la période de détention et, dans le second cas, de fixer une période de détention minimale;
 - pour toutes les attributions soumises à des conditions de performance accordées aux mandataires sociaux de la Société, à l'expiration d'une période d'acquisition minimale de trois ans;
- 8. décide, par dérogation à ce qui précède, que les actions pourront être définitivement attribuées avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de leur bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, au jour de la constatation de l'invalidité, et que lesdites actions seront librement cessibles par le bénéficiaire concerné indépendamment de la période de conservation précitée;

- 9. prend acte qu'en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, la présente décision emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions et à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée;
- 10. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente résolution, avec faculté de subdélégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de:
 - déterminer si les actions attribuées sont des actions à émettre et/ou existantes, et modifier son choix avant l'attribution définitive,
 - déterminer les catégories de bénéficiaires de la ou des attributions.
 - déterminer librement l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, fixer les conditions, les critères d'attribution des actions et les critères de performance.
 - fixer les conditions d'attribution (notamment de présence et, le cas échéant, de performance), décider le montant de la ou des attributions, les dates et modalités de chacune, ainsi que la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres émis porteront jouissance,
 - déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de la période de conservation des actions dans les limites fixées par la loi et l'Assemblée Générale ci-dessus,
 - inscrire les actions attribuées gratuitement sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci,
 - doter une réserve indisponible affectée aux droits des attributaires d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la Société a la libre disposition,
 - procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires, et augmenter en conséquence le capital social du montant nominal des actions attribuées,
 - en cas d'augmentation de capital, modifier les statuts corrélativement et procéder aux formalités consécutives.
 - en cas de réalisation d'opérations financières visées par l'article L. 228-99 alinéa premier du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, mettre en œuvre, s'il le juge opportun, toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions selon les modalités et conditions prévues par ledit article;
- 11. décide que la présente autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018 dans sa vingt-deuxième résolution.







Options de souscription et/ou d'achat d'actions

Exposé des motifs

Il vous est proposé de renouveler votre autorisation pour consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions ou des options d'actains de la Société au bénéfice des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux éligibles, ou de certains d'entre eux, de la Société et des groupements d'intérêt économique ou sociétés qui lui sont liés, étant précisé que les options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions supérieur à 4 % du capital de la Société au jour où le Conseil d'Administration décidera de mettre en œuvre la présente autorisation. Le nombre total d'actions pouvant être attribuées, souscrites ou achetées au titre des options émises en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond visé à la 19° résolution.

Le nombre d'Options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, en vertu de cette autorisation, ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital de la Société au jour où le Conseil d'Administration décidera de mettre en œuvre la présente autorisation.

Le prix de souscription à régler lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions serait fixé par le Conseil, dans les conditions prévues par la loi mais à l'exclusion de toute décote, au jour où les options seraient consenties.

Le Conseil d'Administration propose que cette autorisation, qui annulerait et remplacerait celle consentie par la 23° résolution de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018, soit consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de cette Assemblée Générale.

Dix-huitième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-177 et suivants, L. 22-10-56 à L. 22-10-58 et L. 225-129 et suivants du Code de commerce :

- 1. autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, pendant les périodes autorisées par la loi, au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions définies au l de l'article L. 225-180 du Code de commerce (les « Bénéficiaires »), des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi (les « Options »), dans les conditions suivantes :
 - le nombre total des Options ainsi consenties ne pourra donner droit lors de leur exercice, dans les conditions et sous réserve de la réalisation des conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration appréciées sur une période minimale de trois années, à un nombre total d'actions supérieur à 4 % du capital de la Société au jour où le Conseil d'Administration décidera de mettre en œuvre la présente autorisation, étant précisé que le nombre d'Options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, en vertu de cette autorisation, ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital de la Société au jour où le Conseil d'Administration décidera de mettre en œuvre la présente autorisation; ce nombre maximal d'actions, à émettre ou existantes, ne tient pas compte du nombre d'actions supplémentaires qui pourraient être attribuées en raison d'un ajustement du nombre d'actions attribuées initialement à la suite d'une opération sur le capital de la Société,

- le nombre total d'actions pouvant être souscrites au titre des Options émises en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond visé à la 19^e résolution,
- le prix de souscription ou d'achat des actions issues des Options sera déterminé par le Conseil d'Administration au jour où les Options seront consenties ainsi qu'il suit:
 - s'agissant d'options de souscription d'actions nouvelles, le prix ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'Option est consentie,
 - s'agissant d'options d'achat d'actions existantes, le prix ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'Option est consentie, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

Pendant la durée des Options attribuées, leur prix ne pourra être modifié, sauf si la Société vient à réaliser une ou des opérations financières ou sur titres pour lesquelles la loi impose à la Société de prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des Options. Dans cette hypothèse, le Conseil d'Administration prendra, dans les conditions réglementaires, les mesures nécessaires pour tenir compte de l'incidence de la ou des opérations intervenues et pourra décider de suspendre temporairement, le cas échéant, le droit de lever les Options en cas de réalisation d'une opération financière donnant lieu à ajustement conformément aux dispositions de l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce ou de toute autre opération financière dans le cadre de laquelle il jugerait utile de suspendre ce droit :

- le délai pendant lequel les Options pourront être exercées sera de 10 ans à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'Administration.
- il ne pourra être consenti d'Options aux salariés ou dirigeants sociaux détenant, au jour de la décision du Conseil d'Administration, une part du capital supérieure à 10 % et ce conformément à la loi;



- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, et notamment :
 - déterminer la nature des Options attribuées (options de souscription ou options d'achat),
 - fixer les prix et conditions applicables à l'exercice des options par leurs bénéficiaires (notamment de présence et de performance),
 - arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'Options allouées à chacun d'eux,
 - fixer (a) la durée de validité des options, (b) la ou les dates d'ouverture des Options et (c) la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription, ainsi que les autres modalités d'exercice des Options,
 - décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou à acheter seront ajustés conformément à la réglementation, en fonction des éventuelles opérations financières portant sur les capitaux propres de la Société,
 - imputer, le cas échéant, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et, s'il le juge opportun, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

- définir les périodes de suspension de la faculté d'exercice des Options, en cas d'opérations financières portant sur les capitaux propres de la Société,
- plus généralement, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive(s) la ou les augmentation(s) de capital à réaliser en exécution de la présente résolution, modifier en conséquence les statuts et, plus généralement, faire le nécessaire;
- prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des Options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'Options;
- 4. prend acte que l'augmentation du capital résultant des levées d'Options sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'Option, accompagnée du bulletin de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société:
- 5. décide que la présente autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018 dans sa vingt-troisième résolution.

Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des autorisations de consentir des options et des actions gratuites

Exposé des motifs

Compte tenu des délégations et autorisations présentées ci-dessus, il vous est proposé de décider que la somme :

- (i) des actions susceptibles d'être émises sur exercice des Options qui seraient consenties en vertu de la 18e résolution ci-dessus, et
- (ii) des actions susceptibles d'être émises en vertu des actions attribuées gratuitement en vertu de la 17e résolution ci-dessus,

ne pourrait pas excéder 7 % du capital social sur une base pleinement diluée constaté à la date de la décision d'attribution, étant précisé que s'ajouterait à ces plafonds le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à des actions.

Dix-neuvième résolution

Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des autorisations de consentir des Options et des Actions Gratuites

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

Décide que la somme (i) des actions susceptibles d'être émises sur exercice des Options qui seraient consenties en vertu de la $18^{\rm e}$ résolution ci-dessus, et (ii) des actions susceptibles d'être

émises en vertu des actions attribuées gratuitement en vertu de la $17^{\rm e}$ résolution ci-dessus ne pourra pas excéder $7\,\%$ du capital social sur une base pleinement diluée constaté à la date de la décision d'attribution, étant précisé que s'ajoutera à ces plafonds le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à des actions.





Augmentation de capital réservée aux salariés

Exposé des motifs

Cette résolution, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la politique de développement de l'actionnariat salarié menée depuis plusieurs années par votre Société, a pour objet de déléguer votre compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital au bénéfice du personnel adhérent à son plan d'épargne. Aux termes de la 20° résolution, le montant nominal maximal des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au titre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, ne pourra excéder 3 % du capital social de la Société au jour de l'utilisation de cette délégation.

Vingtième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ; prenant acte des dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-24 du Code du travail, et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- 1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence, avec faculté de subdélégation, pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque et selon les modalités qu'il déterminera, par émission d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (ou tout autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute loi ou réglementation analogue permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes), mis en place ou à mettre en place au sein de la Société;
- 2. décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 3% du capital social de la Société au jour de l'utilisation de cette délégation, étant précisé que ce montant nominal maximal ci-dessus sera augmenté des titres émis afin de préserver les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital conformément aux dispositions du Code de commerce;
- décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail;
- 4. décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou titres à émettre au profit des bénéficiaires susvisés, en cas de réalisation de l'augmentation de capital prévue à l'alinéa précédent :
- 5. décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou des titres financiers donnant accès au capital de la Société, dans les termes prévus à l'article L. 3332-21 du Code du travail;

- décide que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions ordinaires effectivement souscrites par les bénéficiaires susvisés;
- décide que les caractéristiques des émissions de titres financiers donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation;
- 8. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment :
 - décider et fixer les modalités d'émission et d'attribution des actions ou des titres financiers donnant accès au capital, en vertu de la présente délégation; et notamment fixer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance (même rétroactives), les délais de libération des actions et, le cas échéant des titres financiers donnant accès au capital, le tout dans les limites légales,
 - constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence du montant des actions ou titres qui seront effectivement souscrites et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
 - accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
 - et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social;
- 9. décide que la présente délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2020 dans sa vingtième résolution.



Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature, avec suppression du DPS

Exposé des motifs

Il vous est proposé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, votre compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de réaliser une offre publique d'échange. Il vous sera demandé de renoncer expressément à votre DPS aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation.

- Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société .
- Durée de validité : 26 mois.

Cette délégation ne pourrait être utilisée sans votre accord formel en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société.

Vingtième et unième résolution

Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires à émettre en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'apports en nature limités à 10 % de son capital sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-129 et suivants, L. 22-10-53, et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1. délègue au Conseil d'Administration, lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables, avec faculté de subdélégation à toute personne conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les pouvoirs nécessaires pour décider sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionné à l'article L. 22-10-53 du Code de commerce, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital;
- prend acte que, conformément à la loi, les actionnaires n'auront pas de droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation;
- 3. prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation donneront droit;
- 4. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'opération), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires ou contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital;
- **5.** décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 22° résolution ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra mettre en œuvre la présente délégation à tout moment. Par exception, le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation

- préalable de l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :
 - décider la ou les augmentation(s) de capital rémunérant les apports et déterminer les actions et/ou valeurs mobilières à émettre
 - arrêter la liste des titres apportés, statuer sur l'évaluation des apports,
 - fixer les conditions de l'émission des actions et/ou des valeurs mobilières rémunérant les apports, ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser, approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers,
 - déterminer les caractéristiques des actions et/ou des valeurs mobilières rémunérant les apports,
 - déterminer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital ou les capitaux propres de la Société et fixer toutes autres modalités permettant d'assurer et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire tout le nécessaire :
- 8. décide que la présente délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.





Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées

Exposé des motifs

Compte tenu des délégations présentées ci-dessus, il vous est proposé de décider que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes de la 21° résolution de la présente Assemblée Générale et des 17° et 18° résolutions de l'Assemblée Générale du 20 mai 2020 serait fixé à 10 % du capital de la Société apprécié au jour de la décision du Conseil d'Administration décidant l'émission, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital ;

Il vous est rappelé que, conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, au moment où il fera usage d'une des délégations décrites ci-dessus, établira un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ainsi que son incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres. Ce rapport ainsi que le rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes seraient mis à votre disposition dans les conditions définies par la loi et la réglementation en vigueur.

Vingt-deuxième résolution

Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu des délégations conférées aux termes de la 21e résolution de la présente Assemblée Générale et des 17e et 18e résolutions de l'Assemblée Générale du 20 mai

2020 est fixé à 10 % du capital de la Société apprécié au jour de la décision du Conseil d'Administration décidant l'émission, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital.

RÉSOLUTIONS 23 À 24

Modifications statutaires

Exposé des motifs

Aux termes de la 23° résolution, il vous est proposé de modifier l'article 16bis des statuts de la Société (Identification des détenteurs de titres) à l'effet de prendre en compte les modifications apportées à l'article L. 228-2 du Code de commerce à la suite de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE).

Aux termes de la 24° résolution, il vous est proposé de modifier l'article 10 des statuts de la Société (Administration) à l'effet de supprimer l'obligation statutaire pour chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société étant précisé que le règlement intérieur du Conseil d'Administration fixe le nombre d'actions minimal que chaque administrateur doit détenir pendant la durée de son mandat.

Vingt-troisième résolution

Modification de l'article 16bis des statuts (Identification des détenteurs de titres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les dispositions de l'article 16bis (Identification des détenteurs de titres) des statuts de la Société pour refléter les modifications apportées à l'article L. 228-2 du Code de commerce.



ARTICLE 16BIS - IDENTIFICATION DES DÉTENTEURS DE TITRES

Version actuelle

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Nouvelle version proposée

La Société peut à tout moment mettre en œuvre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, la procédure d'identification des actionnaires et des porteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires. Le défaut de transmission des informations, ou une transmission incomplète ou erronée, donne lieu aux sanctions prévues par la loi.

Vingt-quatrième résolution

Modification de l'article 10 des statuts (Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les dispositions de l'article 10 (Administration) des statuts de la Société afin de supprimer

l'obligation statutaire pour chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société étant précisé que le règlement intérieur du Conseil d'Administration fixe le nombre d'actions minimal que chaque administrateur doit détenir pendant la durée de son mandat.

ARTICLE 10 - ADMINISTRATION

Version actuelle

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et rééligibles, sous réserve de l'application des dispositions relatives à la limite d'âge.

Par exception à la durée de trois ans prévue à l'alinéa précédent, l'Assemblée Générale peut fixer la durée du mandat des administrateurs à une période de un ou deux ans, afin de permettre un renouvellement échelonné.

Nouvelle version proposée

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et rééligibles, sous réserve de l'application des dispositions relatives à la limite d'âge.

Par exception à la durée de trois ans prévue à l'alinéa précédent, l'Assemblée Générale peut fixer la durée du mandat des administrateurs à une période de un ou deux ans, afin de permettre un renouvellement échelonné.



9.3. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RÉSOLUTION 25

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Rapport du Conseil d'Administration :

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée.

Projet de résolution 25

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires.







SOCIÉTÉ BIC

RELATIONS INVESTISSEURS 14, RUE JEANNE D'ASNIÈRES 92611 CLICHY CEDEX – France TEL: 33 (0) 1 45 19 52 00

EMAIL: investors.info@bicworld.com SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 173 412 173,74 EUROS DIVISÉ EN 45 395 857 ACTIONS DE 3,82 EUROS COTATION: EUROLIST D'EURONEXT PARIS

CODE ISIN : FR0000120966 MNÉMONIQUE : BB COTATION EN MARCHÉ CONTINU

552.008.443 RCS NANTERRE

Design couverture: Agence O-Communication

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

